

# Pauvreté et marché du travail au Bénin : quelques éléments d'analyse

par

**Jean-Pierre Lachaud, Professeur**  
*Directeur du Centre d'économie du développement*  
*Université Montesquieu-Bordeaux IV - France*

## Sommaire

<b>1.</b>	<b><i>Introduction</i></b>	1
1.1.	Le contexte macroéconomique	1
1.2.	Les sources statistiques	2
<b>2.</b>	<b><i>Le concept de pauvreté</i></b>	3
2.1.	L'identification de la pauvreté	3
2.1.1.	<i>L'évaluation du bien-être</i>	3
2.1.1.1.	Complexité et diversité des approches	3
2.1.1.2.	Ajustements : équivalents adulte, espace et temps	5
2.1.2.	<i>Le choix de la ligne de pauvreté</i>	8
2.1.2.1.	Pauvreté absolue et pauvreté relative	8
2.1.2.2.	La ligne de pauvreté au Bénin	9
2.1.2.3.	Approches alternatives de la pauvreté et corrélation	11
2.1.2.4.	Incidence de la pauvreté, test de sensibilité et de dominance	11
2.2.	La mesure de la pauvreté	13
2.2.1.	<i>Les choix conceptuels et méthodologiques</i>	13
2.2.1.1.	Fondements	13
2.2.1.2.	Incidence de la pauvreté	14
2.2.1.3.	Profondeur de la pauvreté	14
2.2.1.4.	Inégalité de la pauvreté	15
2.2.1.5.	Contribution relative et ciblage de politique économique	15
2.2.2.	<i>Incidence, profondeur et inégalité de la pauvreté au Bénin</i>	16
2.2.2.1.	Les indices de pauvreté villes-campagnes	16
2.2.2.2.	Les indices de pauvreté selon les régions	18
<b>3.</b>	<b><i>Le profil de pauvreté</i></b>	20
3.1.	La dimension conceptuelle et statistique	20
3.1.1.	<i>Définition du profil de pauvreté</i>	20
3.1.2.	<i>Stratégie statistique et sources d'informations</i>	21
3.1.2.1.	L'information de base: les enquêtes auprès des ménages	21

3.1.2.2.	Les informations complémentaires . . . . .	23
3.1.2.3.	Stratégie d'estimation et contraintes méthodologiques . . . . .	23
3.1.3.	<i>Identification des groupes socio-économiques</i> . . . . .	25
3.1.3.1.	Identification a priori et a posteriori . . . . .	25
3.1.3.2.	Homogénéité des groupes socio-économiques . . . . .	27
<b>3.2.</b>	<b>Les décompositions de la pauvreté</b> . . . . .	<b>29</b>
3.2.1.	<i>Le profil des individus</i> . . . . .	29
3.2.1.1.	Les chefs de ménage . . . . .	29
3.2.1.2.	Les membres secondaires . . . . .	30
3.2.2.	<i>Le profil des ménages</i> . . . . .	30
3.2.2.1.	Dimension et taux de dépendance . . . . .	32
3.2.2.2.	Niveau de vie, structure démographique et différentiel de revenus . . . . .	33
3.2.2.3.	Pauvreté, groupes socio-économiques et sexe . . . . .	35
3.2.2.4.	Pauvreté et besoins de base . . . . .	37
3.2.2.5.	Pauvres, nouveaux pauvres, groupes vulnérables et indicateurs prioritaires . . . . .	40
<b>4.</b>	<b><i>Pauvreté, statut du travail et chômage</i></b> . . . . .	<b>42</b>
<b>4.1.</b>	<b>Pauvreté, offre de travail et sexe</b> . . . . .	<b>42</b>
4.1.1.	<i>La structure de l'offre de travail</i> . . . . .	42
4.1.2.	<i>Les déterminants de l'offre de travail</i> . . . . .	46
4.1.2.1.	L'offre de travail des membres du ménage . . . . .	46
4.1.2.2.	L'offre de travail des femmes mariées . . . . .	49
<b>4.2.</b>	<b>Pauvreté et statut du travail</b> . . . . .	<b>51</b>
4.2.1.	<i>Niveau de vie et statut du travail</i> . . . . .	51
4.2.2.	<i>Niveau de vie et secteur informel</i> . . . . .	53
<b>4.3.</b>	<b>Pauvreté et chômage</b> . . . . .	<b>54</b>
4.3.1.	<i>Chômage, instruction et sexe</i> . . . . .	54
4.3.2.	<i>Chômage et niveau de vie</i> . . . . .	56
4.3.2.1.	Chômeurs et pauvreté . . . . .	56
4.3.2.2.	Pauvreté, chômage et vulnérabilité . . . . .	57
<b>5.</b>	<b><i>Conclusion</i></b> . . . . .	<b>63</b>
<b>6.</b>	<b><i>Références bibliographiques</i></b> . . . . .	<b>60</b>
<b>7.</b>	<b><i>Annexe</i></b> . . . . .	<b>66</b>
	<b><i>Graphique A : Pauvreté et exclusion sociale, EBC 1986 Bénin</i></b> . . . . .	<b>66</b>

# 1. Introduction

## 1.1. Le contexte macroéconomique

Avec un produit national brut estimé à 410 dollars US en 1992<sup>1</sup>, le Bénin est l'un des pays d'Afrique subsaharienne les moins avancés. Alors que la contribution productive réelle du pays a augmenté à un rythme annuel moyen de 2.2% et de 2.4%, respectivement, au cours des périodes 1970-80 et 1980-92, le produit national brut par habitant a diminué de 0.7% entre 1980 et 1992<sup>2</sup>, compte tenu de l'existence d'un taux élevé de la croissance de la population<sup>3</sup>.

Plusieurs éléments semblent expliquer la précarité de la situation économique et sociale au Bénin. Sur le plan interne, l'étroitesse du secteur industriel<sup>4</sup>, fortement basé sur l'agro-industrie et dans lequel l'Etat a joué un rôle prédominant, est un indicateur de la fragilité de l'économie béninoise<sup>5</sup>. Bien que la contribution productive de l'industrie au produit national brut ait sensiblement progressé au cours de la dernière décennie<sup>6</sup>, la concurrence du Nigéria, le développement de la contrebande, la disparition d'unités industrielles publiques et la sous utilisation des capacités ont handicapé l'expansion de ce secteur. En fait, le processus de développement béninois est fortement dépendant du dynamisme du secteur tertiaire - situation géographique favorable, dynamisme commercial et financier, économie de transit, rôle du secteur informel au niveau des services - qui contribue à la moitié de la richesse nationale et qui englobe un quart de la population active. Cependant, au cours des années 1980<sup>7</sup>, l'affaiblissement du rythme des réexportations, imputable à la récession au Nigéria et au fléchissement de l'intermédiation financière<sup>8</sup>, a entraîné une forte diminution des recettes de l'Etat et une valorisation des produits industriels nigériens. Dans ce contexte, l'agriculture, essentiellement de subsistance, a joué un rôle majeur. En effet, elle a la capacité de réaliser l'autosuffisance alimentaire, connaît un relatif succès technique et financier dans la filière coton, et englobe de

---

<sup>1</sup> Banque mondiale (1994).

<sup>2</sup> Entre 1985 et 1992, le produit national brut par habitant a diminué annuellement de 1.5%.

<sup>3</sup> 3.1% par an entre 1980 et 1992. La population du Bénin est d'environ 5 millions. Banque mondiale (1994).

<sup>4</sup> Occupant 7% de la population active.

<sup>5</sup> Les difficultés d'approvisionnement en matières premières, l'inexpérience des cadres et la faible efficacité d'organisation de la gestion ont largement expliqué la faible productivité de ce secteur. Il a connu une croissance négative au cours de la période 1971-83.

<sup>6</sup> Elle s'élève à environ 13% au début des années 1990.

<sup>7</sup> Notamment 1983 et 1989.

<sup>8</sup> L'épuisement des réserves monétaires au Bénin a bloqué le système financier.

nombreuses potentialités d'exportations<sup>9</sup>. Elle a cru au rythme annuel de 5.2% entre 1980 et 1992, représente 37% du PIB et occupe 70% de la population active. Mais, d'autres contraintes d'environnement - conditions climatiques et géographiques défavorables ; contraintes en termes d'infrastructures ; marché potentiel limité ; faiblesse de l'épargne interne - et de politiques internes - mauvais choix des investissements ; inadaptation des politiques d'ensemble ; absence de discipline financière ; mauvaise gestion - ont freiné considérablement le processus de croissance. Par ailleurs, au niveau externe, les récessions et l'inflation dans les pays industrialisés, l'augmentation des taux d'intérêt réels, les fluctuations des taux de change et la baisse du prix des matières premières ont contribué à aggraver la situation économique et sociale.

Ainsi, dès la fin des années 1980, la plupart des investissements publics sont financés par l'extérieur, les dépenses publiques sont deux fois plus importantes que les recettes de l'Etat et les exportations officielles - très instables - couvrent à peine la moitié des importations. Cette déstabilisation de l'économie béninoise, aggravée par la faiblesse administrative et institutionnelle à gérer la crise, explique l'aggravation du déficit de la balance des paiements et la croissance rapide du service de la dette - représentant un tiers des exportations - et a justifié la mise en oeuvre d'un effort d'ajustement dès 1989. Dès lors, la stratégie d'assainissement économique se poursuit, et, au début de 1993, le Bénin a bénéficié d'une facilité d'ajustement structurel renforcée, destinée à soutenir le programme économique et financier quadriennal (1992-95), l'objectif étant de parvenir à une croissance économique annuelle de 4% et de contenir l'inflation à 3%.

Ce ralentissement du processus de transition économique a considérablement influencé la dimension sociale du développement<sup>10</sup>. En effet, au milieu des années 1970, l'indice physique de qualité de la vie (PQLI)<sup>11</sup> était de 23 - correspondant à un taux d'alphabétisation des adultes de 20%, une espérance de vie à un an de 49 ans et un taux de mortalité infantile de 185‰ - ce qui traduit un niveau de développement humain relativement bas. En 1990, l'ampleur des manques en termes de développement humain n'a que faiblement diminué, l'indicateur de développement humain (IDH) étant de 0,113<sup>12</sup>. Par ailleurs, dans le secteur rural, l'incidence de la pauvreté parmi les individus serait d'environ 65%<sup>13</sup>. Le caractère fragmentaire des statistiques sociales limite considérablement l'appréhension des dimensions sociales de la crise économique. Néanmoins, on peut escompter, à l'instar des autres pays d'Afrique subsaharienne<sup>14</sup>, qu'au cours des 15 dernières années, les ajustements sur le marché du travail en termes de chômage, de réduction de l'emploi moderne - public notamment<sup>15</sup> - d'informalisation du travail<sup>16</sup> et de diminution des salaires réels, ont accentué l'incidence de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

A cet égard, l'élaboration des politiques ayant pour objectif l'éradication de la pauvreté implique une connaissance préalable approfondie de ce phénomène, ainsi qu'une appréhension de l'efficacité des programmes mis en oeuvre. De ce fait, trois raisons principales justifient une attention à la pauvreté, en général, et à sa mesure, en particulier. Premièrement, il est nécessaire d'évaluer l'étendue de la pauvreté dans un pays. Deuxièmement, il importe de fournir une base

---

<sup>9</sup> Arachide, karité, noix de palme.

<sup>10</sup> Malgré une transition réussie vers la démocratie.

<sup>11</sup> Le PQLI est la moyenne arithmétique de trois indices : taux d'alphabétisation des adultes, espérance de vie à un an et taux de mortalité infantile. Morris (1979).

<sup>12</sup> Pnud (1993).

<sup>13</sup> Pnud (1993).

<sup>14</sup> Lachaud (1994).

<sup>15</sup> Les trois quarts des salariés sont employés dans le secteur public.

<sup>16</sup> Voir Maldonado (1994).

statistique permettant d'analyser la nature et les caractéristiques de la pauvreté, et de contrôler son évolution. Troisièmement, disposer d'une mesure de la pauvreté permet d'orienter les grandes lignes des politiques et des programmes. L'objet de la présente étude est de contribuer à cette analyse, malgré la précarité des sources statistiques utilisées.

## 1.2. Les sources statistiques

Dans la présente contribution, l'analyse de la pauvreté est réalisée à partir de l'enquête budget-consommation (EBC) de 1986. Bien que cette dernière ait été exploitée et publiée<sup>17</sup>, l'objectif est présenter quelques éléments relatifs à la pauvreté au Bénin, encore non explorés à partir de cette base de données.

L'EBC s'est déroulée selon un plan de sondage stratifié à trois degrés : (i) unités primaires : villages-quartiers ; (ii) unités secondaires : ménages ; (iii) unités tertiaires : unités budgétaires. Par ailleurs, les strates étaient les suivantes : Cotonou, Sud urbain, Sud rural, Centre urbain, Centre rural, Nord urbain, Nord rural. A partir du fichier électoral de 1984, constituant la base de sondage, 180 unités primaires ont été choisies ; à l'intérieur de ces dernières, 15 unités budgétaires ont ensuite été tirées. Par conséquent, l'échantillon de l'enquête est constitué de 2700 unités budgétaires. Puisqu'il n'existe que peu de différences entre les ménages et les unités budgétaires, les deux termes sont indifféremment utilisés.

Le processus de collecte s'est effectué au cours de quatre passages à l'aide de quatre questionnaires différents : (i) un questionnaire relatif à la consommation alimentaire détaillant au cours d'une semaine l'ensemble des consommations alimentaires des ménages selon leur origine. Grâce à ce questionnaire, les pesées de tous les aliments consommés avant et après préparation sont appréhendées ; (ii) un questionnaire budget identifie au cours d'une semaine l'ensemble des entrées et des sorties d'argent des ménages, et permet également d'appréhender l'emploi du temps ; (iii) un questionnaire rétrospectif qui appréhende les revenus et les dépenses des ménages effectués sur un laps de temps de quatre mois ; toutefois, pour les dépenses courantes, seule la dernière sortie d'argent est comptabilisée ; (iv) un questionnaire patrimoine permettant de collecter des données relatives au capital, au logement et à l'équipement. Il est à noter que certains questionnaires s'adressaient à un sous échantillon de ménages constitué du tiers de l'échantillon total ; de ce fait, à chaque passage, un jeu de questionnaires différents était soumis aux ménages.

La présente recherche s'appuie sur deux fichiers partiels, considérés comme étant apurés par l'INSAE, et exclue toute appréciation sur le processus de sondage, de contrôle et de génération primaire des données. Le premier fichier est relatif aux unités budgétaires et englobe les variables suivantes : identifiant de l'unité budgétaire ; strate, localité et province ; sexe, âge, profession, occupation, type d'activité et situation professionnelle du chef de l'unité budgétaire ; revenus monétaires et non monétaires ; dépenses monétaires et non monétaires ; structure des dépenses. Le second fichier est relatif aux individus et comporte les informations suivantes : identifiant de l'unité budgétaire ; strate, province ; sexe, âge, ethnie et lien de parenté avec le chef de l'unité budgétaire ; niveau d'instruction ; type d'activité, profession, situation dans la profession et activité secondaire. Il faut souligner que les données utilisées dans le présent papier ne concernent qu'une partie des ménages de l'EBC. En effet, le fichier relatif aux ménages comporte 824 unités budgétaires, tandis que le fichier inhérent aux individus de ces mêmes ménages

---

<sup>17</sup> Insaec (1989-1992).

concerne 5325 observations<sup>18</sup>.

Après avoir spécifié le concept de pauvreté, des éléments relatifs au profil de pauvreté seront présentés, tandis que quelques relations entre le marché du travail et la pauvreté seront explorées.

## 2. *Le concept de pauvreté*

A priori, il est assez aisé d'appréhender la pauvreté. Dans une société donnée, l'existence de la pauvreté suppose qu'une ou plusieurs personnes ne peuvent atteindre un niveau de bien-être matériel correspondant à un minimum acceptable par les normes de cette société. En réalité, la détermination de la pauvreté soulève deux questions : un problème d'identification et un problème d'agrégation<sup>19</sup>.

### 2.1. L'identification de la pauvreté

Le problème d'identification concerne l'évaluation du bien-être des individus et la détermination du seuil à partir duquel une personne peut-être considérée comme pauvre.

#### 2.1.1. *L'évaluation du bien-être*

##### 2.1.1.1. Complexité et diversité des approches

Logiquement, l'évaluation du bien-être sur lequel repose l'analyse de la pauvreté implique le recours à une mesure du bien-être individuel. Or, dans la plupart des cas, compte tenu de la nature des données disponibles, une telle approche est impossible. Ainsi, dans la plupart des enquêtes auprès des ménages - par exemple les enquêtes DSA intégrées ou prioritaires - les dépenses sont uniquement appréhendées au niveau du groupe. Toutefois, cette contrainte n'empêche pas l'analyste d'élaborer des données qui approximent le bien-être individuel, par exemple en exprimant les informations relatives au ménage sur une base per capita.

Cette difficulté étant résolue, une autre intervient immédiatement. En effet, l'analyse du bien-être individuel - ou du ménage - se heurte au fait que l'utilité n'est jamais observable directement. Par conséquent, il importe de trouver une contre-partie au bien-être qui puisse être réellement observée. Dans ce contexte, la littérature courante indique qu'il existe des fondements théoriques suffisants pour considérer que les dépenses constituent une bonne approximation du bien-être<sup>20</sup>. En réalité, cette option analytique suppose deux hypothèses. D'une part, l'hypothèse

---

<sup>18</sup> Quelques corrections ont été nécessaires à partir des fichiers ASCII fournis par l'INSAE. Premièrement, la comparaison des deux fichiers a montré que des personnes du fichier relatif aux individus n'appartenaient à aucune unité budgétaire du fichier relatif aux ménages. De ce fait, cinq unités budgétaires - 80, 153, 155, 1621 et 2555 - ont été supprimées de ce dernier. D'ailleurs, la qualité des données inhérentes à ces unités budgétaires était médiocre. Deuxièmement, quelques contrôles ont montré que des ménages englobaient plus d'un chef de ménage. A cet égard, les corrections ont été faites en prenant en compte d'autres informations - âge, statut professionnel; dans la plupart des cas, il s'agissait d'enfants. Par ailleurs, l'exploitation des données n'a pas tenu compte du redressement de l'échantillonnage, cette information n'ayant pas été mentionnée lors de la fourniture des informations. Toutefois, quelques tests ultérieurs à l'aide des données corrigées ne mettent pas en évidence des modifications majeures quant aux résultats obtenus.

<sup>19</sup> Ravallion (1992).

<sup>20</sup> Banque mondiale (1990b).

de maximisation de l'utilité des individus ; d'autre part, les principaux éléments de la fonction de bien-être sont les biens consommés.

Si l'on considère la mesure du bien-être au niveau individuel, il existe des approches conceptuelles différentes par rapport à deux éléments principaux d'analyse.

- Premièrement, les approches diffèrent selon l'importance que l'analyste accorde aux propres jugements des individus quant à leur bien-être.

Dans ce contexte, il est courant d'opérer la distinction entre les approches "welfarist" et les approches "non-welfarist"<sup>21</sup>. Dans le premier cas, les comparaisons de bien-être sont réalisées à partir des niveaux individuels d'utilité, évalués par les individus eux-mêmes, tandis que dans le second cas, les informations relatives à l'utilité ne sont quasiment pas prises en compte. Cette distinction est essentielle lorsqu'on considère les choix effectués lors de la mesure du bien-être. Ainsi, les approches "non-welfarist" considèrent que la fonction de bien-être des pauvres n'intègre pas seulement les biens qu'ils consomment, mais des éléments plus fondamentaux de la qualité de la vie ; par exemple, le bien-être de maints ménages pauvres peut dépendre simplement d'une quantité suffisante de nourriture disponible ou de la bonne nutrition des enfants. Si c'est le cas, la consommation alimentaire ou une mesure de la nutrition peuvent constituer des indicateurs de pauvreté. D'ailleurs, cette approche peut procurer quelques avantages : (i) ces dépenses sont moins sensibles aux économies d'échelle, et, de ce fait, les échelles d'équivalent adulte ne sont pas nécessaires ; (ii) ces dépenses sont plus faciles à mesurer - effort de mémoire moins important. Par conséquent, cette distinction n'est pas sans conséquences lorsque les niveaux nutritionnels fondent l'analyse de la pauvreté. Ainsi, les comparaisons "non-welfarist" de pauvreté peuvent conduire à supposer que les pauvres sont dans une meilleure situation, même si ce n'est pas le cas ; en effet, bien que les individus estiment la consommation alimentaire, il n'est pas nécessaire de supposer qu'ils aient une bonne appréciation en ce qui concerne l'importance de la nutrition sur le bien être.

Quoi qu'il en soit, il existe de profondes divergences entre les deux options. Les économistes se sont efforcés de procéder à des comparaisons de bien-être uniquement à partir des informations relatives à l'utilité, malgré les difficultés d'une telle approche - difficulté des comparaisons interpersonnelles d'utilité - lorsqu'il s'agit d'élaborer des comparaisons de pauvreté cohérentes. Il y a des situations où les jugements personnels sont suspects compte tenu de choix irrationnels. A cet égard, certains auteurs affirment que les informations sur l'utilité - les préférences des individus - ont un rôle indéniable, notamment lorsqu'il s'agit de discuter des objectifs et des contraintes des politiques économiques, mais que l'approche "welfarist" ne constitue pas un principe universellement acceptable pour les choix politiques.

- Deuxièmement, les approches diffèrent quant à la notion de "niveau de vie", selon que l'on accorde une importance à l'aspect matériel et tangible ou que prévalent des concepts spécifiques tels que les "droits".

Ainsi, en mesurant le niveau de vie, l'approche "welfarist" met l'accent sur la dépense agrégée de tous les biens et services consommés - y compris les consommations productives - évalués aux prix appropriés. Au contraire, l'approche "non-welfarist" considère des formes spécifiques de privation, telle que la consommation alimentaire inadéquate - ou la nutrition inadéquate. Cette dernière approche utilise également la notion de "droits" ; elle signifie que la pauvreté représente une absence de participation à la société, c'est-à-dire une perte de droit, et que cela dépend du revenu - notamment du revenu monétaire. Par ailleurs, l'approche "non-

---

<sup>21</sup> Sen (1979) ; Ravallion (1992).

welfarist" accorde une importance, non seulement au revenu en tant que tel, mais également à ses composantes<sup>22</sup>. Bien que ces idées de "droits" et de "consommation potentielle" aient été surtout développées dans les pays industrialisés, des investigations relatives à l'exclusion sociale ont été récemment effectuées dans les pays les moins avancés. Ainsi, les dimensions de l'exclusion sociale se réfèrent aux aspects suivants : (i) exclusion de biens et services - pauvreté ; (ii) exclusion des moyens d'existence - marché du travail, terre, etc. ; (iii) exclusion des droits sociaux - participation, organisation, etc. ; (iv) exclusion inhérente au modèle de développement poursuivi. Par ailleurs, les différents modèles d'exclusion - rupture du lien social, spécialisation, monopole, structure organique de la société - mettent bien en évidence le caractère multidimensionnel du concept d'exclusion et sa capacité à décrire un processus - alors que la pauvreté se réfère à un état<sup>23</sup>.

En réalité, qu'il soit "welfarist" ou "non-welfarist", le concept de niveau de vie d'un individu est généralement appréhendé par rapport à la consommation des biens privés - et éventuellement publics - offerts<sup>24</sup>. A cet égard, la consommation courante est la plupart du temps considérée comme l'indicateur de bien-être privilégié, le revenu étant seulement utilisé comme une approximation de la consommation. En fait, ces deux indicateurs sont les plus utilisés, bien que la consommation soit souvent préférée lorsque la question de la variation intervient. La consommation varie moins que le revenu dans le temps. Par contre, la consommation peut être un médiocre indicateur de bien-être à long terme. Ainsi, plusieurs indicateurs - qui devront être calculés - peuvent être pris en considération : (i) revenu total du ménage; (ii) dépense totale du ménage ; (iii) revenu du ménage par tête ; (iv) dépense du ménage par tête ; (v) revenu total du ménage par équivalent adulte ; (vi) dépense totale du ménage par équivalent adulte ; (vii) consommation de nourriture par tête ; (viii) proportion du budget du ménage dépensée sur la nourriture<sup>25</sup>. Il est clair que ces divers indicateurs ne donneront pas le même résultat<sup>26</sup>, et l'analyste doit s'assurer que l'indicateur adéquat est adapté aux objectifs poursuivis. Il faut dire que la dépense est souvent préférée au revenu dans la mesure où ce dernier est moins fiable. A cet égard, il est parfois recommandé d'utiliser une mesure du bien-être en termes de dépenses totales, ces dernières étant la somme de toutes les dépenses monétaires du ménage, de la consommation inhérente à la production du ménage, de la valeur imputée des services provenant de la propriété des biens durables et du logement. Ainsi, dans la littérature du développement, l'approche du niveau de vie prédomine, compte tenu de la plus grande préoccupation des formes spécifiques de privation de biens. Cette idée que la consommation est un indicateur de bien être est sous-jacente au rapport sur la pauvreté de la Banque mondiale en 1990.

Dans le cas du Bénin, les divers indicateurs précédemment notés seront pris en compte afin de comparer dans quelle mesure ils conduisent à sélectionner les mêmes individus pauvres. Par

---

<sup>22</sup> Par exemple, un transfert de l'Etat ne procure pas forcément un droit pour participer à la société.

<sup>23</sup> Rodgers (1994). Voir également Lachaud (1994c) pour une analyse des liens entre le marché du travail urbain et l'exclusion sociale en Afrique.

<sup>24</sup> Il est à souligner que le niveau de vie n'est pas le seul moyen d'appréhender le bien-être. On pourrait également considérer la "consommation potentielle" du ménage au lieu de la consommation courante. Mais, sans données sur la richesse, le revenu devrait être préféré en tant qu'approximation de la consommation lorsque l'épargne est positive. L'inverse est vrai si l'épargne est négative, puisque l'épargne passée influence la consommation potentielle à un instant du temps. Par conséquent, la consommation potentielle ne permet pas de considérer que le revenu est préférable à la consommation comme indicateur de welfare.

<sup>25</sup> D'autres indicateurs peuvent être utilisés : équivalent en calories; données relatives à la santé - mesure anthropométriques ; besoins de base - éducation, habillement, nourriture, etc.

<sup>26</sup> Voir ci-après.



la suite, l'un des indicateurs - la consommation par tête ajustée - sera privilégié pour les raisons précédemment évoquées.

#### 2.1.1.2. Ajustements : équivalents adulte, espace et temps

L'élaboration d'un indicateur du bien-être implique plusieurs ajustements. Examinons les deux aspects majeurs de cette question.

- ▶ Premièrement, la prise en compte du bien-être individuel doit être privilégiée. Le calcul d'un indicateur de bien-être per capita permet de tenir compte des différences quant à la taille des ménages.

En fait, dans la mesure où les ménages diffèrent, non seulement selon leur taille mais aussi selon leur composition, il importe de mettre en oeuvre un processus de normalisation qui permette de tenir compte des économies d'échelle en termes de consommation. En effet, certaines études empiriques montrent que le niveau de bien-être des familles nombreuses ne diminue pas en proportion exacte de l'augmentation de la taille de la famille. Il en est ainsi parce que certains membres supplémentaires du ménage - les enfants notamment - sont moins coûteux sur le plan des dépenses nécessaires pour maintenir le niveau de bien-être des membres initiaux, par rapport au coût initial requis pour qu'un ménage d'une seule personne ou d'un couple sans enfant atteigne ce niveau. Par conséquent, il est courant d'utiliser une "échelle d'équivalents adulte" afin de déterminer la consommation ou le revenu par équivalent adulte. La procédure de construction des échelles d'équivalence dépasse le cadre de cette intervention. Malgré l'absence de fondements théoriques, certaines recherches en Afrique ont utilisé les pondérations suivantes<sup>27</sup>: (i) <7 ans : 0.2 ; (ii) 7-12 ans : 0.3 ; (iii) 13-17 ans : 0.5 ; (iv) >=18 ans : 1. En fait, d'autres recherches<sup>28</sup> ont montré qu'il était suffisant d'adopter des coefficients de pondération de 0.5 et 1, respectivement, pour les personnes de moins de 15 ans et de 15 ans et plus.

Il est à remarquer que cette procédure a des implications importantes. En premier lieu, si l'on suppose par exemple que la consommation au sein du ménage est répartie selon une négociation, celle-ci reflétant les options extérieures, les échelles d'équivalence dérivées des comportements de consommation sont susceptibles d'incorporer deux aspects de la distribution au sein des ménages : les écarts réels de besoins selon l'âge et le sexe, et les inégalités quant aux options extérieures ou au "pouvoir de négociation". Malheureusement, le second élément peut difficilement ne pas être incorporé dans l'analyse, ce qui renforce l'inégalité existante<sup>29</sup>. En second lieu, certains auteurs ont fait remarquer que l'utilisation de coefficients de pondération moyens était une approximation de la réalité, dans la mesure où la capacité de conversion des ressources - la norme - en nécessités - ou besoins - diffère selon les individus, la période et les conditions<sup>30</sup>. Ainsi, bien que deux individus aient les mêmes poids, taille, travail, et loisir, l'un d'entre eux sera plus "efficace" en termes de conversion des calories, et atteindra un niveau donné de bien-être à un plus faible niveau énergétique. Par conséquent, la relation nutrition-pauvreté appelle des investigations plus approfondies.

- ▶ Deuxièmement, lorsque les comparaisons de dépenses sont réalisées dans le temps ou dans l'espace, l'indicateur de bien-être doit prendre en compte les dépenses réelles, c'est-à-dire les dépenses nominales déflatées par un indice de prix approprié.

---

<sup>27</sup> Voir par exemple : Glewwe (1987), pour la Côte d'Ivoire.

<sup>28</sup> Rodgers (1984).

<sup>29</sup> Ravallion (1992).

<sup>30</sup> Lipton (1994).

En effet, l'utilisation d'un indicateur de dépense suppose que tous les individus font face à des prix identiques. Ainsi, si l'on souhaite comparer les dépenses entre diverses régions, il est nécessaire de prendre en compte les variations régionales de prix afin de générer des niveaux relatifs de bien-être. A cet égard, on peut choisir une région de référence afin de procéder aux comparaisons du coût de la vie. Un déflateur approprié de la dépense régionale 1 en termes des prix de la région de référence 0 - indice du coût de la vie de Paasche - peut s'écrire :

$$[1] \quad I_{p1} = (q_{1i}p_{1i}) / (q_{1i}p_{0i}) \quad (i = 1..n);$$

ou :

$$I_{p1} = (V_{1i}) / V_{1i}(p_{0i}/p_{1i})$$

où:  $p_{0i}$  et  $p_{1i}$  = prix des biens  $i$  ( $i = 1..n$ ) de la région de référence (0) et des autres régions (1) ;  $q_{1i}$  = dépense sur le bien  $i$  dans la région 1 ;  $V_{1i}$  = valeur de la dépense dans la région 1 sur le bien  $i$ . Cet indice utilise comme pondérations les dépenses de la région qui n'est pas prise comme référence. L'utilisation d'un tel indice pour déflater les dépenses régionales permettra d'obtenir un indice de dépense réelle - Laspeyres - grâce auquel les dépenses de chaque région sont évaluées aux prix de la région de référence. Nécessairement, cette procédure suppose la

Tableau 1 : Dépenses et revenus réels, EBC 1986 Bénin

Paramètre Localité	Indice des prix - déc. 1993 <sup>1</sup>	Déflateur		Strate EBC 1986	Dépenses nominales <sup>3</sup> (FCFA/an)	Revenus nominaux <sup>3</sup> (FCFA/an)	Dépenses réelles <sup>4</sup> (FCFA/an)	Revenus réels <sup>4</sup> (FCFA/an)
		Valeur <sup>2</sup>	Zone					
Cotonou	106,8	100,0	Cotonou	Cotonou	135854	157844	135854	157844
Porto-Novo	111,8	95,2	Sud	Sud rural	64554	75798	67809	79620
Parakou	102,1	97,3	Nord	Sud urbain	82052	90543	86189	95108
Bohicon	94,8	89,0	Centre	Centre rural	49918	61902	56088	69552
Lokossa	91,5	95,2	Sud	Centre urbain	66760	90381	75011	101552
Natitingou	105,7	97,3	Nord	Nord rural	43759	49192	44973	50557
-	-	-	-	Nord urbain	44250	48380	45478	49723
Moyenne	105,7	-	-	Ensemble	77465	90116	80048	93194

(1) base 100 = 1991; (2) Porto-Novo et Lokossa concernent le Sud urbain; Parakou et Natitingou sont relatifs au Nord urbain. De ce fait, pour ces deux régions, la moyenne arithmétique des indices de prix a été préalablement effectuée. Ainsi, le calcul est effectué comme suit. Par exemple, le déflateur du Sud :  $(100/106,8) * [(111,8+91,5)/2] = 95,2$ ; (3) moyenne ajustée sans les prix; (4) moyenne ajustée avec les prix.

Sources : Indice des prix à la consommation fourni par l'INSAE.

disponibilité de données fiables sur les prix de chaque région ; en ce qui concerne les dépenses, utilisées comme pondérations, elles peuvent être obtenues à partir des enquêtes auprès des ménages.

Dans le cas du Bénin, l'absence de série d'indice du coût de la vie pose problème pour l'évaluation des valeurs réelles. Toutefois, il est possible de recourir à l'indice des prix à la consommation en milieu urbain pour approximer les dépenses et les revenus réels. Malheureusement, les indices de prix selon les régions ne sont pas disponibles pour 1986 (ou 1987), mais seulement à partir de décembre 1993. Dans ces conditions, il a été décidé qu'une telle

information pouvait être utilisée<sup>31</sup>, même si rien ne permet d'affirmer que les prix relatifs selon les régions sont restés constants depuis 1986. Ainsi, le tableau 1 affiche les dépenses et les revenus réels en prenant en compte, par exemple, l'indice des prix à la consommation en milieu urbain du mois de décembre 1993 et Cotonou comme région de référence. Evidemment, cette approche est approximative pour deux raisons. D'une part, l'indice du coût de la vie utilisé est incertain, comme cela vient d'être indiqué ; d'autre part, bien que la collecte des informations se soit étalée sur plusieurs mois, l'inflation n'est pas prise en considération. Les résultats présentés ultérieurement devront être appréciés en fonction de ces deux éléments.

A cet égard, il faut mentionner deux incertitudes quant au calcul de la dépense et du revenu. Premièrement, les dépenses relatives aux biens durables devraient incorporer leur "valeur d'usage" et non les dépenses d'acquisition des biens durables. Or, ce point n'est pas expliqué dans les données fournies par l'INSAE ; on dispose seulement d'une variable se référant aux "dépenses monétaires de biens durables", mais la distinction précédente n'est pas mentionnée. Deuxièmement, logiquement, les transferts versés et les transferts reçus devraient être incorporés, respectivement, aux dépenses et aux revenus. En fait, la variable indiquant les transferts monétaires relatifs aux administrations et aux ménages n'est pas prise en compte dans le calcul de la consommation et du revenu. Mais, en l'absence d'informations supplémentaires quant à ces transferts<sup>32</sup>, il a été décidé de les ignorer.

Le tableau 1 appelle deux commentaires. D'une part, les valeurs réelles et nominales varient assez peu. D'autre part, comme cela était attendu, il existe un différentiel de niveau de vie significatif à la fois rural-urbain - sauf au Nord - et Nord-sud. Par exemple, les dépenses réelles moyennes des ménages à Cotonou sont deux fois et trois plus élevées que celles, respectivement, du Centre urbain et du Nord urbain.

### 2.1.2. *Le choix de la ligne de pauvreté*

Lorsque les critères relatifs au niveau de vie ont été précisés, il importe de déterminer le seuil de pauvreté - ligne de pauvreté - en dessous duquel les individus sont considérés comme pauvres. A cet égard, il y a eu beaucoup de discussions en ce qui concerne les mérites respectifs des concepts de pauvreté absolue et de pauvreté relative.

#### 2.1.2.1. Pauvreté absolue et pauvreté relative

Sans prétendre épuiser le débat inhérent à la pauvreté relative et à la pauvreté absolue, trois observations générales peuvent être formulées.

- ▶ Premièrement, certaines critiques relatives au concept de pauvreté absolue sont basées sur l'idée que ce qui constitue la pauvreté absolue dans une société (ou à un instant du temps) n'est pas nécessairement identique dans une autre société (ou pour la même société à une époque différente).

L'apport de Sen sur cette question est intéressant, dans la mesure où il réaffirme l'intérêt du concept de pauvreté absolue, tout en introduisant des éléments de relativité. Ainsi, il opère la distinction entre les "facultés" que les revenus confèrent aux individus, et les biens et les services nécessaires à leur production. La pauvreté est alors appréhendée comme l'absence absolue de

<sup>31</sup> Cette approche est réalisée à titre illustratif, le séminaire ayant également un but pédagogique.

<sup>32</sup> Notamment la distinction entre les opérations courantes et les opérations en capital, ces dernières impliquant un remboursement.

certaines facultés critiques - éviter la honte, participation communautaire, considération. En fait, les biens et les services nécessaires à l'obtention de ces facultés varient dans l'espace et dans le temps ; en ce sens, la pauvreté est relative.

- ▶ Deuxièmement, en réalité, le débat sur les mérites relatifs de la pauvreté absolue et de la pauvreté relative est lié au choix de la ligne de pauvreté.

Doit-on la déterminer de manière absolue - par rapport aux niveaux nutritionnels par exemple - ou par rapport à la distribution des revenus ? Dans les pays en développement, l'analyse a souvent été menée en termes de pauvreté absolue, c'est-à-dire par rapport à un seuil de pauvreté fixé en fonction de l'indicateur du niveau de vie utilisé et du domaine de comparaison de la pauvreté. Cette approche implique que l'on estime le coût d'un volume de biens susceptible de couvrir les besoins de consommation de base du domaine de comparaison de la pauvreté. On considère souvent que la détermination d'une ligne de pauvreté absolue comporte certaines ambiguïtés conceptuelles et empiriques. Quel est le niveau nutritionnel minimum permettant d'éviter la malnutrition ? Quel est le revenu nécessaire pour obtenir ce niveau nutritionnel ? Dans ce contexte, certaines décisions peuvent être arbitraires ; quoi qu'il en soit, les hypothèses de travail devront être explicitées. A cet égard, une ligne de pauvreté élaborée uniquement par rapport aux besoins nutritionnels, implique que l'indicateur de bien-être soit mesuré seulement en termes de consommation alimentaire. En fait, l'adoption d'une ligne de pauvreté absolue se justifie davantage lorsqu'un accord existe déjà sur cette question parmi les planificateurs et les décideurs politiques ; mais cela n'exclue pas l'utilisation d'un seuil alternatif afin de procéder à des comparaisons.

- ▶ Troisièmement, les difficultés précédemment soulignées ont souvent conduit à adopter explicitement une ligne de pauvreté relative.

Dans ce cas, la pauvreté est définie comme le revenu au-dessous duquel se trouve un certain percentile de la population. Par exemple, les pauvres peuvent être définis comme les x% les plus pauvres de la population. Ainsi, Kanbur et Grootaert en Côte d'Ivoire ont pris en compte une ligne de pauvreté qui définit 30% de la population comme étant pauvre, et une ligne d'extrême pauvreté pour les 10% les plus pauvres. Néanmoins, cette approche comporte deux difficultés principales. D'une part, l'interprétation de la ligne de pauvreté est délicate sans informations additionnelles ; par exemple, quel niveau de privation une telle ligne de pauvreté implique ? D'autre part, cette approche signifie que la pauvreté ne sera jamais éradiquée, puisqu'il sera toujours possible de trouver x% de pauvres<sup>33</sup>. C'est pour cette raison qu'il est parfois nécessaire d'adopter une approche alternative qui définit la ligne de pauvreté par rapport au revenu moyen - ou médian. Par exemple, au Ghana, à partir de l'enquête sur les niveaux de vie de 1987-88, la ligne de pauvreté a été définie comme les 2/3 de la dépense moyenne par tête.

A cet égard, certains auteurs suggèrent l'attitude suivante. Premièrement, en l'absence d'accord sur une ligne de pauvreté absolue, il est souhaitable d'adopter un concept de pauvreté relative, cette dernière étant définie par rapport au revenu moyen - les 2/3 ou les 50%. Dans ce cas, la signification n'est pas tellement en termes du nombre absolu de pauvres, mais en termes des changements de la pauvreté parmi les différents groupes de la société. Deuxièmement, une approche absolue peut être adoptée lorsque cette notion est largement partagée et utilisée par les décideurs politiques ; dans ce cas, l'analyse de la pauvreté pourra être concernée par le nombre de pauvres. Troisièmement, il est possible d'utiliser une approche pragmatique qui consiste à

---

<sup>33</sup> En fait, Kanbur évita cette difficulté en identifiant pour l'année de base les 30% les plus pauvres, puis, pour les années ultérieures, en prenant cette dernière comme une ligne absolue.

sélectionner, quasi arbitrairement une année donnée, une ligne de pauvreté - percentile ou % du revenu moyen - et à retenir celle-ci en termes réels pour les années ultérieures.

### 2.1.2.2. La ligne de pauvreté au Bénin

Compte tenu de ce qui a été précédemment indiqué, et en l'absence d'informations supplémentaires, il est possible de dériver trois lignes de pauvreté qui pourront être utilisées lors des investigations supplémentaires.

En premier lieu, la pratique courante suggère d'établir une ligne de pauvreté équivalant aux deux tiers de la moyenne de la consommation par tête ajustée. Cette approche conduit à fixer la ligne de pauvreté en 1986 à 53 366 F.CFA par an.

En second lieu, si l'on souhaite axer l'analyse sur l'"extrême pauvreté", il pourrait être utile de considérer un niveau de vie critique qui équivaldrait au tiers de la moyenne de la consommation annuelle par tête ajustée, soit 26 683 F.CFA en 1986.

En troisième lieu, on peut tenter de déterminer une ligne de pauvreté absolue par rapport aux besoins nutritionnels. Malgré l'incertitude d'une telle approche et la possibilité d'options analytiques alternatives, c'est cette procédure qui a été utilisée dans une recherche récente visant à examiner le lien entre la pauvreté et la stratification du marché du travail<sup>34</sup>. En ce qui concerne le revenu par tête ajusté, la notion de pauvreté utilisée est basée sur la seule consommation de riz. En effet, dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, le riz constitue la nourriture la plus courante. Par ailleurs, l'avantage de prendre en compte le riz est la disponibilité de données quant à son équivalent en calories et sur les prix. En admettant que 2400 calories/jour constituent le minimum vital pour un adulte - 15 ans et plus - qu'un kilogramme de riz équivaut à 3500 calories, et qu'une proportion additionnelle de 50% des consommations alimentaires soit nécessaire à la couverture des autres besoins de base, on peut, compte tenu du prix du riz, déterminer la dépense hebdomadaire minimum par équivalent adulte ( $D_m$ ) en dessous de laquelle les individus sont dans une situation de "pauvreté absolue" ; celle-ci est déterminée par l'équation [2] si p est le prix du kilo de riz au moment de l'enquête.

**Tableau 2 : Incidence de la pauvreté selon des niveaux de vie alternatifs et les régions au Bénin**

Niveau de vie	Pauvreté 1	Pauvreté 2	Pauvreté 3	Nb cas
Strate	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Total
<b>Total</b>	0.433	0.114	0.629	824
Nord-urbain	0.735	0.327	0.837	49
Nord-rural	0.782	0.278	0.887	133
Centre-urbain	0.320	0.040	0.560	25
Centre-rural	0.527	0.055	0.791	91
Sud-urbain	0.365	0.071	0.588	85
Sud-rural	0.393	0.045	0.674	242
Cotonou	0.176	0.090	0.302	199

Pauvreté 1 = 53 366 F.CFA ; pauvreté 2 = 26 683 F.CFA ; pauvreté 3 = 74 880 F.CFA.

Source : EBC 1986.

$$[2] \quad D_m = 1,5[2400/3500] * p * 7]$$

<sup>34</sup> Lachaud (1994a).

Dans le cas du Bénin, sachant que le prix moyen du kilo de riz était de 100 F.CFA en 1986, la ligne de pauvreté absolue peut être établie à cette date à 720 F.CFA par semaine, soit 37 440 F.CFA par équivalent adulte et par an<sup>35</sup>. En fait, on considère parfois<sup>36</sup> que 2Dm représente un seuil de "pauvreté", ce qui situe ce dernier à 74 880 F.CFA en 1986.

Le tableau 2 montre l'incidence de la pauvreté au Bénin selon les régions et appelle plusieurs commentaires.

Premièrement, l'ampleur de la pauvreté varie sensiblement selon les seuils choisis. En 1986, l'incidence de la pauvreté parmi les ménages était de 43.3% et de 62.9% lorsque l'on considère, respectivement, les deux tiers de la consommation par tête ajustée et un niveau de pauvreté absolue fondé sur un minimum nutritionnel. Par ailleurs, l'incidence de l'"extrême pauvreté" - 1/3 de la consommation par tête ajustée - s'élevait à 11.4%. De plus, l'incidence de la pauvreté selon les individus est plus élevée quel que soit l'indicateur retenu, la dimension des ménages étant inversement corrélée au niveau de vie<sup>37</sup>.

Deuxièmement, la pauvreté est inégalement distribuée dans l'espace. Quel que soit l'indicateur retenu, la vulnérabilité du Nord - rural ou urbain - en termes de pauvreté - en particulier l'extrême pauvreté - est la plus forte. En effet, les trois quarts des ménages ont une consommation par tête inférieure au niveau de vie critique, tandis que le tiers d'entre eux sont dans une situation d'extrême pauvreté. Par contre, au Sud et au Centre - urbain - la prise en considération du même indicateur montre que seulement le tiers des ménages sont pauvres.

Troisièmement, la pauvreté affecte plus les campagnes que les villes. A Cotonou, l'incidence de la pauvreté ne serait que de 17.6% ; toutefois, l'extrême pauvreté est plus élevée dans la capitale qu'au Centre. Ainsi, d'une manière générale, sauf au Sud, l'incidence de la pauvreté est plus forte dans les campagnes que dans les villes. Ce résultat était attendu. Observons également que l'incidence de la pauvreté s'accroît lorsque la pauvreté absolue est prise en compte ; toutefois, la structure de la pauvreté dans l'espace est identique.

**Tableau 3 : Corrélation entre différentes approches de la pauvreté avec la consommation par tête ajustée, . . . . EBC 1986 Bénin**

Paramètre Définition	% population correctement identifiée			CHI <sup>2</sup> Pearson		Eta <sup>1</sup>
	Pauvres	Non pauvres	Total	Valeur	Sig	
Consommation/tête	27,4	67,5	94,9	636,05	0,00000	0,878
Consommation par ménage	16,7	56,8	73,5	112,68	0,00000	0,369
Revenu ajusté	27,8	67,8	95,6	661,41	0,00000	0,895
Revenu par tête	26,8	66,9	93,7	594,88	0,00000	0,849
Consommation alim/tête	24,3	64,3	88,6	437,01	0,00000	0,728
Ratio alimentation	5,5	46,1	51,6	20,72	0,00001	0,159

(1) Le (Eta)<sup>2</sup> indique la proportion de variance expliquée lorsque la consommation par tête ajustée est la variable dépendante.  
Sources : EBC 1986.

<sup>35</sup> Pour les différents pays, les seuils de pauvreté appréhendés - par semaine et par équivalent adulte - ont été les suivants: (i) Burkina Faso (1992): 2.222 F.CFA; (ii) Cameroun (1991): 2.880 F.CFA; (iii) Côte d'Ivoire (1987): 2.286 F.CFA; (iv) Guinée (1992) 2.757 F.G; (v) Madagascar (1989): 5.787 F.MG; (vi) Mali (1991) 1.892 F.CFA; par ailleurs, pour des besoins analytiques, les 30% des ménages ayant les revenus les plus élevés sont classés comme "non-pauvres", tandis que les autres sont dénommés "intermédiaires".

<sup>36</sup> Rodgers (ed) (1989); Lachaud (1994a).

<sup>37</sup> 53.1%, 14.7% et 71.7%, respectivement, selon les niveaux 1, 2 et 3. Voir ci-après pour la relation entre la taille des ménages et le niveau de vie.

### 2.1.2.3. Approches alternatives de la pauvreté et corrélation

L'analyse précédente a montré que l'incidence de la pauvreté était fonction de l'indicateur de niveau de vie utilisé et du choix de la ligne de pauvreté. A cet égard, il est possible d'examiner dans quelle mesure des approches alternatives de la pauvreté concourent à sélectionner les mêmes ménages. Dans ce contexte, on se propose de prendre en compte les indicateurs suivants: (i) la consommation par tête ajustée ; (ii) la consommation par tête ; (iii) la consommation par ménage ; (iv) le revenu par tête ajusté; (iv) le revenu par tête ; (v) la consommation alimentaire par tête ajustée ; (vi) le ratio alimentaire - la proportion des dépenses du ménage consacrées à l'alimentation. Dans chaque cas, la ligne de pauvreté sera définie de telle manière que les 30% du bas de la distribution soient considérés comme pauvres<sup>38</sup>.

A cet égard, le tableau 3 permet de constater que la consommation par tête ajustée, d'une part, et le revenu et la consommation par tête non ajustée, d'autre part, sont très corrélés ; dans chaque cas, le pourcentage de la population correctement identifiée est de l'ordre de 95%. Par contre, par rapport à la consommation par tête ajustée, le ratio alimentaire, la consommation par ménage et, dans une moindre mesure, la consommation alimentaire par tête sélectionnent une proportion sensiblement différente de ménages. Par conséquent, au Bénin, bien qu'il importe peu d'utiliser le revenu ou la consommation pour mesurer la pauvreté, la prise en compte d'indicateurs plus spécifiques peut conduire à des résultats assez différents. Par exemple, en ce qui concerne le ratio alimentaire, on observe que, par rapport à la consommation ajustée, le pourcentage de la population correctement identifiée n'est que de 51.6%. Ces résultats, semblables à ceux qui ont été obtenus par ailleurs<sup>39</sup>, appellent une certaine vigilance lors des discussions quant à l'indicateur de bien-être susceptible d'être choisi pour analyser la pauvreté.

### 2.1.2.4. Incidence de la pauvreté, test de sensibilité et de dominance

Compte tenu des observations précédentes, il importe de tester la robustesse de la ligne de pauvreté en réalisant une analyse de sensibilité<sup>40</sup>. Ainsi, on calcule à nouveau les mesures de la pauvreté pour des lignes alternatives de pauvreté, par exemple en augmentant et en diminuant successivement la ligne de base de 10%. Ce test permet d'appréhender successivement l'accroissement et la baisse de la pauvreté consécutive à une variation de cette dernière de 10%, et d'examiner les conséquences qui en découlent pour les groupes socio-économiques pris en

**Tableau 4 : Incidence de la pauvreté et test de sensibilité**

Niveau de vie	Niveau de vie 1 +10%	Niveau de vie 1	Niveau de vie 1 -10%	Niveau de vie 3 +10%	Niveau de vie 3	Niveau de vie 1 -10%
Strate	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne

<sup>38</sup> La démarche est identique à celle de Glewwe, P., Van der Gaag (1988).

<sup>39</sup> Glewwe, P., Van der Gaag (1988).

<sup>40</sup> Voir sur ce point : Ravallion, Bidani (1994).

<b>Total</b>	0.492	0.433	0.375	0.680	0.629	0.579
Nord-urbain	0.776	0.735	0.673	0.857	0.837	0.816
Nord-rural	0.827	0.782	0.714	0.910	0.887	0.857
Centre-urbain	0.360	0.320	0.240	0.680	0.560	0.520
Centre-rural	0.604	0.527	0.440	0.868	0.791	0.736
Sud-urbain	0.459	0.365	0.306	0.624	0.588	0.529
Sud-rural	0.471	0.393	0.310	0.736	0.674	0.603
Cotonou	0.201	0.176	0.171	0.352	0.302	0.261

Pauvreté 1 = 53 366 F.CFA ; pauvreté 3 = 74 880 F.CFA.

Source : EBC 1986.

compte. En général, la variation de la pauvreté doit être supérieure à 10%, dans la mesure où la ligne de pauvreté est inférieure à la médiane.

Dans le cas du Bénin, ce test peut être mené pour les trois définitions de la pauvreté présentées au tableau 2. On observe qu'une variation de +10% de la ligne de pauvreté entraîne une variation de l'incidence de la pauvreté légèrement supérieure à 10% ; et, inversement (tableau 4). Ce résultat est logique dans la mesure où la ligne de pauvreté est inférieure à la médiane, et conduit à conclure à la robustesse du seuil de pauvreté.

En fait, l'analyse de sensibilité - utile pour vérifier que la pauvreté est relativement indépendante de faibles changements quant au niveau de la ligne de pauvreté - peut être étendue afin de prendre en compte une plus large variation de la ligne de pauvreté et d'inclure également des changements quant à la mesure de la pauvreté. Ceci implique une analyse de la dominance et nécessite de porter sur un graphe les courbes de distribution - par exemple, en abscisse les dépenses par tête et en ordonnée le pourcentage cumulé de la population ou des ménages - inhérentes à des régions, des groupes socio-économiques ou à deux dates différentes<sup>41</sup>.

Supposons par exemple que l'on ne connaisse pas la ligne de pauvreté  $Z$ , mais que l'on soit sûr qu'elle n'excède pas  $Z^{\max}$ . Si l'on considère des indicateurs de la pauvreté ayant des propriétés additives, on montre que, d'une manière certaine, la pauvreté entre deux dates déclinera si la courbe d'incidence de la pauvreté (courbe cumulative de distribution) relative à la seconde date se situe **toujours** au-dessous de celle relative à la première date, et ceci jusqu'à  $Z^{\max}$ . Ceci constitue le test de dominance de premier ordre. Si les courbes de distribution se coupent, l'analyse est ambiguë. En effet, dans ce cas, certaines lignes de pauvreté et certaines mesures de la pauvreté vont ranger les distributions différemment. Des informations additionnelles sont nécessaires, et les tests de deuxième ordre -  $P_1$  - et troisième ordre -  $P_2$  - sont également souhaitables<sup>42</sup>. Ainsi, ce test, assez simple, constitue un outil intéressant pour apprécier l'évolution de la pauvreté dans le temps<sup>43</sup>, consécutive à la mise en oeuvre de certaines politiques économiques.

On peut illustrer cette approche à l'aide des données de l'EBC du Bénin, en prenant en compte le test de sensibilité et de dominance selon les régions à une date donnée (figure 1). On

<sup>41</sup> En pratique, la totalité des courbes de distribution ne sont pas nécessaires.

<sup>42</sup> Voir ci-après pour les mesures  $P_1$  et  $P_2$  de la pauvreté.

<sup>43</sup> Voir Grootaert (1993) pour un test de dominance entre deux dates. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le test de dominance de premier ordre a montré qu'une certaine prudence était nécessaire quant à l'appréhension de la pauvreté entre 1985 et 1986, les courbes de distribution se coupant fréquemment. Par contre, les résultats sont assez robustes lorsqu'on compare 1985 et 1988, ce qui accroît la véridicité du résultat global inhérent à ce pays : la pauvreté a augmenté entre 1985 et 1988.



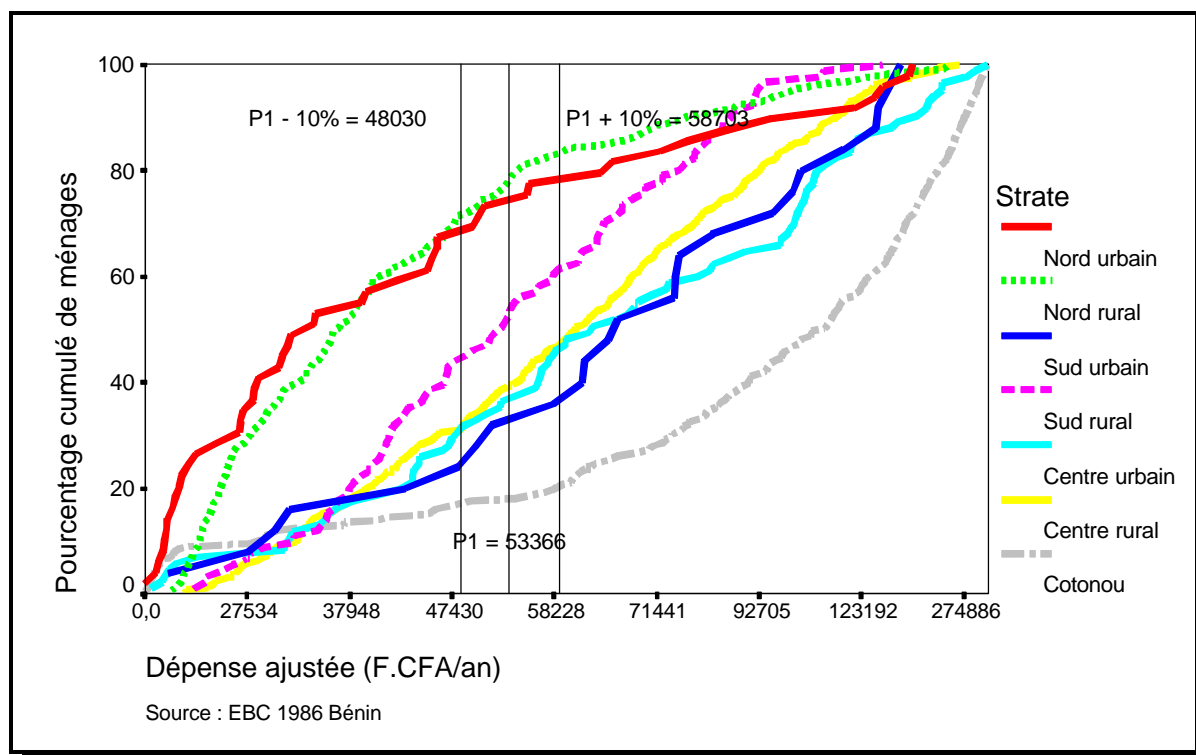


Figure 1 : Test de dominance de premier ordre selon les régions, EBC 1986 Bénin

remarque que le test de dominance de premier ordre est assez robuste lorsqu'on prend en considération la ligne de pauvreté dont la valeur équivaut aux 2/3 de la dépense réelle par tête ajustée - 53 366 F.CFA par an. En effet, les courbes d'incidence de la pauvreté ne se coupent pas lorsque cette ligne varie de plus ou moins 10%. Par exemple, si l'on considère la région du Nord, on observe que dans l'intervalle de variation de la ligne de pauvreté 48 030 F.CFA/58 703 F.CFA, l'incidence de la pauvreté est toujours plus élevée pour le Nord rural que pour le Nord urbain<sup>44</sup>. Par contre, la prise en compte d'autres seuils de pauvreté - extrême pauvreté ou pauvreté absolue, précédemment définies - suggère des configurations de la pauvreté sensiblement différentes - comme l'indiquait le tableau 2. Ainsi, l'extrême pauvreté est plus marquée au Nord urbain qu'au Nord rural. Naturellement, ces résultats sont très influencés par le faible nombre de cas dans certaines strates. Néanmoins, il semblerait que la ligne de pauvreté équivalant aux deux tiers des dépenses réelles par tête ajustées possède des propriétés intéressantes.

## 2.2. La mesure de la pauvreté

### 2.2.1. Les choix conceptuels et méthodologiques<sup>45</sup>

#### 2.2.1.1. Fondements

Après avoir déterminé le critère et la ligne de pauvreté, il s'agit d'agréger l'information obtenue afin d'exprimer la mesure de la pauvreté. A cet égard, il est habituel d'évaluer l'incidence

<sup>44</sup> Dans ce contexte, on ne doit pas omettre que dans certaines strates, le nombre de cas est assez faible.

<sup>45</sup> Ce développement est largement emprunté à Lachaud (1993).

de la pauvreté au sein d'une population ou pour des sous-groupes relatifs à cette dernière, en indiquant le pourcentage d'individus concernés. En fait, les analyses récentes mettent en évidence trois mesures principales de la pauvreté : l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté et l'inégalité de la pauvreté<sup>46</sup>. Ces trois approches, issues de la famille des mesures proposées par Foster, Greer et Thorbecke<sup>47</sup>, ont la forme générale suivante :

$$[3] \quad P_{\alpha} = (1/n) \sum_{i=1}^q [(Z-R_i)/Z]^{\alpha} \quad \text{avec : } i=1..q$$

où :  $Z$  = ligne de pauvreté ;  $R_i$  = revenu/dépense de la  $i$ ème personne (ou ménage) pauvre ;  $n$  = population totale ;  $q$  = nombre de personnes au-dessous de la ligne de pauvreté. Ainsi, cet indice calcule l'écart de revenu de chaque personne (ou ménage) pauvre en termes de la ligne de pauvreté, l'élève à la puissance  $\alpha$  et effectue la somme pour les individus (ou les ménages) pauvres. Le paramètre  $\alpha$  reflète le degré d'aversion pour la pauvreté et peut prendre différentes valeurs.  $P_{\alpha}$  est simplement la moyenne pour l'ensemble de la population d'une mesure individuelle de la pauvreté qui prend la valeur  $(1-R_i/Z)^{\alpha}$  pour les pauvres et 0 pour les non pauvres.

#### 2.2.1.2. Incidence de la pauvreté

Si  $\alpha = 0$ , l'équation [4] devient :

$$[4] \quad P_0 = q/n = H$$

où  $H$  est le ratio de pauvreté - incidence de la pauvreté - c'est-à-dire le rapport entre  $p$ , le nombre de ménages ou d'individus pauvres, et  $n$ , le nombre total de ménages ou d'individus. Dans ce cas, cette mesure est indifférente à la position des individus ou des ménages par rapport à la ligne de pauvreté. L'interprétation de cet indice ne pose pas problème ; si  $P_0 = 0,30$ , cela signifie que 30% de la population est pauvre. Néanmoins, certaines précisions doivent être formulées lors des profils de pauvreté.

#### 2.2.1.3. Profondeur de la pauvreté

Une meilleure mesure de la pauvreté consiste à appréhender l'écart par rapport à la ligne de pauvreté - profondeur de la pauvreté. De ce fait, on ne s'attache pas exclusivement au nombre de pauvres mais à l'étendue de la pauvreté. En effet, avec  $P_0$ , si un ménage ou un individu sont très pauvres, il n'en sera pas tenu compte. Ainsi, la profondeur de la pauvreté  $P_1$  appréhende l'écart proportionnel moyen de revenu par rapport à la ligne de pauvreté, et on ne considère pas les revenus de ceux qui ne sont pas pauvres. Par conséquent, si  $\alpha = 1$ , l'indice de pauvreté devient:

$$[5] \quad P_1 = (1/n) \sum_{i=1}^q [(Z-R_i)/Z] = H_1 \quad \text{avec: } i=1..q$$

avec le ratio d'écart de revenu :  $I = (1/q) \sum_{i=1}^q [(Z - R_i)/Z] \dots \text{ et : } i=1..q$

En d'autres termes, cet indice équivaut à la moyenne des écarts de revenu des pauvres exprimée en tant que fraction de la ligne de pauvreté. De ce fait,  $P_1$  prend en compte le degré de

<sup>46</sup> Foster (1984); Ravallion (1992).

<sup>47</sup> Foster, Greer, Thorbecke (1984).

pauvreté des pauvres, et reflète à la fois l'incidence de la pauvreté (H) et son intensité (I). Néanmoins, l'interprétation de l'indicateur P1 implique quelques observations supplémentaires. Puisque les  $P_\alpha$  mesurent les écarts de pauvreté en proportion de la ligne de pauvreté, ils sont tous compris entre 0 et 1. Lorsque  $\alpha$  augmente,  $P$  devient de plus en plus petit, si bien que  $P_{(\alpha-1)} > P_\alpha$ ; par exemple,  $P_0 > P_1$ . On peut déduire  $I = P_1/P_0$ . Si  $P_0 = 0,30$  et  $P_1 = 0,1$ , on obtient  $I = 0,33$ . Cela signifie que l'écart entre la ligne de pauvreté et le revenu moyen des pauvres est de 33% de la ligne de pauvreté. Par ailleurs, puisque  $(R_i/Z) = 1 - (R_i - Z)/Z$ , il s'ensuit que le revenu moyen des pauvres équivaut aux  $2/3$  [ $1 - 0,33 = 0,67$ ] de la ligne de pauvreté.

En outre, P1 mesure, sous des conditions de parfait ciblage de la pauvreté, le montant de revenu qui doit être transféré aux pauvres de manière à éradiquer complètement la pauvreté - soit  $P_1 * Z$ . Il est parfois appelé l'écart de pauvreté agrégé par tête. Par exemple, si  $P_1 = 0,1$  cela signifie que si tous les membres de la population avaient 10% de la ligne de pauvreté, cela serait suffisant pour amener les pauvres au niveau de la ligne de pauvreté.

#### 2.2.1.4. Inégalité de la pauvreté

En fait, P1 n'est sensible qu'à la situation de l'individu pauvre moyen, et ne tient pas compte de la sévérité de la pauvreté, c'est-à-dire de la distribution des revenus parmi les pauvres. Transférer du revenu du plus pauvre à un plus riche (mais encore pauvre) ne modifie pas P1 - H et I demeurent inchangés. Par conséquent, il s'agit d'accorder un poids plus important aux gains des plus pauvres, en donnant à  $\alpha$  des valeurs supérieures à 1. Si  $\alpha > 1$ , le transfert d'une unité monétaire des unités les plus pauvres à d'autres unités pauvres (mais moins pauvres) accroît l'indice de pauvreté. Ainsi, si  $\alpha > 1$  on obtient une mesure de la pauvreté qui élève l'écart proportionnel précédent à une puissance  $\alpha$  dont la valeur traduit le degré de préoccupation inhérent à cet écart. Généralement, on prendra  $\alpha = 2$ . En définitive, l'intérêt des indices issus de la famille des mesures proposées par Foster, Greer et Thorbecke est de permettre à l'utilisateur de spécifier  $\alpha$ , et, par conséquent, de sélectionner un indice qui reflète son aversion pour la pauvreté. L'interprétation des indices où  $\alpha > 1$  est moins intuitive que pour P0 ou P1, mais les principes sont les mêmes ; une valeur de P2 de 0,15 pour A et de 0,30 pour B signifie une plus grande sévérité de la pauvreté pour B. L'intérêt de cette mesure est surtout sa faculté de ranger les distributions d'une meilleure manière que les approches alternatives, et non les nombres précis obtenus.

#### 2.2.1.5. Contribution relative et ciblage de politique économique

L'intérêt des mesures de la pauvreté précédemment exposées est qu'elles sont additives et décomposables en sous-groupes. Par exemple, si  $P_{\alpha j}$  est l'indicateur de pauvreté  $\alpha$  du sous-groupe j dans la population totale,  $P_\alpha$  l'indicateur de pauvreté  $\alpha$  pour la population totale, la contribution relative  $C_j$  est exprimée par l'équation [6] :

$$[6] \quad C_j = (P_{\alpha j} * k_j) / P_\alpha \quad \text{puisque } P_\alpha = \sum k_j * P_{\alpha j}$$

Dans ce contexte, l'efficacité de la politique économique implique que les actions soient ciblées sur le groupe socio-économique pour lequel l'accroissement du revenu aura la plus forte incidence en termes de réduction de la pauvreté au niveau national. Il s'agit d'une question complexe, car l'homogénéité des groupes socio-économiques est relative, ce qui implique

l'existence de déperditions<sup>48</sup>. A cet égard, certains auteurs ont cherché à établir des ordres de priorité en termes de politique économique, en élaborant des règles de ciblage en fonction d'hypothèses alternatives<sup>49</sup>.

Tout d'abord, si l'on suppose que les ressources injectées sont partagées également selon les divers membres du groupe visé<sup>50</sup>, on montre que la recherche d'un objectif  $P_\alpha$  minimum au niveau national implique des priorités selon les groupes en fonction des valeurs de  $P_{j, (\alpha-1)}$ . Par exemple, si  $\alpha=1$ , l'indicateur de ciblage est l'incidence de la pauvreté,  $P_0$ .

En fait, dans la réalité, l'hypothèse alternative - les revenus augmentent proportionnellement<sup>51</sup> - est plus probable. Dans ce cas, si l'objectif au niveau national est  $P_\alpha$ , le classement du groupe est indiqué par :

$$[7] \quad [P_{j, (\alpha-1)} - P_{j, (\alpha)}] / M_j$$

où  $M_j$  représente le revenu moyen du groupe  $j$ . Cet indicateur mesure l'impact sur la pauvreté du pays d'une augmentation du revenu de la catégorie  $j$  bénéficiant aux individus de la catégorie en proportion de leur revenu actuel. Naturellement, si les deux indices précédents aboutissent à classer prioritairement une catégorie donnée, les actions de politique économique devront être ciblées en priorité vers cette catégorie. Bien que ces indicateurs de ciblage soulèvent quelques difficiles problèmes de mise en oeuvre, ils présentent une certaine utilité en termes de politique économique.

### 2.2.2. Incidence, profondeur et inégalité de la pauvreté au Bénin

A partir des données de l'EBC de 1986, on peut tenter de présenter deux aspects préliminaires de la pauvreté au Bénin.

#### 2.2.2.1. Les indices de pauvreté villes-campagnes

Etant donné les incertitudes inhérentes à la détermination de la ligne de pauvreté, les indices de pauvreté villes-campagne seront présentés en tenant compte de trois approches de la pauvreté : les 2/3 de la consommation par tête ajustée (53 366 F.CFA) ; le 1/3 de la consommation par tête ajustée (26 683 F.CFA) ; le seuil de pauvreté absolue (74 880 F.CFA par équivalent adulte et par an). Par ailleurs, dans chaque cas, la contribution relative à la pauvreté nationale et les indices de ciblage seront affichés. A cet égard, plusieurs commentaires peuvent être formulés (tableaux 5, 6 et 7).

En premier lieu, si l'on considère la ligne de pauvreté équivalent aux deux tiers de la dépense ajustée - tableau 5 - il apparaît que le Nord - urbain et rural - et le Centre rural du Bénin sont les zones les plus touchées par l'incidence, l'intensité et l'irrégularité de la pauvreté;<sup>52</sup>

<sup>48</sup> En d'autres termes, des riches et des pauvres d'une même catégorie peuvent bénéficier des nouvelles politiques économiques en termes d'investissement ou d'autres mesures visant à améliorer les revenus. Par conséquent, il s'agit de savoir comment sera répartie l'injection de ressources dans la catégorie, et quel sera l'impact sur la pauvreté.

<sup>49</sup> Kanbur (1990).

<sup>50</sup> Dans ce cas, le supplément est réparti de manière identique selon les pauvres et les non-pauvres, ce qui est proportionnellement plus avantageux pour les pauvres.

<sup>51</sup> Cela signifie qu'en termes absolus, les revenus des riches augmentent davantage.

<sup>52</sup> P0J, P1J et P2J représentent, respectivement, l'incidence, l'intensité et l'irrégularité de la pauvreté.

néanmoins, l'irrégularité de la pauvreté se manifeste surtout au Nord. La même observation prévaut lorsque le seuil de pauvreté absolue - 74 880 F.CFA - est pris en compte - tableau 7. De même, l'incidence, l'intensité et l'irrégularité de l'extrême pauvreté sont les plus élevées au Nord du Bénin - tableau 6. Ainsi, comme cela avait déjà été suggéré au tableau 2, ce sont surtout les régions rurales, en particulier celles du Centre et du Nord, qui sont les plus frappées par la pauvreté. Ce résultat est assez conforme à la configuration des économies africaines dont le

**Tableau 5 : Pauvreté villes-campagnes au Bénin : incidence, profondeur, contribution, inégalité et ciblage**

Paramètre	POJ	CJOS	P1J	CJ1S	P2J	CJ2S	CBJ1S	CBJ2S
Strate	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	$\alpha = 1$	$\alpha = 2$
<b>Total</b>	0.433	1.000	0.179	1.000	0.101	1.000	-	-
Nord-urbain	0.735	0.101	0.373	0.139	0.253	0.173	12.492	4.150
Nord-rural	0.782	0.291	0.302	0.306	0.148	0.276	14.579	4.690
Centre-urbain	0.320	0.022	0.105	0.020	0.058	0.020	5.041	1.105
Centre-rural	0.527	0.134	0.135	0.093	0.048	0.062	14.876	3.283
Sud-urbain	0.365	0.087	0.122	0.079	0.071	0.084	8.106	1.722
Sud-rural	0.393	0.266	0.109	0.200	0.041	0.141	9.730	2.308
Cotonou	0.176	0.098	0.108	0.163	0.087	0.243	1.167	0.359

Ligne de pauvreté = 53 366 F.CFA. POJ=incidence ; P1J=intensité ; P2J=irrégularité ; CJ1S à CJ2S=contribution; CBJ1S et CBJ2S=ciblage.

Source : EBC 1986.

**Tableau 6 : Pauvreté villes-campagnes au Bénin : incidence, profondeur, contribution, inégalité et ciblage**

Paramètre	POJ	CJOS	P1J	CJ1S	P2J	CJ2S	CBJ1S	CBJ2S
Strate	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	$\alpha = 1$	$\alpha = 2$
<b>Total</b>	0.114	1.000	0.060	1.000	0.043	1.000	-	-
Nord-urbain	0.327	0.170	0.186	0.230	0.143	0.251	4.867	1.472
Nord-rural	0.278	0.394	0.057	0.193	0.017	0.083	6.717	1.214
Centre-urbain	0.040	0.011	0.032	0.021	0.026	0.024	0.177	0.144
Centre-rural	0.055	0.053	0.009	0.020	0.002	0.006	1.755	0.263
Sud-urbain	0.071	0.064	0.051	0.109	0.041	0.125	0.663	0.327
Sud-rural	0.045	0.117	0.006	0.040	0.002	0.014	1.337	0.166
Cotonou	0.090	0.191	0.077	0.387	0.070	0.499	0.254	0.119

Ligne de pauvreté = 26 683 F.CFA. POJ=incidence ; P1J=intensité ; P2J=irrégularité ; CJ1S à CJ2S=contribution; CBJ1S et CBJ2S=ciblage.

Source : EBC 1986.

**Tableau 7 : Pauvreté villes-campagnes au Bénin : incidence, profondeur, contribution, inégalité et ciblage**

Paramètre	POJ	CJOS	P1J	CJ1S	P2J	CJ2S	CBJ1S	CBJ2S
Strate	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	$\alpha = 1$	$\alpha = 2$
<b>Total</b>	0.629	1.000	0.294	1.000	0.170	1.000	-	-
Nord-urbain	0.837	0.079	0.494	0.109	0.345	0.136	11.823	5.138
Nord-rural	0.887	0.228	0.459	0.275	0.268	0.286	13.012	5.818
Centre-urbain	0.560	0.027	0.201	0.023	0.105	0.021	8.423	2.253
Centre-rural	0.791	0.139	0.292	0.120	0.132	0.097	18.924	6.054
Sud-urbain	0.588	0.097	0.230	0.088	0.124	0.085	11.982	3.541
Sud-rural	0.674	0.315	0.234	0.255	0.107	0.207	15.059	4.376
Cotonou	0.302	0.116	0.146	0.131	0.107	0.170	2.673	0.678

---

Ligne de pauvreté = 74 880 F.CFA. P0J=incidence ; P1J=intensité ; P2J=irrégularité ; CJ1S à CJ2S=contribution; CBJ1S et CBJ2S=ciblage.

Source : EBC 1986.

---

secteur rural est dominé par l'agriculture de subsistance.

En second lieu, l'appréhension de la contribution relative à la pauvreté nationale confirme la vulnérabilité des zones rurales. En effet, les zones rurales contribuent à 69.1% de la pauvreté nationale au Bénin - tableau 5<sup>53</sup>. Toutefois, il est intéressant d'observer que cette contribution relative décroît avec l'élévation du coefficient d'aversion pour la pauvreté. Par exemple, la contribution relative des zones rurales à l'intensité de la pauvreté nationale n'est plus que de 47.9%. De ce fait, bien que la pauvreté soit essentiellement rurale, la distribution inégale des revenus semble plus aiguë dans les zones urbaines. Ainsi, alors que Cotonou ne contribue relativement qu'à 19.1% de l'extrême pauvreté, ce pourcentage s'élève à 49.9% avec l'irrégularité de la pauvreté - tableau 6. Cela pourrait signifier que, compte tenu de la pression migratoire, du désengagement de l'Etat, de la baisse des revenus réels et de l'accroissement de la vulnérabilité sur le marché du travail, maints ménages urbains se trouvent dans une situation précaire en termes de bien-être. Une observation quasi similaire peut être faite pour le Nord urbain.

En troisième lieu, l'examen des indicateurs de ciblage de la pauvreté<sup>54</sup> suggère que la recherche de politiques économiques efficaces en termes de réduction de la pauvreté nationale<sup>55</sup> implique des actions de développement localisées essentiellement dans les zones rurales, particulièrement le Nord. Ce résultat, typique dans le contexte africain, prévaut quelle que soit la ligne de pauvreté considérée et l'objectif recherché - réduction de l'intensité ou de l'irrégularité de la pauvreté. Néanmoins, en termes de politiques économiques, ce résultat est encore trop imprécis car il ne précise pas quels sont les groupes socio-économiques les plus vulnérables. Sur ce point, quelques éléments apparaîtront ultérieurement, bien que l'EBC de 1986 demeure très insuffisante pour affiner le profil de pauvreté.

#### 2.2.2.2. Les indices de pauvreté selon les régions

Une analyse similaire à la précédente peut être réalisée selon les régions. A cet égard, on observe une confirmation des résultats précédemment obtenus (tableaux 8, 9 et 10).

En effet, il apparaît que le problème de la pauvreté - et de l'extrême pauvreté - est le plus accentué dans les provinces de l'Attacora, et, dans une moindre mesure, du Borgou, du Zou et du Mono. La prise en compte d'une ligne de pauvreté de 53 366 F.CFA par an - deux tiers de la consommation moyenne ajustée - montre une incidence de cette dernière de 88.6%, 66.7%, 52.7% et 51.3%, respectivement, dans l'Attacora, le Borgou, le Zou et le Mono - tableau 8. Ces quatre provinces expliquent plus de la moitié de la pauvreté nationale - 53.8%. Toutefois, c'est seulement pour l'Attacora que la contribution relative à la pauvreté croît avec le degré d'aversion de cette dernière.

On notera toutefois une forte incidence de la pauvreté dans les centres urbains secondaires. Ce résultat concorde avec ceux des tableaux 5 à 7, indiquant le faible bien-être dans les petites villes du Nord.

---

<sup>53</sup> CJ0S, CJ1S et CJ2S représentent la contribution relative, respectivement, pour l'incidence, l'intensité et l'irrégularité de la pauvreté.

<sup>54</sup> CBJ1S et CBJ2S se réfèrent, respectivement, à  $\alpha = 1$  et  $\alpha = 2$ .

<sup>55</sup> Sous certaines hypothèses. Voir le texte ci-avant.

S'agissant des indices de ciblage, les résultats obtenus montre nettement que la réduction de la pauvreté nationale implique prioritairement un rehaussement du niveau de vie dans les quatre provinces précédentes, notamment dans l'Attacora. Dans ces régions, le développement des activités non agricoles pourrait favoriser l'essor de l'agriculture et contribuer à élever substantiellement le niveau de vie rural<sup>56</sup>.

**Tableau 8 : Pauvreté selon les régions au Bénin : incidence, profondeur, contribution, inégalité et ciblage**

Paramètre	POJ	CJ0S	P1J	CJ1S	P2J	CJ2S	CBJ1S	CBJ2S
	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	$\alpha=1$	$\alpha=2$
<b>Total</b>	0.433	1.000	0.179	1.000	0.101	1.000	-	-
Cotonou	0.176	0.098	0.108	0.163	0.087	0.243	1.167	0.359
Porto Novo	0.350	0.059	0.107	0.049	0.048	0.041	7.941	1.897
Autres villes	0.545	0.151	0.252	0.189	0.171	0.238	9.130	2.496
Attacora	0.886	0.174	0.404	0.215	0.210	0.206	23.923	9.631
Borgou	0.667	0.118	0.189	0.091	0.080	0.070	10.163	2.329
Zou	0.527	0.134	0.135	0.093	0.048	0.062	14.876	3.283
Mono	0.513	0.112	0.159	0.094	0.064	0.070	15.967	4.309
Atlantique	0.270	0.048	0.067	0.032	0.023	0.021	5.869	1.260
Ouémé	0.376	0.106	0.096	0.074	0.035	0.050	8.963	1.935

Ligne de pauvreté = 53 366 F.CFA. POJ=incidence ; P1J=intensité ; P2J=irrégularité ; CJ1S à CJ2S=contribution; CBJ1S et CBJ2S=ciblage.

Source : EBC 1986.

**Tableau 9 : Pauvreté selon les régions au Bénin : incidence, profondeur, contribution, inégalité et ciblage**

Paramètre	POJ	CJ0S	P1J	CJ1S	P2J	CJ2S	CBJ1S	CBJ2S
	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	$\alpha=1$	$\alpha=2$
<b>Total</b>	0.114	1.000	0.060	1.000	0.043	1.000	-	-
Cotonou	0.090	0.191	0.077	0.387	0.070	0.499	0.234	0.119
Porto Novo	0.033	0.021	0.024	0.036	0.018	0.039	0.311	0.184
Autres villes	0.212	0.223	0.129	0.324	0.102	0.360	2.577	0.858
Attacora	0.429	0.319	0.085	0.150	0.026	0.064	17.022	2.927
Borgou	0.111	0.074	0.027	0.043	0.008	0.019	1.794	0.396
Zou	0.055	0.053	0.009	0.020	0.002	0.006	1.755	0.263
Mono	0.077	0.064	0.011	0.021	0.003	0.007	2.998	0.358
Atlantique	0.016	0.011	0.001	0.002	0.000	0.000	0.430	0.027
Ouémé	0.040	0.043	0.007	0.017	0.002	0.007	1.054	0.157

Ligne de pauvreté = 26 683 F.CFA. POJ=incidence ; P1J=intensité ; P2J=irrégularité ; CJ1S à CJ2S=contribution; CBJ1S et CBJ2S=ciblage.

Source : EBC 1986.

**Tableau 10 : Pauvreté selon les régions au Bénin : incidence, profondeur, contribution, inégalité et ciblage**

Paramètre	POJ	CJ0S	P1J	CJ1S	P2J	CJ2S	CBJ1S	CBJ2S
	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	$\alpha=1$	$\alpha=2$

<sup>56</sup> Lachaud (1987).

<b>Total</b>	0.629	1.000	0.294	1.000	0.170	1.000	-	-
Cotonou	0.302	0.116	0.146	0.131	0.107	0.170	2.673	0.678
Porto Novo	0.583	0.068	0.218	0.059	0.106	0.051	11.916	3.660
Autres villes	0.707	0.135	0.361	0.161	0.240	0.190	10.759	3.754
Attacora	0.986	0.133	0.565	0.178	0.351	0.197	20.812	10.613
Borgou	0.778	0.095	0.341	0.097	0.176	0.089	9.285	3.527
Zou	0.791	0.139	0.292	0.120	0.132	0.097	18.924	6.054
Mono	0.795	0.120	0.303	0.107	0.148	0.093	22.200	7.021
Atlantique	0.556	0.068	0.174	0.049	0.072	0.036	11.043	2.942
Ouémé	0.653	0.127	0.219	0.099	0.096	0.0078	13.925	3.918

Ligne de pauvreté = 74 880 F.CFA. P0J=incidence ; P1J=intensité ; P2J=irrégularité ; CJ1S à CJ2S=contribution; CBJ1S et CBJ2S=ciblage.

Source : EBC 1986.

### 3. Le profil de pauvreté

Les indices précédemment développés, ainsi que d'autres indicateurs, permettent de spécifier davantage la pauvreté.

#### 3.1. La dimension conceptuelle et statistique<sup>57</sup>

##### 3.1.1. Définition du profil de pauvreté

Un profil de pauvreté est simplement un cas particulier de comparaison de pauvreté, montrant comment cette dernière varie selon des sous-groupes d'une société : groupe socio-économique, secteur d'emploi, région de résidence. Un profil de pauvreté peut être extrêmement utile, notamment pour montrer l'incidence des changements structurels sur la pauvreté globale. Par exemple, si le profil de pauvreté montre qu'il y a beaucoup plus de pauvres dans le secteur rural que dans le secteur urbain, il s'ensuit que des politiques économiques visant à améliorer les termes de l'échange des agriculteurs auront probablement pour effet de réduire la pauvreté dans l'économie dans son ensemble.

Par conséquent, le profil de pauvreté est une procédure analytique qui permet de résumer l'information sur les sources de revenu, les modèles de consommation, les activités économiques et les conditions de vie des pauvres. Le profil de pauvreté est fondé sur une définition et une mesure de la pauvreté précédemment indiquées. Néanmoins, dans la mesure où les lignes de pauvreté ne capturent que la dimension consommation ou revenu de la pauvreté, la mise en oeuvre de politiques économiques implique aussi l'appréhension de l'environnement économique et social des pauvres. De ce fait, le profil de pauvreté replace la pauvreté dans le contexte économique, institutionnel et social du pays.

Dans cette optique, le Handbook de la Banque mondiale sur la pauvreté suggère une liste de questions destinées au profil de pauvreté<sup>58</sup> :

- ▶ Quelle est la ligne de pauvreté ?

<sup>57</sup> Ce développement est largement emprunté à Lachaud (1993).

<sup>58</sup> Banque mondiale (1993b).



- ▶ Combien de personnes sont pauvres et extrêmement pauvres ?
- ▶ Quel est l'ampleur de l'écart de pauvreté ?
- ▶ Quelle est la distribution du niveau de vie parmi les pauvres ?
- ▶ Les pauvres sont-ils localisés majoritairement dans les zones rurales ou urbaines ?
- ▶ Y a-t-il eu récemment une migration des pauvres vers les zones urbaines ?
- ▶ La pauvreté est-elle corrélée avec le sexe, la race ou les caractéristiques ethniques ?
- ▶ Quelles sont les principales sources de revenu des pauvres ?
- ▶ Quels produits et services vendent les pauvres (échangeables/non échangeables) ?
- ▶ Quelle est l'importance du chômage et du sous-emploi parmi les pauvres ?
- ▶ Quels sont les biens importants dans la consommation des pauvres ?
- ▶ Quel est le statut des pauvres en matière d'éducation, de santé et de nutrition ?
- ▶ Quelles sont les caractéristiques de fécondité des pauvres ?
- ▶ A quels services publics les pauvres ont-ils accès ? Quelle est la qualité de ces services ?
- ▶ Quels sont les actifs - terre, logement, monnaie - possédés par les pauvres ?
- ▶ Ont-ils une sécurité d'accès aux ressources naturelles ?
- ▶ Quelles sont les conditions environnementales de la pauvreté ?
- ▶ Les revenus des pauvres sont-ils variables ?

En principe, lorsque l'information est disponible, le profil de pauvreté devrait identifier les caractéristiques majeures de production et de consommation des pauvres : (i) les pauvres du secteur rural: propriétaires de la terre, salariés agricoles, employés dans des activités non agricoles ; (ii) les pauvres des zones urbaines : salariés ou propre compte (secteurs formel ou informel ; industrie - biens échangeables - ou services - biens non échangeables). De même, des informations sur les actifs, les technologies de production, les inputs utilisés, et l'accès aux services sociaux et aux infrastructures sont nécessaires. Par ailleurs, la composition de la consommation des pauvres, y compris les biens publics, doit être prise en compte. Les indicateurs de niveau de vie des pauvres - instruction, nutrition, mortalité infantile, etc. - sont nécessaires de manière à appréhender la pauvreté et le degré d'accès - les manques - à des services particuliers. Une décomposition de la pauvreté par région est également nécessaire afin d'identifier, si possible, les potentialités productives et les facteurs environnementaux. Enfin, compte tenu de la vulnérabilité aux chocs externes, les risques à la fois en termes de production et de consommation devraient être également identifiés.

Le profil de pauvreté a une dimension statique. Or, les changements des caractéristiques des pauvres dans le temps, et les modifications des comportements qui leurs sont liées doivent aussi être considérés. Par exemple, des changements à long terme comme les migrations ou la dépendance croissante à l'égard du travail salarié inhérente à la rareté accrue de terre, impliquent une réévaluation du profil de pauvreté à intervalles réguliers. De même, les changements de comportement à court terme sont importants. Par exemple, lorsque certains biens deviennent plus chers, les pauvres leurs substituent d'autres biens. Un autre exemple est fourni par les changements de comportement liés à la modification des prix des productions agricoles.

### 3.1.2. *Stratégie statistique et sources d'informations*

Les profils de pauvreté sont élaborés à partir de sources statistiques variées. Bien que la disponibilité de beaucoup d'informations contribue à enrichir le profil de pauvreté, dans la plupart des cas, un profil de pauvreté opérationnel nécessite surtout des données aisément accessibles et adaptées, et une définition claire de la pauvreté. L'objectif est de rassembler une information utilisable pour la politique économique. Dans ce contexte, il importe de présenter les principales

sources utilisables et de préciser la portée des données relatives à l'EBC du Bénin.

### 3.1.2.1. L'information de base : les enquêtes auprès des ménages

Lorsqu'elles sont disponibles, les enquêtes auprès des ménages fournissent des informations importantes sur les individus et les ménages : revenu et consommation ; emploi et statut dans l'occupation; production ; localisation ; composition du ménage ; éducation ; nutrition et santé, etc. Ces informations permettent aisément d'élaborer les profils de pauvreté<sup>59</sup>. En fait, en Afrique, on peut opérer une distinction entre deux types d'enquêtes auprès des ménages. D'une part, les enquêtes à sujets multiples (par exemple, LSMS et DSA de la Banque mondiale) ; d'autre part, les enquêtes à sujet unique (budget-consommation; enquête sur l'emploi ; enquêtes agricoles ; enquêtes démographiques, etc.). Prenons quelques exemples empruntés à chacune de ces catégories.

En premier lieu, les enquêtes socio-économiques à sujets multiples. C'est le cas des enquêtes DSA. Ces enquêtes, légères (enquêtes prioritaires) ou approfondies (enquêtes intégrées), couvrent l'ensemble des domaines précédemment notés. Par exemple, au Ghana, le profil de pauvreté en 1987-88 a été élaboré à l'aide des informations relatives à la première année du Ghana living standards survey (GLSS). Deux lignes de pauvreté ont été considérées : 2/3 de la consommation moyenne par tête ; 1/3 de la consommation moyenne par tête<sup>60</sup>. Les résultats obtenus ont constitué une information importante pour élaborer le programme d'ajustement sectoriel agricole : libéralisation des prix, des marchés et de l'offre d'inputs ; renforcement de la coordination et de la gestion du secteur agricole ; en particulier, cette dernière orientation a conduit à mettre en place des programmes visant à accroître l'efficacité de la dépense publique et à mieux cibler les interventions sur les pauvres (recherche sur les cultures vivrières, rotation des cultures, fertilité des sols).

En second lieu, les enquêtes à sujet unique. A cet égard, deux types d'investigations peuvent être indiqués.

Premièrement, les enquêtes budget-consommation. Bien que la pauvreté ne constitue pas la préoccupation majeure de ces investigations, les données collectées permettent d'explorer quelques aspects de cette question. Ainsi, dans le cas de l'EBC de 1986 du Bénin, il est possible de présenter des éléments d'analyse relatifs à la mesure de la pauvreté, au profil de pauvreté des individus et des ménages, et aux relations entre le marché du travail et les faibles niveaux de vie. La présente contribution s'inscrit dans ce contexte. Cependant, le faible nombre de variables socio-économiques inhérentes aux individus et aux ménages limite les possibilités analytiques des liens qui prévalent entre la pauvreté et de nombreux aspects de la vie sociale des individus: besoins essentiels - éducation, santé - fonctionnement du marché du travail - y compris les profils de

---

<sup>59</sup> Bien que couvrant l'ensemble de la population, les recensements de population sont beaucoup moins utiles dans ce contexte, puisqu'ils ne permettent d'obtenir - environ tous les dix ans - que quelques variables démographiques et socio-économiques.

<sup>60</sup> A cet égard, les principaux résultats ont été les suivants : (i) la pauvreté est essentiellement rurale ; Accra a la plus faible incidence et intensité de la pauvreté (4%) ; (ii) la pauvreté varie significativement selon les régions ; elle est surtout forte dans la région de la Savanne, du bassin de la Volta, et dans certaines régions côtières. Ces écarts reflètent les différences climatiques, les dotations différentes quant aux transports et à l'éducation ; (iii) l'agriculture est la principale source de revenu des pauvres (principalement des producteurs vivriers) ; (iv) la pauvreté est plus liée à la faible productivité des indépendants (la plupart des agriculteurs) qu'au chômage; (v) les indicateurs d'éducation, de santé et de nutrition sont les plus faibles dans les régions où l'incidence de la pauvreté est élevée, et généralement plus mauvais dans les zones rurales que dans les zones urbaines; (vi) les modèles de consommation montrent que la nourriture est la principale composante des pauvres (69% des dépenses totales) et des non-pauvres (66%). Les pauvres ne dominent aucun bien alimentaire.

carrière et la place des femmes - structure des rémunérations, etc. Par conséquent, bien qu'il soit possible d'utiliser des enquêtes budget-consommation pour appréhender certains aspects de la pauvreté, il est préférable, dans la mesure du possible, de recourir à des investigations socio-économiques plus adaptées, notamment les enquêtes auprès des ménages à sujets multiples ou sur l'emploi.

Deuxièmement, les enquêtes sur l'emploi auprès des ménages ont généralement pour objectif l'analyse du marché du travail dans les zones urbaines. Mais certaines d'entre elles se proposent aussi d'appréhender le lien entre le fonctionnement du marché du travail et la pauvreté. Au cours des années récentes, ce type de recherche a été particulièrement mené par l'IIES de l'OIT dans six pays d'Afrique, et a permis de mettre en évidence la forte incidence, profondeur et inégalité de la pauvreté dans les ménages dont le chef est travailleur irrégulier, indépendant marginal, salarié non-protégé ou chômeur. La pauvreté est fortement liée à la vulnérabilité du travail, non seulement d'un point de vue instantané, mais également dans le temps. L'examen de la carrière professionnelle des individus permet d'observer une segmentation du marché du travail à l'origine de la pauvreté actuelle<sup>61</sup>. Ce profil de pauvreté inhérent aux zones urbaines résulte d'une analyse qui s'écarte du schéma dualiste - voir la détermination des groupes socio-économiques ci-après - et a des implications spécifiques en termes de politique économique.

### 3.1.2.2. Les informations complémentaires

En fait, aucune source statistique ne peut fournir à elle seule tous les éléments nécessaires à l'évaluation de la pauvreté. Par conséquent, plusieurs sources d'informations complémentaires peuvent concourir à affiner les profils de pauvreté.

En premier lieu, les enquêtes communautaires. Il est à remarquer que beaucoup d'éléments du niveau de vie sont liés à des opportunités ou à des services communautaires qui ne sont pas spécifiques au ménage individuel. Il s'agit des marchés - travail ; biens et services les plus importants produits et consommés par les pauvres - information sur la disponibilité, la qualité et l'utilisation des infrastructures de base. Dans ces conditions, les enquêtes communautaires offrent un point de départ logique pour analyser les systèmes au niveau communautaire<sup>62</sup>. Ainsi, lorsque ces enquêtes communautaires sont réalisées en liaison avec les enquêtes auprès des ménages, le pouvoir d'appréhension des contraintes et des opportunités influençant le niveau de vie est rehaussé. Dans ce contexte, d'autres enquêtes - données administratives ; enquêtes auprès d'institutions (écoles, marchés, etc.) - sont particulièrement utiles.

En second lieu, les indicateurs sociaux. La plupart des informations sociales provenant des ministères des pays et des sources secondaires des Nations unies sont incorporées dans la Base de Données Economiques et Sociales de la Banque mondiale, et gérées par la Division des Données Socio-Economiques du Département d'Economie Internationale (IECSE). Les données appropriées sont résumées chaque année dans la publication annuelle de la Banque : Social Indicators of Development (SID). Le SID incorpore des données provenant des principales

---

<sup>61</sup> Lachaud (1993).

<sup>62</sup> Par exemple, dans le cadre du LSMS, l'enquête communautaire vise surtout à obtenir une information sur les communautés rurales, bien que l'information soit progressivement collectée dans les zones urbaines. L'administration du questionnaire varie selon l'information à obtenir. Pour ce qui est des conditions communes des ménages et de l'accès aux infrastructures, le chef du village est généralement interrogé ; par contre, en ce qui concerne l'éducation et la santé, les informations proviennent des responsables de ces services. Mais d'autres personnes peuvent également fournir les informations selon la nature de cette dernière.

agences des Nations Unies, de sources nationales, et des estimations démographiques du PHN (Population, Health and Nutrition). Le SID cible les informations sur plusieurs aspects clés - dotations en ressources naturelles et humaines, revenu et distribution du revenu, types de dépenses, investissement en capital humain - et est fortement orienté vers l'analyse de la pauvreté.

En troisième lieu, les informations sociales et d'infrastructure. En plus des variables relatives au ménage ou à l'individu, le profil de pauvreté englobe des indicateurs liés à la qualité et à l'accessibilité de divers services sociaux et d'infrastructure - eau, santé, éducation, transport. De telles informations peuvent provenir de données administratives ou de bases de données élaborées par les ministères particuliers (éducation, santé), d'enquêtes sectorielles réalisées par certaines institutions - écoles, centres de santé - ou d'enquêtes communautaires. Ainsi, les informations générées par ces sources peuvent être utiles pour appréhender à la fois la disponibilité et les besoins des services sociaux et d'infrastructure dans les diverses zones du pays.

### 3.1.2.3. Stratégie d'estimation et contraintes méthodologiques

La prise en compte des sources statistiques précédentes appelle quelques commentaires additionnels.

En premier lieu, dans beaucoup de pays, les données précédentes ne sont pas disponibles. Par conséquent, l'élaboration d'un profil de pauvreté implique la mise en oeuvre de stratégies particulières. Tout d'abord, il s'agit d'utiliser judicieusement les informations existantes. Des données partielles provenant de micro-enquêtes inhérentes à certains secteurs ou marchés - agriculture, travail urbain ou rural occasionnel - peuvent fournir des estimations grossières des revenus. Pour les actifs, le cadastre peut être utilisé<sup>63</sup>. Ensuite, lorsque les informations relatives aux ménages n'existent pas, il est encore possible d'obtenir une évaluation de la pauvreté en utilisant des données économiques agrégées et des indicateurs sociaux<sup>64</sup>.

---

<sup>63</sup> La construction du profil de pauvreté au Malawi constitue un exemple d'utilisation de ces techniques. Ce profil a été construit à la fin des années 1980 pour trois types de ménages : (i) petits exploitants agricoles: les recensements agricoles ont fourni des informations sur la composition du revenu - après évaluation de l'auto-production et l'auto-consommation - et la taille des ménages - toutefois, la désagrégation fut réalisée par taille des exploitations; une enquête fournit des informations sur la composition des dépenses ; (ii) les travailleurs des plantations : petite enquête commanditée par la Banque mondiale ; (iii) ménages urbains : enquête budget-consommation nationale disponible. La distribution par sous-secteur a été obtenue à partir du recensement de la population de 1987, actualisé en 1989. Une première approche de la pauvreté, basée sur le minimum nutritionnel et sur un rapport consommation alimentaire/consommation non-alimentaire donné, montre que la moitié de la population est pauvre. Néanmoins, pour des besoins opérationnels, une ligne de pauvreté relative aux 20% les plus pauvres a été définie. Il faut indiquer que les données disponibles du Malawi étaient bonnes comparativement à celle d'autres pays.

<sup>64</sup> Par exemple, Ravallion explique l'utilisation de la procédure suivante. En s'appuyant sur 22 pays où existe des informations relatives aux ménages et des indicateurs agrégés, des corrélations ont été établies entre ces deux types de données, et les résultats ont été extrapolés pour les pays ne disposant pas d'enquêtes auprès des ménages. Dans un premier temps, une estimation de l'incidence de la pauvreté - ratio de pauvreté - a été déterminée à partir des données issues des enquêtes auprès des ménages. Dans un deuxième temps, les informations agrégées disponibles ont été utilisées pour prédire le niveau de pauvreté de chaque pays. Ceci a été réalisé à l'aide d'un modèle de régression pour chaque pays estimé à partir des données des 21 autres pays. Ainsi, 22 équations de régressions ont été estimées en utilisant les variables de prédiction suivantes : la consommation privée par tête évaluée à partir des comptes nationaux, le niveau d'urbanisation, le taux de mortalité infantile, l'espérance de vie à la naissance et la proportion de femmes dans la population active - pour un pays, l'estimation ne suppose pas que l'on connaisse le niveau de pauvreté de ce pays, bien que ce dernier soit connu pour les 21 autres pays. Les résultats montrent que les deux estimations - la pauvreté à partir des enquêtes et la pauvreté prédite - sont positivement corrélées -  $R=0.87$  - mais que l'erreur de prévision est assez importante - l'erreur absolue moyenne en pourcentage de l'estimation des enquêtes est de 49%. Il en est ainsi pour deux raisons essentielles. D'une part, l'étendue de l'inégalité varie d'un pays à un autre; d'autre part, les relations entre les indicateurs sociaux et les indicateurs de pauvreté basés sur la consommation varient également selon les pays. Dans certains pays, l'étendue de la pauvreté est importante, mais le niveau de certains indicateurs

En second lieu, l'analyse précédente a montré qu'il y avait deux types de données : les données individuelles - "unitaires" - et les données agrégées présentées sous forme de tableaux. L'accès aux données individuelles permet d'évaluer toutes les mesures précédemment notées. Toutefois, les procédures d'estimation utilisées se heurtent à quelques contraintes méthodologiques<sup>65</sup>. Soulignons l'une d'elles qui présente une importance particulière<sup>66</sup>. Il importe de préciser si l'on veut déterminer la pauvreté parmi les ménages ou la pauvreté parmi les individus. Par exemple, supposons que l'on classe les ménages en fonction de la consommation par tête, mais que l'on mesure la pauvreté en termes de la proportion des ménages qui sont en dessous de la ligne de pauvreté. La taille des ménages étant inversement corrélée avec la consommation par tête, le calcul tendra à sous-estimer le nombre de personnes vivant dans les ménages pauvres - mais le nombre de personnes pauvres n'est pas nécessairement sous-estimé car cela dépend de la distribution à l'intérieur des ménages. Selon certains auteurs<sup>67</sup>, il est préférable de reconnaître que la pauvreté concerne avant tout les individus, et non les ménages en eux-mêmes ; de ce fait, c'est la pauvreté parmi les individus qu'il faut mesurer. Dans ce contexte, bien qu'il soit difficile de préciser la distribution au sein des ménages, la pauvreté parmi les ménages n'est pas la seule à être mesurable. A cet égard, une approche souvent utilisée pour évaluer une distribution de la consommation individuelle est de supposer une distribution uniforme au sein des ménages. Mais il faut aussi reconnaître que cela peut conduire à sous-estimer la pauvreté parmi les personnes<sup>68</sup>.

En troisième lieu, la stratégie d'estimation de la pauvreté a également une dimension organisationnelle. L'analyse précédente a montré que le secret d'un système d'information effectif quant aux diverses dimensions de la pauvreté était de combiner les divers instruments disponibles. Dans le contexte de l'Afrique au sud du Sahara, cette question appelle deux observations additionnelles. Tout d'abord, il importe de renforcer la capacité institutionnelle quant à la collecte, l'analyse et la diffusion des données. A cet égard, le Plan d'action pour le développement des statistiques en Afrique, proposé à la conférence d'Addis Abeba en 1990, constitue une initiative importante. Ensuite, il importe de reconnaître que mesurer la pauvreté est un investissement, et que ce dernier entraîne des coûts. Dans ce contexte, chaque pays devrait préalablement procéder à un inventaire des informations existantes : types de données; qualité des données. Lorsque cette évaluation est faite, on peut décider qu'une meilleure appréhension de la pauvreté nécessite des informations supplémentaires.

### 3.1.3. *Identification des groupes socio-économiques*

#### 3.1.3.1. Identification a priori et a posteriori

L'identification des groupes socio-économiques est un élément essentiel du profil de pauvreté. L'approche a priori consiste à admettre que le schéma dualiste - secteur formel/secteur informel, urbain ou rural - est pertinent pour différencier les groupes socio-économiques afin de

---

sociaux - taux de mortalité infantile, par exemple - est favorable.. Néanmoins, cette approche peut fournir une approche grossière de l'incidence de la pauvreté. Voir Ravallion (1992).

<sup>65</sup> Ravallion (1992); Lachaud (1993).

<sup>66</sup> Les questions relatives à la précision des données, à l'échantillonnage et aux interpolations lorsque la ligne de pauvreté ne coïncide pas avec les tranches de revenu sont également importantes.

<sup>67</sup> Ravallion en particulier.

<sup>68</sup> Voir Lachaud (1993) pour un exemple hypothétique permettant d'esquisser quelques aspects de cette question.

classer les ménages. Indépendamment de cette optique conceptuelle, l'identification des groupes socio-économiques, spécifique à chaque pays, est nécessaire pour deux raisons au moins. Premièrement, l'analyse des données est plus facile. Deuxièmement, le ciblage de l'intervention du gouvernement sera plus efficace. Evidemment, cela suppose que les groupes ainsi déterminés soient relativement homogènes, c'est-à-dire que les ménages qui les composent soient peu différents, en particulier par rapport aux effets des politiques d'ajustement. Dans ce contexte, plusieurs critères ont été proposés pour classer les ménages.

En premier lieu, les critères économiques : la richesse, le revenu ou la dépense. La richesse est un facteur fondamental qui affecte le comportement des ménages, notamment dans les zones rurales où l'accès à la terre est crucial. De ce fait, la distinction entre les ménages qui possèdent de la terre et ceux qui n'en possèdent pas est essentielle, d'autant que ce critère s'apprécie au niveau du ménage et qu'il est relativement stable à court ou moyen terme. Par contre, les critères du revenu et de la dépense sont moins appropriés, dans la mesure où, par rapport à ces derniers, la mobilité des ménages est plus importante; de ce fait, la classification peut changer dans le temps ou à la suite d'une politique donnée.

En second lieu, on mentionne parfois les critères sociologiques tels que la race, la religion ou la langue. Dans les sociétés africaines, ces critères peuvent présenter un intérêt lorsque la fragmentation des marchés et la discrimination ethnique affectent la majorité des pauvres.

En troisième lieu, la localisation spatiale mérite une attention particulière. En effet, non seulement les ménages ruraux doivent être distingués des ménages urbains, mais également la transmission des effets des politiques par les marchés et les infrastructures diverge dans l'espace. Dans ce contexte, il pourrait être d'ailleurs opportun d'identifier des critères de localisation plus précis.

En quatrième lieu, les caractéristiques du chef de ménage. Les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage - occupation, statut d'emploi - sont souvent utilisées comme critères pour catégoriser les ménages. Cette approche suppose implicitement que le comportement et le niveau de bien-être de tous les individus dans le ménage peuvent être déterminés par le statut du chef. Mais il faut reconnaître que le statut économique du ménage peut être aussi fonction du principal apporteur de revenu, ce dernier pouvant être une personne différente du chef de ménage<sup>69</sup>. Par conséquent, ce critère doit être utilisé avec une certaine prudence.

Dans le contexte de l'Afrique au sud du Sahara, la classification suivante, fondée sur la dichotomie rural-urbain, est souvent proposée :

(1) *Secteur rural* :

- ▶ Grandes et moyennes exploitations agricoles orientées vers l'exportation ;
- ▶ Petits exploitants agricoles orientés vers l'exportation ;
- ▶ Exploitations agricoles de subsistance ;
- ▶ Eleveurs ;
- ▶ Travailleurs sans terre ;
- ▶ Travailleurs non agricoles ;

(2) *Secteur urbain*:

- ▶ Salariés du secteur public qualifié ;
- ▶ Salariés du secteur public non qualifiés ;
- ▶ Employés du secteur privé formel ;
- ▶ Employeurs du secteur privé formel ;

---

<sup>69</sup> Voir Lachaud (1994a).

- ▶ Employés à propre compte du secteur informel ;
- ▶ Inactif ou chômeurs.

Cette classification peut encore être affinée selon la nature des centres urbains - capitale; autres centres urbains - ou les spécificités des politiques d'ajustement ; néanmoins, une désagrégation trop poussée peut se heurter à une dimension insuffisante de l'échantillon. Quoiqu'il soit, une certaine homogénéité doit prévaloir au sein des divers groupes, et l'analyse de variance peut être un indicateur utile.

En fait, cette approche méthodologique diffère sensiblement d'une approche a posteriori qui consiste à élaborer une stratification du marché du travail indépendant du clivage secteur informel-secteur moderne. L'approche a posteriori peut être illustrée dans le cas du secteur urbain, à partir des résultats des recherches récemment réalisées par l'IIES (OIT) dans six pays d'Afrique<sup>70</sup>. L'objectif est d'examiner les mécanismes du marché du travail urbains sous-jacents à la pauvreté. La méthode a utilisé l'approche en classification de groupes basée sur un algorithme inhérent au critère centroïde - cluster analysis : Quick cluster de SPSS - afin de développer une phase exploratoire de la stratification du marché du travail. Cela signifie qu'un cas est rattaché au groupe pour lequel la distance entre le cas et le centre du groupe - centroïde - est la plus faible. En outre, compte tenu de l'information disponible, les centres des groupes n'étant pas connus, ils doivent être estimés à l'aide des données. Dans la procédure Quick cluster, la stratégie utilisée consiste à choisir les cas qui exhibent entre eux des distances importantes, et d'utiliser leurs valeurs en tant qu'estimations initiales des centres de groupes. Le nombre de cas sélectionnés est équivalent au nombre de groupes sélectionnés.

L'analyse en classification a été réalisée à l'aide de 36 variables dichotomiques issues de 16 paramètres : catégorie professionnelle des individus ; statut de l'entreprise - administration, entreprise publique ou privée ; sédentarité du travail ; irrégularité du travail ; type de contrat de travail ; proportion de salariés employés dans l'entreprise ; taille de l'entreprise ; assujettissement

**Tableau 11 : Statut du travail par type de travailleur - 15 ans et plus - et pays (%)**

Pays		Burkina Faso	Cameroun	Côte d'Ivoire	Guinée	Mada-gascar	Mali
<b>Chef de ménage</b>	Travail irrégulier	4.0	6.2	4.9	9.9	7.2	8.9
	Indépendant marginal	17.4	12.0	26.6	17.8	16.3	17.8
	Indépendant avec capital	11.3	10.3	3.7	15.2	-	17.9
	Travail salarié protégé	37.7	47.9	41.4	41.4	47.1	36.1
	Travail salarié non-protégé	29.6	23.6	23.4	15.7	29.4	22.3
	<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
	<b>N</b>	<b>247</b>	<b>242</b>	<b>244</b>	<b>191</b>	<b>153</b>	<b>202</b>
<b>Total</b>	Travail irrégulier	7.8	10.2	4.3	7.3	8.7	11.2
	Indépendant marginal	22.5	13.8	34.1	24.1	19.3	14.2
	Indépendant avec capital	8.9	7.1	3.0	11.2	-	6.6
	Travail salarié protégé	32.5	36.3	35.0	36.5	40.7	32.6
	Travail salarié non-protégé	28.3	32.7	23.5	20.9	31.3	35.4
	<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
	<b>N</b>	<b>449</b>	<b>480</b>	<b>460</b>	<b>436</b>	<b>275</b>	<b>605</b>

Source: Enquêtes emploi pilotes auprès des ménages: Burkina Faso (Ouagadougou, 1992), Cameroun (Yaoundé, 1990-91), Côte d'Ivoire (Abidjan, 1986-87), Guinée (Conakry, 1991-92), Madagascar (Antananarivo, 1989), Mali (Bamako, 1991); Lachaud (1994a).

à la fiscalité ; durée du travail - semaine, jour ; existence d'un syndicat dans l'entreprise ; type de rémunération - mois; rémunérations annexes : primes, avantages en nature ; travailleurs

<sup>70</sup> Lachaud (1994a).

indépendants : importance du capital utilisé, propriété du local ; sous-traitance ; travail sur commandes ; régularité des ventes. Le tableau 11 présente les résultats obtenus pour le chef de ménage et l'ensemble des membres du ménage.

Dans le cas de l'EBC du Bénin, seule l'approche a priori est possible et les opportunités offertes à ce niveau sont d'ailleurs assez limitées. Dans un premier temps, une stratification simplifiée du marché du travail a pu être élaborée : (i) inactifs ; (ii) chômeurs ; (iii) aides familiaux ; (iv) indépendants et employeurs ; (v) salariés<sup>71</sup>. Dans un deuxième temps, la prise en compte de la localisation spatiale - rural-urbain - et de la faible représentativité de certaines catégories - les chômeurs en particulier - permet de déterminer les groupes socio-économiques suivants - entre parenthèses les fréquences relatives des chefs de ménage :

- ▶ Indépendants urbains (20.8%);
- ▶ Salariés urbains (14.7%);
- ▶ Inactifs, chômeurs et aides familiaux urbains (8%);
- ▶ Indépendants ruraux (52.7%);
- ▶ Salariés ruraux (2.7%);
- ▶ Inactifs, chômeurs et aides familiaux ruraux (1,2%).

Par la suite, les ménages sont identifiés à partir du groupe socio-économique auquel est rattaché le chef de ménage. La décomposition ci-dessus montre l'importance relative du travail indépendant, notamment dans les zones rurales - agriculture de subsistance ; par contre, en milieu urbain, le salariat est une forme assez répandue de participation au marché du travail.

### 3.1.3.2. Homogénéité des groupes socio-économique

L'une des difficultés inhérentes à l'approche a priori est l'homogénéité des groupes socio-économiques. En effet, l'absence d'homogénéité des groupes socio-économiques est susceptible d'handicaper l'efficacité des politiques économiques fondées sur le profil de pauvreté. Dans ce

**Tableau 12 : Homogénéité des groupes socio-économiques et analyse de variance, EBC 1986 Bénin**

Paramètre Source	D.F.	Somme des carrés	Carrés moyens	F ratio	F Prob.
<b>Analyse de variance : revenu du ménage par GSE</b>					
Inter groupes	5	9.6681E+12	1.9336E+12	16.0838	0.0000
Intra groupes	818	9.8341E+13	1.2022E+11		
Total	823	1.0801E+14			
<b>Analyse de variance : dépense totale du ménage par GSE</b>					
Inter groupes	5	6.7576E+12	1.3515E+12	16.6674	0.0000
Intra groupes	818	6.6329E+13	81087289497		
Total	823	7.3087E+13			
<b>Analyse de variance : dépense ajustée du ménage par GSE</b>					
Inter groupes	5	6.5783E+11	1.3157E+11	28.3685	0.0000
Intra groupes	818	3.7937E+12	4637747484		
Total	823	4.4515E+12			

Source : EBC 1986.

<sup>71</sup> La combinaison des fichiers ménages et individus a été nécessaire.



contexte, une analyse de variance constitue un indicateur de l'homogénéité des divers groupes identifiés à partir du statut du chef de ménage. Dans l'analyse de variance, la variabilité observée dans l'échantillon est composée de deux éléments : la variabilité de la moyenne des observations à l'intérieur d'un groupe - somme des carrés intra-groupes<sup>72</sup> - et la variabilité des moyennes des observations entre les groupes - somme des carrés inter-groupes<sup>73</sup>. Pour tester l'hypothèse de l'égalité des moyennes des revenus ou des dépenses des différents groupes, la statistique F - rapport entre les carrés moyens des écarts entre groupes, et les carrés des moyens des écarts à l'intérieur des groupes<sup>74</sup> - est calculée<sup>75</sup>.

Le tableau 12 présente une analyse unidimensionnelle de variance - one-way - pour une variable dépendante à niveau d'intervalle par une variable numérique indépendante qui définit les groupes de l'analyse. Ce résultat appelle quelques commentaires.

L'analyse de variance permet de décomposer la variabilité totale du revenu selon la variabilité inter-groupes et la variabilité intra-groupes. Plus grande est la proportion de la variance totale expliquée par la variabilité inter-groupes, plus grande est la probabilité de capturer les variations de revenu. L'objectif est en fait de maximiser la variabilité inter-groupes. Dans le cas présent, le niveau de signification observé étant faible, il est improbable que les moyennes du revenu - total - et de la dépense - totale et par tête ajustée - soient égales. Toutefois, on constate qu'une faible proportion de la variance est expliquée par la variabilité inter-groupes: revenu total : 9% ; dépense totale : 9.3% ; dépense ajustée : 14.8%. Ceci suggère que les groupes ne sont vraisemblablement pas assez homogènes pour l'analyse et qu'il serait souhaitable de subdiviser certains d'entre eux ; en fait, une telle option analytique est impossible compte tenu de la nature des données disponibles avec l'EBC du Bénin.

### 3.2. Les décompositions de la pauvreté

L'élaboration du profil de pauvreté appelle une spécification de cette dernière, en fonction des objectifs poursuivis, des données disponibles et du cadre théorique sous-jacent. Dans le contexte de l'EBC du Bénin, il est possible d'appréhender quelques éléments relatifs aux profils des individus et des ménages.

#### 3.2.1. Le profil des individus

##### 3.2.1.1. Les chefs de ménage

---

<sup>72</sup>  $SSW = \sum_{i=1}^k (N_i - 1)S_i^2$ , avec  $i=1...k$ , où  $S_i^2$  est la variance du groupe  $i$  quant à sa moyenne, et  $N_i$  est le nombre de cas du groupe  $i$ .

<sup>73</sup>  $SSB = \sum_{i=1}^k N_i(\bar{N}_i - \bar{N})^2$ , avec  $i=1...k$ , où  $\bar{N}_i$  est la moyenne du groupe  $i$ ,  $\bar{N}$  la moyenne de la population et  $N_i$  est le nombre de cas du groupe  $i$ .

<sup>74</sup> La moyenne des carrés est calculée en divisant la somme des carrés par le nombre de degrés de liberté.

<sup>75</sup> Le niveau de signification est obtenu en comparant le F calculé aux valeurs du F théorique, avec  $k-1$  et  $N-1$  degrés de liberté. Le niveau de signification est la probabilité d'obtenir un F au moins aussi important que celui qui est calculé lorsque toutes les moyennes sont égales. Si cette probabilité est assez faible, l'hypothèse de l'égalité des différentes moyennes doit être rejetée. Par ailleurs, un F significatif indique que les moyennes de la population sont probablement différentes. Mais cela n'indique pas rien quant à la localisation des différences. C'est pour cette raison que des tests de comparaison multiple peuvent être utilisés pour déterminer quelles sont les moyennes de la population qui diffèrent les unes des autres. Le test de Scheffé est l'un de ces tests. Enfin, puisque l'une des hypothèses nécessaires à l'analyse de variance est l'égalité des variances des populations à partir desquelles les échantillons sont tirés, des tests d'homogénéité des variances sont disponibles. Malheureusement, certains ne sont pas très utiles car ils sont influencés par des caractéristiques relatives aux données, autres que la variance.

On accorde généralement une attention particulière au chef de ménage dans la mesure où il est supposé jouer un rôle essentiel au niveau de la contribution au revenu du groupe. Bien que la correspondance en termes de contribution au revenu du ménage entre le statut de chef de ménage et celui de principal support économique soit parfois assez floue<sup>76</sup>, les données relatives à l'EBC du Bénin de 1986 ne permettent pas une telle investigation.

Le tableau 13 indique quelques caractéristiques relatives aux chefs de ménage qui peuvent être appréhendées à l'aide des informations disponibles. A cet égard, plusieurs commentaires peuvent être formulés.

Premièrement, on observe que la majorité des chefs de ménage sont des hommes - 78.2% - et, contrairement à ce qui prévaut dans les zones urbaines de maints pays africains, la proportion de femmes chefs de ménage décroît avec la baisse du niveau de vie. En fait, l'explication pourrait être liée au fait que la proportion de femmes chefs de ménage employées à propre compte est beaucoup plus élevée dans le secteur urbain - 37.4% - que dans le secteur rural - 17.1% - où la pauvreté domine, comme cela a été précédemment indiqué. Le profil de pauvreté des ménages permettra ultérieurement de préciser ce point.

Deuxièmement, la pauvreté est, dans une certaine mesure, liée à l'absence d'instruction. En effet, l'incidence des "sans instruction" est de 82.1% parmi les ménages pauvres et seulement de 42.5% parmi ceux qui sont non pauvres. Ce résultat doit être également associé à la plus grande incidence de la pauvreté rurale et à l'âge plus élevé des chefs de ménages pauvres.

Troisièmement, et corrélativement, le travail indépendant est fortement associé à la pauvreté. Son incidence est de 84.3% parmi les ménages pauvres, mais seulement de 55.5% parmi ceux qui ont un niveau de vie élevé. Naturellement, les ménages dont le chef est un travailleur indépendant du secteur rural sont les plus vulnérables en termes de pauvreté ; cependant, le statut de travailleur urbain à propre compte génère également des situations de pauvreté. Il faut également souligner que le tableau 13 ne montre pas de lien entre le chômage du chef de ménage et le niveau de vie. En fait, sur point, les données sont très incertaines<sup>77</sup>.

Tableau 13 : Caractéristiques des chefs de ménage selon le niveau de vie

Paramètre	Niveau de vie 1 <sup>1</sup>						Total	
	pauvres		intermédiaires		non pauvres		Nombre	%
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
<b>Classe d'âge</b>								
8-14 ans	1	0.3	0	0.0	0	0.0	1	0.1
15-24 ans	8	2.2	10	4.5	16	6.5	34	4.1
25-34 ans	65	18.2	44	20.0	81	32.8	190	23.1
35-44 ans	98	27.5	55	25.0	66	26.7	219	26.6
>= 45 ans	185	51.8	111	50.5	84	34.0	380	46.1
<b>Sexe</b>								
masculin	297	83.2	169	76.4	179	72.5	644	78.2
féminin	60	16.9	52	23.6	68	27.5	180	21.9

<sup>76</sup> Voir Lachaud (1994a) pour une analyse en Afrique au sud du Sahara.

<sup>77</sup> Voir la troisième partie.

<b>Education</b>								
sans instruction	293	82.1	146	66.4	105	42.5	544	66.0
primaire	46	12.9	61	27.7	81	32.8	188	22.8
secondaire 1c	10	2.8	10	4.5	40	16.2	60	7.3
secondaire 2c	6	1.7	1	0.5	10	4.0	17	2.1
supérieur	2	0.6	0	0.0	8	3.2	10	1.2
non déclaré	0	0.0	0	0.0	3	1.2	5	0.6
<b>Statut marché du travail</b>								
inactif	17	4.8	21	9.5	29	11.7	67	8.1
indépendant/employeur	301	84.3	167	75.9	137	55.5	605	73.4
salaire	36	10.1	30	13.6	77	31.2	143	17.4
chômeur	3	0.8	2	0.9	4	1.6	9	1.1
<b>GSE</b>								
indépendant urbain	65	18.2	39	17.7	67	27.1	171	20.8
salaire urbain	30	8.4	23	10.5	68	27.5	121	14.7
inact/chôm/af urbain	15	4.2	18	8.2	33	13.4	66	8.0
indépendant rural	236	66.1	128	58.2	70	28.3	434	52.7
salaire rural	6	1.7	7	3.2	9	3.6	22	2.7
inact/chôm/af rural	5	1.4	5	2.3	0	0.0	10	1.2
<b>Activité secondaire</b>								
aucune	241	67.5	150	68.8	191	77.6	582	70.9
non agricole	61	17.1	37	17.0	33	13.4	131	16.0
agricole	55	15.4	31	14.2	22	8.9	108	13.2

(1) Ligne de pauvreté = 53 366 F.CFA.

Source : EBC 1986

### 3.2.1.2. Les membres secondaires du ménage

Naturellement, les caractéristiques des membres secondaires du ménage - 15 ans et plus - divergent considérablement de celles du chef de ménage (tableau 14).

Tout d'abord, les deux tiers des membres secondaires - autres que le chef - sont des femmes, et il y a à peu près autant de femmes dans les ménages pauvres - 65.4% - que dans les ménages non pauvres - 67.2% - la plupart étant vraisemblablement célibataires. En général, les membres secondaires sont relativement jeunes. Dans les ménages pauvres, les deux tiers ont moins de 35 ans, alors que dans les ménages les plus aisés, cette proportion est supérieure à 80%.

Ensuite, les informations collectées montrent que les membres secondaires sont plus instruits que les chefs de ménage, bien que l'incidence des "sans instruction" soit assez comparable - un tiers environ - pour les deux groupes. Par ailleurs, comme précédemment, le niveau d'instruction croît avec l'élévation du niveau de vie, surtout en ce qui concerne l'enseignement secondaire et supérieur. Ainsi, dans les ménages non pauvres, la proportion des membres secondaires des ménages ayant eu accès à l'enseignement primaire est deux fois plus élevée que dans les ménages pauvres, tandis que pour le secondaire, la proportion est trois fois

Tableau 14 : Caractéristiques des membres secondaires - 15 ans et plus - selon le niveau de vie

Paramètre	Niveau de vie 1 <sup>1</sup>						Total	
	pauvres		intermédiaires		non pauvres		Nombre	%
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
<b>Classe d'âge</b>								
15-24 ans	463	42.8	217	48.2	213	53.8	893	46.3
25-34 ans	278	25.7	100	22.2	106	26.8	494	25.1
35-44 ans	138	12.8	60	13.3	37	9.3	235	12.2
>= 45 ans	202	18.7	73	16.2	40	10.1	315	16.3

<b>Sexe</b>								
masculin	374	34.6	132	29.3	130	32.8	636	33.0
féminin	707	65.4	318	70.7	266	67.2	1291	67.0
<b>Education</b>								
sans instruction	860	79.6	267	59.3	175	44.2	1302	67.6
primaire	127	11.7	103	22.9	101	25.5	331	17.2
secondaire 1c	84	7.8	72	16.0	104	26.3	260	13.5
secondaire 2c	1	0.1	5	1.1	10	2.5	16	0.8
supérieur	6	0.6	1	0.2	3	0.8	10	0.5
non déclaré	3	0.3	2	0.4	3	0.8	8	0.4
<b>Statut marché du travail</b>								
inactif	491	45.4	210	46.7	213	53.8	914	47.4
indépendant/employeur	413	38.2	191	42.4	129	32.6	733	38.0
salarie	20	1.9	13	2.9	35	8.8	68	3.5
aide familial	142	13.1	31	6.9	10	2.5	183	9.5
chômeur	15	1.4	5	1.1	9	2.3	29	1.5
<b>GSE</b>								
indépendant urbain	85	7.9	55	12.2	57	14.4	197	10.2
salarie urbain	16	1.5	10	2.2	30	7.6	56	2.9
inact/chôm/af urbain	227	21.0	147	32.7	191	48.2	565	29.3
indépendant rural	328	30.3	136	30.2	72	18.2	536	27.8
salarie rural	4	0.4	3	0.7	5	1.3	12	0.6
inact/chôm/af rural	421	38.9	99	22.0	41	10.4	561	29.1
<b>Activité secondaire</b>								
aucune	900	83.3	396	88.2	354	89.4	1650	85.7
non agricole	122	11.3	31	6.9	24	6.1	177	9.2
agricole	59	5.5	22	4.9	18	4.5	998	5.1

(1) Ligne de pauvreté = 53 366 F.CFA.

Source : EBC 1986

plus forte.

Enfin, on constate que près de la moitié des membres secondaires exercent une activité économique, et que celle-ci concerne surtout le travail indépendant. En fait, des différences apparaissent selon le niveau de vie. Dans les ménages pauvres, l'incidence du travail indépendant et du travail familial est, respectivement, de 38.2% et 13.1% ; or, dans les ménages aisés, ces pourcentages sont, respectivement, de 32.6% et 2.5%. Corrélativement, peu de membres secondaires des ménages pauvres - 1.9% - exercent une activité salariale, alors que dans les ménages non pauvres la proportion est de 8.8%. Dans ce contexte, on remarquera que ce sont surtout les membres secondaires exerçant un emploi à propre compte dans le secteur rural qui sont localisés dans les ménages les plus démunis. Ce résultat s'explique aisément par la configuration spatiale de la pauvreté qui prévaut au Bénin. En outre, compte tenu de la faible rémunération procurée par les activités indépendantes du secteur rural, les activités secondaires exercées par les membres secondaires des ménages pauvres sont à la fois plus nombreuses et davantage localisées dans le secteur non agricole que celles exercées par leurs homologues des ménages aisés. L'analyse de l'offre de travail permettra d'affiner davantage l'occupation des membres secondaires des ménages.

### 3.2.2.. *Le profil des ménages*

#### 3.2.2.1. Dimension et taux de dépendance

Au Bénin, la dimension moyenne des ménages - 6,5 personnes - est comparable à celle qui prévaut dans maints pays d'Afrique de l'Ouest - Burkina Faso, Côte d'Ivoire - mais demeure bien

inférieure à ce qui est observé dans les pays où l'incidence des structures traditionnelles est forte (tableau 15).

En fait, ce résultat doit être considérablement relativisé. Premièrement, on constate, comme cela était attendu, que la dimension moyenne des ménages est inversement corrélée au niveau de vie. Dans les ménages pauvres, la taille moyenne des ménages est de 7,9 personnes, alors que les ménages non pauvres englobent seulement 4,8 personnes en moyenne.

Deuxièmement, la figure 2 exhibe une relation inverse entre la dimension des ménages et le niveau d'instruction des femmes mariées - chefs de ménage ou épouses de chef de ménage. Ainsi, à Cotonou, dans les ménages où les femmes ont accédé au niveau d'instruction secondaire, comparativement à ceux où elles sont illettrées, le nombre moyen de personnes est réduit de près de moitié ; toutefois, bien qu'une relation similaire - quoique moins nette - soit observée dans les petites villes, l'effet de l'éducation sur la taille des ménages n'est pas net dans le secteur rural. Il en est ainsi parce que le niveau d'instruction est beaucoup plus faible dans les campagnes. Troisièmement, la dimension des ménages varie sensiblement dans l'espace. D'une manière générale, le nombre moyen de personnes par ménage est moins élevé dans la capitale - 5,3 personnes - que dans le secteur rural ou les petites villes - 6,8 à 6,9 personnes. Par ailleurs, assez curieusement, et contrairement à ce qui prévaut dans la plupart des autres capitales africaines, la relation inverse entre le niveau de vie et la taille des ménages n'est pas observée à Cotonou.

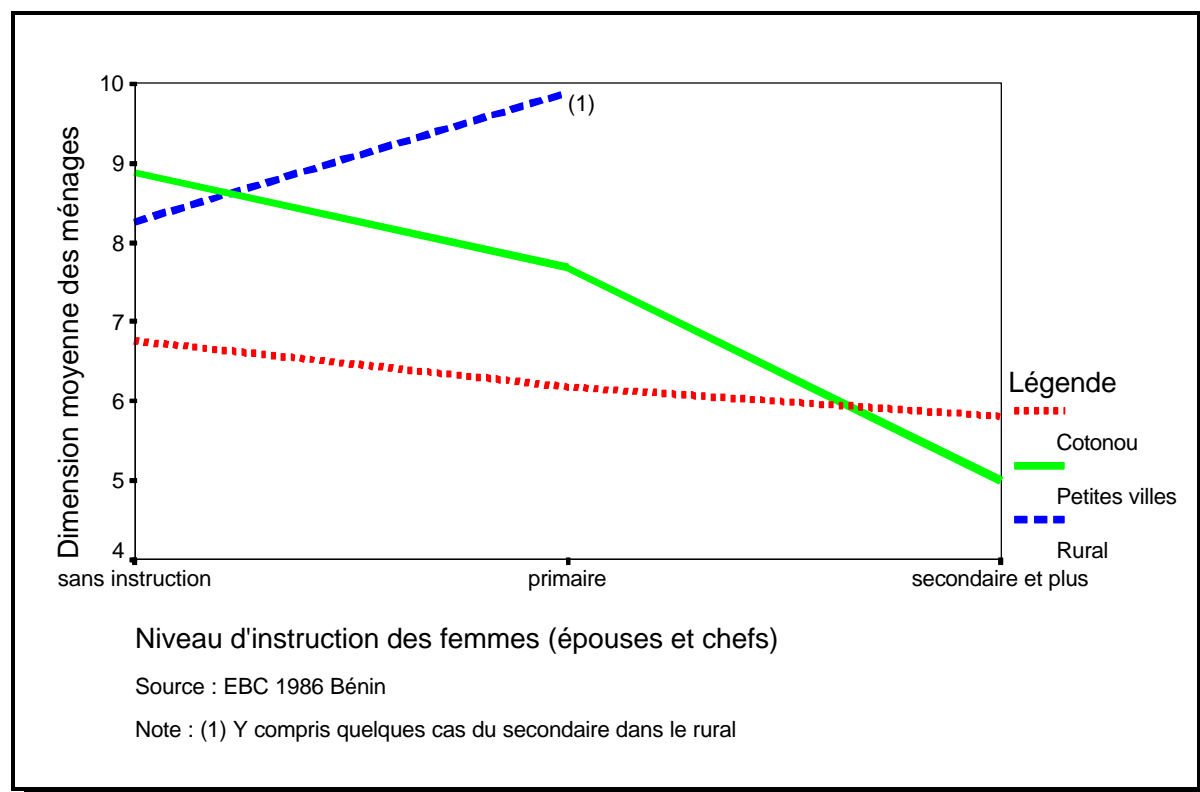


Figure 2 : Niveau d'instruction des femmes (chef ou épouses) et dimension des ménages, EBC 1986 Bénin

Tableau 15 : Dimension, structure et taux de dépendance des ménages selon le niveau de vie et la localisation rurale-urbaine

Paramètre	Niveau de vie 1 <sup>1</sup>			Total Nombre
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	

<b>Adultes (&gt;14 ans)</b>				
Cotonou				
nombre de cas	35	41	123	199
moyenne	2.9	3.8	2.9	3.1
Petites villes				
nombre de cas	75	39	45	159
moyenne	4.5	3.5	2.1	3.6
Rural				
nombre de cas	247	140	79	466
moyenne	4.0	2.7	2.5	3.4
<b>Taux de dépendance</b>				
Cotonou				
nombre de cas	35	41	123	199
moyenne	1.9	2.6	2.3	2.3
Petites villes				
nombre de cas	75	39	45	159
moyenne	3.0	3.7	1.8	2.8
Rural				
nombre de cas	247	140	79	466
moyenne	3.1	2.0	1.5	2.5
<b>Dimension des ménages</b>				
Cotonou				
nombre de cas	35	41	123	199
moyenne	4.8	6.5	5.0	5.3
Petites villes				
nombre de cas	75	39	45	159
moyenne	8.5	7.2	4.0	6.9
Rural				
nombre de cas	247	140	79	466
moyenne	8.2	5.5	4.9	6.8
<b>Dimension totale</b>				
nombre de cas	357	220	247	824
moyenne	7.9	6.0	4.8	6.5

(1) Ligne de pauvreté = 53 366 F.CFA.

Source : EBC 1986

L'examen de la composition des ménages montre que la proportion des adultes - 15 ans et plus - est approximativement de 60% dans la capitale et de 50% dans les zones rurales, et est indépendante du niveau de vie (tableau 15). Par ailleurs, les taux de dépendance décroissent avec le niveau de bien-être des ménages, sauf en ce qui concerne Cotonou. Ce résultat contraste avec ce qui est par ailleurs observé<sup>78</sup>.

Ainsi, au Bénin, un travailleur rural localisé dans un ménage pauvre a deux fois plus de personnes à charge qu'un travailleur issu d'un ménage non pauvre.

### 3.2.2.2. Niveau de vie, structure démographique et différentiel de revenus

Compte tenu de ce qui a été précédemment avancé, il importe de tester l'influence relative de la structure démographique des ménages sur le niveau de vie.

En effet, soient : R = revenu total réel du ménage issu de l'emploi - principal - des individus qui le composent ; Q = nombre d'équivalents adulte dans le ménage ; A = nombre

**Tableau 16 : Niveau de vie, démographie et différentiel de revenus au Bénin : analyse de variance<sup>1</sup>**

Variable indépendante/catégorie	N	Déviations non ajustées (Eta)	Déviations ajustées (Beta)
---------------------------------	---	----------------------------------	-------------------------------

<sup>78</sup> Lachaud (1994a).

<b>A/Q = proportion des adultes des ménages</b>			
1 0.000-0.545	135	0,15	-0,36
2 0.546-0.667	233	-0,09	-0,04
3 0.668-0.750	55	-0,27	0,03
4 0.751-0.923	139	-0,05	0,20
5 >= 0.924	125	0,19	0,23
		<b>(0,14)</b>	<b>(0,21)</b>
<b>E/A = proportion des adultes employés</b>			
1 0.000-0.333	72	-0,22	-1,10
2 0.334-0.500	175	-0,14	-0,38
3 0.501-0.800	121	-0,23	-0,03
4 0.801-1.000	291	0,22	0,43
5 >=1.001	28	0,07	0,89
		<b>(0,20)</b>	<b>(0,52)</b>
<b>R/E = Contribution au revenu des employés</b>			
1 0.000-0.76342.280	147	-1,07	-1,32
2 76342.281-126562.920	146	-0,09	-0,34
3 126562.921-180646.86	141	0,12	0,10
4 180646.866-311980.61	132	0,34	0,50
5 >=311980.616	121	0,90	1,34
		<b>(0,64)</b>	<b>(0,87)</b>
<b>Statistiques</b>		<b>F</b>	<b>Sig F</b>
<b>Effets principaux</b>		<b>97,383</b>	<b>0,00</b>
A/Q		18,114	0,00
E/A		91,144	0,00
R/E		269,818	0,00
<b>Expliquée</b>		<b>97,383</b>	<b>0,00</b>
<b>Moyenne principale</b>		<b>11,06</b>	
<b>R<sup>2</sup></b>		<b>0,634</b>	
<b>R</b>		<b>0,796</b>	
824 cas utilisés ; 137 cas manquants			

(1) Variable dépendante : log du revenu par tête ajusté ; méthode : expérimentale.

Source : EBC 1986

d'adultes dans le ménage; E = nombre d'individus employés à titre principal dans le ménage. Le revenu par tête ajusté du ménage R/Q peut être décomposé selon la relation [8] :

$$[8] \quad R/Q = (A/Q) * (E/A) * (R/E)$$

Le rapport A/Q mesure l'importance numérique des adultes dans le ménage et est largement tributaire de la structure par âge de ce dernier. Le rapport E/A mesure la proportion des adultes employés et est en partie déterminé par les facteurs socio-culturels et économiques. Quant au rapport R/E, il mesure, en termes absolus, la contribution moyenne de chaque individu au revenu du ménage. De ce fait, il est influencé par les caractéristiques personnelles des individus - éducation - et par certains facteurs institutionnels - catégorie socio-professionnelle et statut d'emploi.

L'importance relative de chacun des trois facteurs précédents peut être quantifiée à l'aide d'une analyse en classification multiple (tableau 16). L'absence d'effets d'interaction significatifs entre les variables permet d'isoler l'influence des facteurs de façon individuelle, ces derniers étant significatifs. On note une faible influence de la structure par âge sur le revenu par tête ajusté - le

coefficient Beta est relativement peu élevé<sup>79</sup>. Ainsi, lorsque la proportion des adultes dans le ménage est supérieure à environ 75%, toutes choses égales par ailleurs, le niveau de vie du ménage n'augmente que de 19% par rapport à la moyenne principale. Par contre, lorsque l'on contrôle par la proportion des adultes et des employés dans le ménage, le niveau de vie de ce dernier croît de 134% par rapport à la moyenne principale si le revenu par personne employée se situe dans la dernière classe de revenu. De même, lorsque le revenu par individu employé est compris entre 180 000 et 311 000 F.CFA par an environ, le bien-être des ménages augmente de 50% par rapport à la moyenne principale, toutes choses égales par ailleurs. On observe aussi un Beta plus élevé pour R/E que pour les autres facteurs, et un R<sup>2</sup> de 0,634. Par conséquent, l'analyse de variance suggère que les différences entre les revenus individuels exercent une influence plus forte que la structure démographique des ménages pour expliquer leur niveau de vie.

### 3.2.2.3. Pauvreté, groupes socio-économiques et sexe

L'examen de l'incidence de la pauvreté présente un intérêt en termes de politiques économiques. En particulier, l'appréhension du profil de pauvreté selon les groupes socio-économiques et les zones géographiques peut fournir des éléments extrêmement utiles pour cibler les actions visant à soulager la situation des plus démunis. Malgré la précarité des données disponibles, quelques aspects de cette question peuvent être présentés<sup>80</sup>.

Le tableau 17 appelle plusieurs commentaires<sup>81</sup>. Premièrement, si l'on exclut les inactifs du secteur rural dont le nombre de cas est faible, on observe que l'incidence de la pauvreté est la plus élevée parmi les travailleurs indépendants, notamment ceux qui sont localisés dans le secteur rural. Ainsi, 54,4% des ménages ruraux ayant à leur tête un travailleur à propre compte - en général agriculteur de subsistance - sont pauvres, tandis que le pourcentage est de 38% pour ceux qui ont le même statut dans le secteur urbain. Bien que l'expression "travailleur indépendant" recouvre des situations variées, les informations disponibles confirment la vulnérabilité des ménages dont le principal soutien économique exerce une activité informelle. Toutefois, l'incidence de la pauvreté n'est pas négligeable parmi les ménages dont le chef est salarié - rural ou urbain : environ 25%.

Deuxièmement, l'essentiel de la pauvreté nationale au Bénin est imputable aux indépendants du secteur rural, vraisemblablement les agriculteurs de subsistance. En effet, la contribution de cette catégorie à la pauvreté nationale est de 66,1% - bien qu'elle diminue sensiblement avec l'élévation du coefficient d'aversion pour la pauvreté. A cet égard, les indicateurs de ciblage de politique économique montrent bien - quel que soit l'objectif poursuivi<sup>82</sup> - que la réduction de la pauvreté globale implique avant tout une action décisive en direction du secteur rural. Par ailleurs, à partir du tableau 17, il est déduit que:

- ▶ la dépense moyenne des travailleurs indépendants du secteur rural équivaut aux deux tiers de la ligne de pauvreté<sup>83</sup>;

---

<sup>79</sup> On rappelle que le carré du coefficient Eta indique la proportion de variance expliquée par un facteur donné, tandis que les Beta - correspondant aux coefficients de régression standardisés - donnent une idée de l'importance d'un facteur particulier dans l'explication du log des gains, si les autres variables sont constantes.

<sup>80</sup> On gardera à l'esprit ce qui a été indiqué auparavant quant à l'ampleur de la pauvreté selon les régions, les villes et les campagnes.

<sup>81</sup> On gardera à l'esprit les commentaires relatifs au tableau 13.

<sup>82</sup> On rappelle que si  $\alpha = 1$ , l'objectif est de réduire l'intensité de la pauvreté, et que si  $\alpha = 2$  la préoccupation est liée à l'inégalité de la pauvreté.

<sup>83</sup>  $P1/P0 = 0,314$ , donc  $(1-0,314) = 0,686$ .



► sous des conditions de parfait ciblage de la pauvreté, le montant réel par équivalent

**Tableau 17 : Pauvreté selon les groupes socio-économiques au Bénin : incidence, profondeur, contribution, . . . . inégalité et ciblage**

Paramètre	Nb cas		POJ		CJ0S		P1J		CJ1S		P2J		CJ2S		CBJ1S		CBJ2S	
	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	$\alpha=1$	$\alpha=2$		
<b>Total</b>	824	0.433	1.000	0.179	1.000	0.101	1.000	-	-									
indépendant urbain	171	0.380	0.182	0.161	0.209	0.100	0.239	5.499	1.534									
salarié urbain	121	0.248	0.084	0.144	0.132	0.110	0.201	1.900	0.457									
inact/chôm/af urbain	66	0.227	0.042	0.120	0.060	0.088	0.082	2.256	0.670									
indépendant rural	434	0.544	0.661	0.171	0.565	0.074	0.448	13.142	3.450									
salarié rural	22	0.273	0.017	0.085	0.014	0.035	0.011	3.059	0.812									
inact/chôm/af rural	10	0.500	0.014	0.260	0.020	0.145	0.020	12.959	6.225									

Ligne de pauvreté = 53 366 F.CFA. POJ=incidence ; P1J=intensité ; P2J=irrégularité ; CJ1S à CJ2S=contribution; CBJ1S et CBJ2S=ciblage.

Source : EBC 1986.

**Tableau 18 : Pauvreté selon les groupes socio-économiques et le sexe au Bénin : incidence, profondeur, contribution, inégalité et ciblage - hommes**

Paramètre	Nb cas		POJ		CJ0S		P1J		CJ1S		P2J		CJ2S		CBJ1S		CBJ2S	
	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	$\alpha=1$	$\alpha=2$		
<b>Total</b>	637	0.352	1.000	0.137	1.000	0.079	1.000	-	-									
indépendant urbain	105	0.476	0.172	0.193	0.194	0.114	0.219	7.722	2.172									
salarié urbain	95	0.253	0.082	0.135	0.122	0.108	0.188	2.184	0.493									
inact/chôm/af	53	0.208	0.038	0.092	0.046	0.058	0.056	2.191	0.644									
indépendant rural	362	0.552	0.687	0.180	0.620	0.079	0.523	12.433	3.363									
salarié rural	22	0.273	0.021	0.085	0.018	0.035	0.014	3.059	0.812									

Ligne de pauvreté = 53 366 F.CFA. POJ=incidence ; P1J=intensité ; P2J=irrégularité ; CJ1S à CJ2S=contribution; CBJ1S et CBJ2S=ciblage.

Source : EBC 1986.

**Tableau 19 : Pauvreté selon les groupes socio-économiques et le sexe au Bénin : incidence, profondeur, contribution, inégalité et ciblage - chefs de ménage**

Paramètre	Nb cas		POJ		CJ0S		P1J		CJ1S		P2J		CJ2S		CBJ1S		CBJ2S	
	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	$\alpha=1$	$\alpha=2$		
<b>Total</b>	181	0.303	1.000	0.136	1.000	0.090	1.000	-	-									
indépendant urbain	63	0.190	0.200	0.076	0.220	0.050	0.249	2.431	0.566									
salarié urbain	23	0.130	0.050	0.092	0.097	0.081	0.148	0.575	0.166									
inact/chôm/af	23	0.391	0.150	0.246	0.259	0.183	0.335	6.437	2.797									
indépendant rural	72	0.500	0.600	0.129	0.425	0.047	0.267	18.461	4.108									

Ligne de pauvreté = 53 366 F.CFA. POJ=incidence ; P1J=intensité ; P2J=irrégularité ; CJ1S à CJ2S=contribution; CBJ1S et CBJ2S=ciblage.

Source : EBC 1986.

adulte qui devrait être transféré annuellement aux travailleurs indépendants ruraux de

manière à éradiquer complètement leur pauvreté était de 9126 F.CFA en 1986<sup>84</sup>. Sachant que les ménages ruraux ayant à leur tête un travailleur indépendant sont composés en

**Tableau 19 :** Groupe socio-économique des membres secondaires des ménages selon le groupe socio-économique du chef de ménage au Bénin

GSE des membres secondaires	GSE du chef de ménage											
	indépendant urbain		salarié urbain		inact/chôm/af urbain		indépendant rural		salarié rural		inact/chôm/af rural	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
indépendant urbain	61	44.5	40	39.2	15	32.6	-	-	-	-	-	-
salarié urbain	5	3.6	16	15.7	2	4.3	-	-	-	-	-	-
inact/chôm/af urbain	71	51.8	46	45.1	29	63.0	-	-	-	-	-	-
indépendant rural	-	-	-	-	-	-	235	60.6	13	59.1	4	57.1
salarié rural	-	-	-	-	-	-	4	1.0	3	13.6	1	14.3
inact/chôm/af rural	-	-	-	-	-	-	149	38.4	6	27.3	2	28.6
Total	137	100.0	102	100.0	46	100.0	388	100.0	22	100.0	7	100.0

Source : EBC 1986.

moyenne de 5,1 équivalents adulte, le montant à transférer annuellement par ménage serait de 46 500 F.CFA.

Troisièmement, la précarité des ménages urbains dont le chef est un travailleur indépendant doit être prise en considération, non seulement à cause de l'ampleur de l'incidence de la pauvreté, mais également parce que leur contribution relative à la pauvreté globale augmente avec le degré d'aversion pour cette dernière. En effet, ce groupe explique près du tiers de la pauvreté nationale lorsque l'irrégularité de la pauvreté est l'indicateur choisi. Cela signifie une forte inégalité des revenus parmi les travailleurs urbains à propre compte.

Quatrièmement, le tableau 18 confirme la configuration de la pauvreté précédemment indiquée quel que soit le sexe du chef de ménage. Néanmoins, il semble que l'incidence de la pauvreté soit beaucoup plus faible dans les ménages ayant à leur tête une femme. L'appréhension de l'offre de travail devra contribuer à préciser ce résultat plutôt atypique en Afrique; néanmoins, la nature des données disponibles pourrait également constituer un élément d'explication.

Dans ce contexte, il est intéressant d'examiner la structure des activités au sein des ménages vulnérables en termes de pauvreté - ceux dont le chef est un travailleur indépendant. Le tableau 19 montre le rôle du travail indépendant dans l'équilibre du système social, quel que soit le niveau de vie du groupe considéré. En effet, on observe que dans les ménages les plus pauvres - c'est-à-dire ceux ayant à leur tête un travailleur indépendant - les membres secondaires employés ont surtout une activité indépendante. Par exemple, dans le secteur urbain, 44.5% des membres secondaires des ménages dont le chef est travailleur indépendant sont eux-mêmes des travailleurs indépendants, tandis que 3.6% sont des salariés. Par contre, lorsqu'il s'agit des ménages les moins pauvres - c'est-à-dire ceux dont le chef est salarié - bien que la proportion des membres secondaires salariés soit considérablement accrue, l'activité des membres secondaires demeure encore liée à un travail à propre compte. Ainsi, 39.2% des membres secondaires des ménages urbains ayant à leur tête une personne salariée sont encore employés à propre compte, tandis que 15.7% sont des salariés.

Des observations analogues peuvent être formulées à l'égard du secteur rural. Dans ces conditions, on mesure l'importance du secteur informel dans l'équilibre du système social.

<sup>84</sup> On rappelle que P1\*Z est l'écart agrégé de pauvreté par tête.

### 3.2.2.4. Pauvreté et besoins de base

La satisfaction des besoins de base constitue un aspect fondamental du développement humain. Malgré le caractère rudimentaire des données disponibles, deux aspects de cette question peuvent être évoqués.

En premier lieu, l'éducation. Les tableaux 13 et 14 précédents ont mis en évidence une

**Tableau 20 : Pauvreté, niveau d'instruction et statut dans le ménage au Bénin - 15 ans et plus**

Niveau de vie	Education										Total	
	sans instruction		primaire		secondaire 1c		secondaire 2c		supérieur			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Pauvres<sup>1</sup></b>												
chef	292	82.0	46	12.9	10	2.8	8	2.2	0	0.0	356	100.0
fem mariées (ép.)	364	94.5	16	4.2	4	1.0	1	0.3	0	0.0	385	100.0
autres femmes	271	84.2	33	10.2	15	4.7	1	0.3	2	0.6	322	100.0
autres hommes	225	60.2	78	20.9	65	17.4	5	1.3	1	0.3	374	100.0
<b>Intermédiaires</b>												
chef	146	66.4	61	27.7	10	4.5	1	0.5	2	0.9	220	100.0
fem mariées (ép.)	163	87.6	20	10.8	3	1.6	0	0.0	0	0.0	186	100.0
autres femmes	63	47.7	37	28.0	28	21.2	2	1.5	2	1.5	132	100.0
autres hommes	41	31.1	46	34.0	41	31.1	4	3.0	0	0.0	132	100.0
<b>Non pauvres</b>												
chef	105	42.5	81	32.8	40	16.2	18	7.3	3	1.2	247	100.0
fem mariées (ép.)	101	69.7	26	17.9	13	9.0	3	2.1	2	1.4	145	100.0
autres femmes	51	42.1	31	25.6	36	29.0	2	1.7	1	0.8	121	100.0
autres hommes	23	17.7	44	33.8	55	42.3	8	6.2	0	0.0	130	100.0

(1) Ligne de pauvreté : 53 366 F.CFA.

Source : EBC 1986.

relation inverse entre la pauvreté et l'instruction, qu'il s'agisse du chef de ménage ou des membres secondaires. Malheureusement, les informations relatives à l'EBC de 1986 ne permettent pas de calculer des taux de scolarisation - bruts ou nets - selon le niveau de vie des ménages<sup>85</sup>. On peut cependant présenter les niveaux d'instruction selon le statut dans le ménage, le niveau de vie et les groupes socio-économiques (tableaux 20 et 21).

Le tableau 20 indique à nouveau le plus faible niveau d'instruction des individus - 15 ans et plus - localisés dans les ménages pauvres, comparativement à ceux qui appartiennent à des ménages aisés. Toutefois, il importe de remarquer que les femmes sont les plus défavorisées en termes d'éducation, quel que soit leur statut dans le ménage. Ainsi, l'incidence des chefs de ménage sans instruction - 80% des hommes - est réduite de moitié lorsque l'on passe des pauvres aux non pauvres, alors que pour les femmes - surtout celles qui sont mariées - le déclin est assez faible. Par exemple, dans les ménages non pauvres, près de 70% des femmes mariées (épouses) sont encore sans instruction ; par contre, pour les hommes secondaires, cette proportion n'est que de 17.7%. Une observation similaire peut être formulée à l'égard de l'accès au niveau d'instruction secondaire. Dans les ménages non pauvres, 42.3% des hommes secondaires possèdent le niveau

<sup>85</sup> L'information du point de vue de la scolarisation en cours n'est pas indiquée. De ce fait, pour un niveau d'instruction donné, le rapport entre le nombre d'enfants en cours de scolarisation au cours de l'année scolaire et le nombre d'enfants en âge de fréquenter ne peut être calculé - taux brut de scolarisation.

d'instruction secondaire, alors que pour leurs homologues du sexe féminin, la proportion n'est que de 29.8%.

Ainsi, le niveau d'instruction des individus - 15 ans et plus - croît avec le niveau de vie quel que soit le sexe, mais le rythme de scolarisation des femmes est beaucoup moins rapide que celui des hommes. Cette observation présente une certaine importance en termes d'accès au marché du travail.

Dans ce contexte, le tableau 21 montre, à la fois dans les zones rurales et urbaines, non seulement une association entre le faible niveau d'instruction et le statut de travailleur indépendant, mais également la plus grande vulnérabilité des femmes en termes d'éducation,

**Tableau 21 : Groupe socio-économique, niveau d'instruction et statut dans le ménage - 15 ans et plus**

GSE	Education											
	sans instruction		primaire		secondaire 1c		secondaire 2c		supérieur		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Indépendant urbain</b>												
chef	96	56.1	66	38.6	6	3.5	1	0.6	2	1.2	171	100.0
fem mariées (ép.)	10	80.3	21	16.5	4	3.1	0	0.0	0	0.0	127	100.0
autres femmes	2	61.0	13	31.7	3	7.3	0	0.0	0	0.0	41	100.0
autres hommes	25	65.5	7	24.1	3	10.3	0	0.0	0	0.0	29	100.0
<b>Salarié urbain</b>	19											
chef		23.3	47	39.2	30	25.0	15	12.5	0	0.0	120	100.0
fem mariées (ép.)	28	6.7	5	33.3	5	33.3	4	26.7	0	0.0	15	100.0
autres femmes	1	30.8	2	15.4	6	46.2	1	7.7	0	0.0	13	100.0
autres hommes	4	32.1	7	25.0	8	28.6	4	14.3	0	0.0	28	100.0
<b>Inact/chôm/af urbain</b>	9											
chef		30.3	23	34.8	11	16.7	10	15.2	2	3.0	66	100.0
fem mariées (ép.)	20	74.4	16	17.8	6	6.7	0	0.0	1	1.1	90	100.0
autres femmes	67	41.3	59	27.7	59	27.7	3	1.4	4	1.9	213	100.0
autres hommes	88	21.0	86	32.8	108	41.2	13	5.0	0	0.0	262	100.0
<b>Indépendant rural</b>	55											
chef		89.4	41	9.4	3	0.7	1	0.2	1	0.2	434	100.0
fem mariées (ép.)	38	95.0	13	4.3	2	0.7	0	0.0	0	0.0	299	100.0
autres femmes	8	90.2	9	8.0	2	1.8	0	0.0	0	0.0	112	100.0
autres hommes	28	83.2	19	14.4	3	2.4	0	0.0	0	0.0	125	100.0
<b>Salarié rural</b>	4											
chef	10	27.3	8	36.4	8	36.4	0	0.0	0	0.0	22	100.0
fem mariées (ép.)	1	50.0	0	0.0	2	50.0	0	0.0	0	0.0	4	100.0
autres femmes	10	100.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	1	100.0
autres hommes	4	14.3	2	28.6	4	57.1	0	0.0	0	0.0	7	100.0
<b>Inact/chôm/af rural</b>												
chef	6	50.0	3	30.0	2	20.0	0	0.0	0	0.0	10	100.0
fem mariées (ép.)	2	95.0	7	3.9	1	0.6	0	0.0	1	0.6	181	100.0
autres femmes	1	85.1	18	9.2	9	4.6	1	0.5	1	0.5	195	100.0
autres hommes	1	54.6	48	25.9	35	18.9	0	0.0	1	0.5	185	100.0
	5											
	17											
	2											
	16											
	6											
	10											
	1											

Ligne de pauvreté : 53 366 F.CFA.

Source : EBC 1986.

comparativement aux hommes, lorsqu'elles possèdent ce statut. Par exemple, 80.3% des femmes mariées employées à propre compte dans les zones urbaines sont sans instruction, alors que la proportion n'est que de 56.1% pour les chefs de ménage - la plupart des hommes - et de 65.5% pour les autres hommes secondaires.

En second lieu, la consommation alimentaire. Le tableau 22 présente la structure des dépenses selon le niveau de vie et appelle trois observations. Tout d'abord, il apparaît que la consommation alimentaire, monétaire et non monétaire, des ménages au Bénin représentait en moyenne 54.8% de la consommation totale - transferts exclus. Ensuite, on constate que, quelle que soit la ligne de pauvreté choisie, la consommation alimentaire - monétaire et non monétaire - constitue près des deux tiers des dépenses des ménages pauvres ; or, cette proportion n'est que de 45% environ dans les ménages non pauvres. Enfin, le tableau 22 met en évidence une relation inverse entre le niveau de vie et la part des dépenses alimentaires non monétaires. Ainsi, pour les ultra pauvres - ligne de pauvreté fixée à 26 683 F.CFA par an - les pauvres - ligne de pauvreté fixée à 53 366 F. CFA - et les non pauvres, la part de ces dernières dans la dépense totale est, respectivement, de 47.2%, 27.8% et 3.8%. Ce résultat s'explique en grande partie par le fait que l'essentiel de la pauvreté se situe dans le secteur rural. D'ailleurs, la figure 3 confirme ce fait puisque la part de la consommation non alimentaire est la plus élevée pour les indépendants du

**Tableau 22 : Structure des dépenses et niveau de vie**

Paramètre	consommation alimentaire monétaire	consommation alimentaire non monétaire	consommation non alimentaire monétaire	consommation non alimentaire non monétaire	Total
Niveau de vie	pourcentage	pourcentage	pourcentage	pourcentage	pourcentage
<b>Niveau de vie 1</b>					
pauvres	32.3	27.8	23.9	16.0	100.0
intermédiaires	44.0	12.9	33.5	9.5	100.0
non pauvres	41.9	3.6	44.7	9.8	100.0
<b>Niveau de vie 2</b>					
pauvres	15.6	47.2	13.0	24.2	100.0
intermédiaires	40.7	17.4	30.3	11.6	100.0
non pauvres	41.9	3.6	44.7	9.8	100.0
<b>Total</b>	38.3	16.5	32.8	12.4	100.0

Pauvreté 1 = 53 366 F.CFA ; pauvreté = 26 683 F.CFA.

Source : EBC 1986.

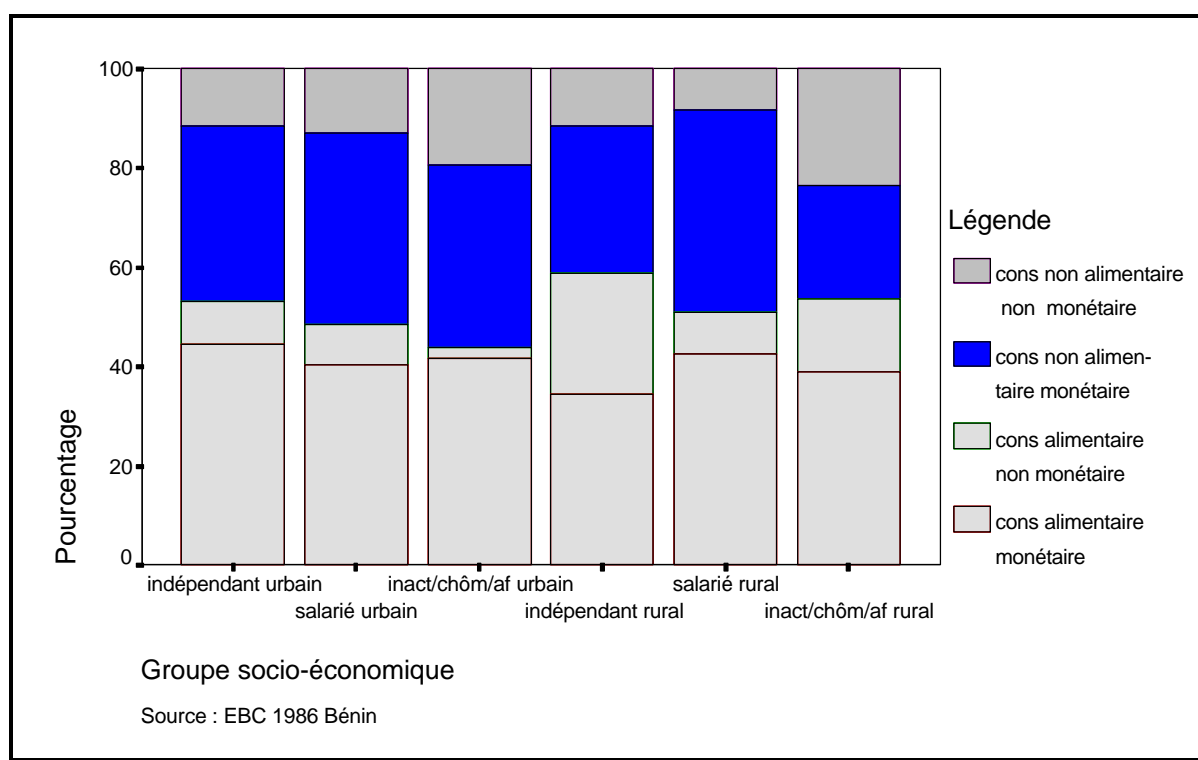


Figure 3 : Structure des dépenses selon le groupe socio-économique, EBC 1986 Bénin

secteur rural - groupe socio-économique le plus vulnérable en termes de pauvreté.

### 3.2.2.5. Pauvres, nouveaux pauvres, groupes vulnérables et indicateurs prioritaires<sup>86</sup>

L'absence de données longitudinales handicape l'analyse du lien entre la pauvreté et les politiques économiques et sociales mises en oeuvre. Dans ce contexte, deux critères peuvent présenter un intérêt : la pauvreté et la vulnérabilité. Un ménage est pauvre s'il ne peut atteindre un niveau de vie donné. Mais un ménage est vulnérable s'il est particulièrement exposé à des événements ou à des chocs externes, et s'il est dans l'impossibilité de réaliser les ajustements nécessaires pour protéger son niveau de vie. A cet égard, il est probable que les "ultra-pauvres" sont aussi vulnérables. En réalité, des ménages peuvent être pauvres et non-vulnérables, soit parce qu'ils ne sont pas affectés par les chocs externes, soit parce qu'ils peuvent s'ajuster à ces chocs. De même, d'autres ménages peuvent être vulnérables sans être pauvres - par exemple les employés licenciés du secteur public.

Dans ce contexte, la Banque mondiale distingue trois groupes de personnes auxquelles les politiques économiques devraient porter une attention particulière. Premièrement, les pauvres chroniques dont la situation est inhérente à des privations multiples : faible productivité due à une santé précaire et une nutrition inadéquate ; accès limité à des actifs productifs. Ce type de pauvreté, relativement indépendant de la dégradation du contexte macroéconomique, inclut les "ultra-pauvres" ; de plus, la récession a pu accroître ce type de pauvreté. Mais certaines personnes de ce groupe peuvent ne pas être affectées par l'ajustement ou bénéficier de ce dernier. Deuxièmement, les nouveaux pauvres sont ceux qui étaient au-dessus de la ligne de pauvreté

<sup>86</sup> Ce paragraphe est emprunté à Lachaud (1993).

avant l'ajustement, mais qui ensuite ont vu leur situation se dégrader. Troisièmement, les autres groupes vulnérables demeurent au-dessus de la ligne de pauvreté, mais sont très affectés par l'ajustement ; de ce fait, ils méritent une attention en termes de politique économique.

Il faut reconnaître que le profil de pauvreté se préoccupe des deux premiers groupes. Par ailleurs, avec des enquêtes à un instant donné, il est difficile d'opérer une distinction entre les pauvres chroniques et les nouveaux pauvres, et de s'assurer que tous les effets de l'ajustement sur la pauvreté seront pris en compte dans l'analyse<sup>87</sup>. Quoi qu'il en soit, le problème demeure quant à la distinction entre les pauvres chroniques et les nouveaux pauvres, même si certaines hypothèses peuvent être formulées en fonction de la stratification des groupes socio-économiques.

A cet égard, il peut être utile de recourir à certains indicateurs de pauvreté pour mieux appréhender cette dernière dans le contexte de l'ajustement. Ainsi, plusieurs indicateurs prioritaires peuvent être utilisés comme des mesures indirectes lorsque les mesures directes ne sont pas disponibles pour compléter les profils de pauvreté, en attirant l'attention sur d'autres aspects de la pauvreté. Ils peuvent également quantifier les conséquences de la pauvreté - mesurée par le manque de revenu - comme la mortalité infantile par exemple. A cet égard, il est habituel d'opérer la distinction entre les indicateurs de revenu et les indicateurs sociaux. Les premiers appréhendent les opportunités de revenu des pauvres, tandis que les seconds s'intéressent à l'accès aux services de base. Les indicateurs de revenu à court terme et quelques indicateurs sociaux seront plus fréquemment disponibles que d'autres indicateurs ; ils peuvent être utilisés en tant qu'indicateurs de contrôle de base pendant l'ajustement. L'idée des indicateurs prioritaires est d'avoir une liste limitée d'indicateurs, et de focaliser l'attention sur les dimensions évolutives du problème de la pauvreté aux niveaux national et international. Quelques aspects de cette question peuvent être présentés.

Dans le contexte du Bénin, compte tenu de la précarité des sources statistiques inhérentes à la détermination de la pauvreté - en particulier l'enquête budget-consommation de 1986 - il pourrait être opportun d'explorer cette approche.

## **4. Pauvreté, statut du travail et chômage**

Les relations entre la pauvreté et la participation au marché du travail présentent un intérêt particulier en termes de politiques économiques visant à rehausser le bien-être des plus démunis. Malgré le caractère rudimentaire des informations fournies par l'EBC de 1986, quelques aspects de cette question peuvent être explorés.

### **4.1. Pauvreté, offre de travail et sexe**

#### *4.1.1. La structure de l'offre de travail*

Le tableau 23 affiche les taux d'offre de travail selon le niveau de vie. On rappelle que l'offre de travail pour un groupe donné est obtenue en rapportant l'effectif des actifs - employés et chômeurs<sup>88</sup> - à celui de la population totale du groupe.

---

<sup>87</sup> En fait, ce résultat dépend fortement de l'époque à laquelle l'enquête est réalisée.

<sup>88</sup> Dans le cas présent, les aides familiaux sont considérés comme des inactifs.

On observe que l'offre globale de travail est de 57.7%, ce qui situe le Bénin dans la moyenne des pays de la région<sup>89</sup>. D'une manière générale, l'offre de travail croît avec l'âge et le niveau de vie. Ce résultat est en partie imputable à la structure démographique des ménages ; en effet, les taux de dépendance sont inversement reliés au niveau de vie des ménages. Néanmoins, il importe de constater que l'offre de travail demeure beaucoup plus faible pour les femmes que pour les hommes. A cet égard, l'écart global est assez net entre les membres secondaires - hors épouses - puisque, au-delà de 35 ans, le taux d'offre des hommes est deux fois plus élevé que celui des femmes. De même, il apparaît que c'est dans les ménages pauvres que les taux d'offre de travail des femmes - y compris les femmes mariées - sont les plus faibles. Ainsi, pour les ménages pauvres, dans la tranche 25-34 ans, les taux d'offre de travail des épouses et des autres femmes sont, respectivement, de 51.5% et 42.2% contre 57.1% pour les hommes. Le tableau 26 indique d'ailleurs la plus grande inactivité relative des femmes localisées dans les ménages ayant à leur tête un travailleur indépendant urbain ; toutefois, on notera la chute des taux de participation pour les jeunes femmes de plus de 35 ans à la fois dans les ménages pauvres et non pauvres. Le tableau 24 montre d'ailleurs l'importance de l'inactivité des femmes, notamment celles qui ne sont pas les épouses du chef de ménage.

Les tableaux 24 à 26 permettent de préciser davantage l'offre de travail selon le sexe et la localisation géographique. Premièrement, il existe une relative différenciation de la participation effective au marché du travail selon le sexe. Au Bénin, comme dans les autres pays de la région, la participation des femmes au salariat est trois fois moins élevée que pour les hommes (tableau 25). Pour l'ensemble du Bénin, 12.2% des hommes sont localisés dans le salariat, alors que pour les femmes cette proportion n'est que de 3.6% ; s'agissant de Cotonou, les proportions relatives sont, respectivement, de 29% et 9.6%.

Deuxièmement, et corrélativement, l'emploi féminin est surtout lié au travail à propre compte, surtout pour les femmes mariées - épouses - au-delà de 25 ans et les femmes célibataires de moins de 25 ans - tableau 24. Naturellement, l'incidence du travail indépendant féminin est relativement plus forte dans le secteur rural que dans les villes, notamment pour les femmes qui atteignent l'âge de 35 ans. Mais, il faut observer que le travail indépendant féminin demeure une occupation très répandue, même lorsque les femmes sont localisées dans le secteur urbain. Alors que 55.8% des femmes de 15 ans plus ont un travail à propre compte dans le secteur rural, la proportion est encore de 35.5% à Cotonou. Or, pour les hommes, les pourcentages précédents

**Tableau 23 : Taux d'offre de travail par âge et niveau de vie - 15 ans et plus**

Paramètre	Niveau de vie 1'			Total
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
<b>Chef</b>				
15-24 ans	75.0	70.0	75.0	73.5
25-34 ans	95.4	95.5	96.3	95.8
>=35 ans	95.8	90.4	85.3	91.7
<b>Femmes mariées (épouses)</b>				
15-24 ans	42.6	62.2	52.0	50.0
25-34 ans	51.5	74.2	74.2	63.0
>=35 ans	62.0	74.7	70.4	66.7

<sup>89</sup> Voir Lachaud (1994a) pour une comparaison dans les zones urbaines.



<b>Autres femmes</b>				
15-24 ans	27.5	25.3	17.9	24.1
25-34 ans	42.2	58.8	73.3	50.0
>=35 ans	23.8	42.5	27.3	28.8
<b>Autres hommes</b>				
15-24 ans	28.5	14.3	15.1	22.3
25-34 ans	57.1	58.8	76.0	61.1
>=35 ans	52.1	40.0	75.0	54.3
<b>Total</b>	<b>54.8</b>	<b>60.9</b>	<b>60.8</b>	<b>57.7</b>

(1) Ligne de pauvreté 1= 53 366 F.CFA.

Source : EBC 1986

**Tableau 24 : Répartition de la population - 15 ans et plus - selon le statut du travail, l'âge et le statut familial**

Statut familial	chef		femmes mariées (épouses)		autres femmes		autres hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Marché du travail/âge</b>										
<b>Inactif</b>										
15-24 ans	9	1.1	57	8.0	220	38.3	262	41.2	548	19.9
25-34 ans	9	1.0	82	11.5	44	7.7	22	3.5	156	5.7
>=35 ans	50	6.1	95	13.3	108	18.8	24	3.8	277	10.1
<b>Indépendant/employeur</b>										
15-24 ans	19	2.3	63	8.8	72	12.5	73	11.5	227	8.3
25-34 ans	123	14.9	156	21.8	38	6.6	47	7.4	364	13.2
>=35 ans	463	56.3	207	28.9	43	7.5	34	5.3	747	27.2
<b>Salarié</b>										
15-24 ans	6	0.7	1	0.1	4	0.7	13	2.0	24	0.9
25-34 ans	57	6.9	9	1.3	8	1.4	19	3.0	93	3.4
>=35 ans	79	9.6	9	1.3	2	0.3	3	0.5	93	3.4
<b>Aide familial</b>										
15-24 ans	0	0.0	8	1.1	25	4.3	80	12.6	113	4.1
25-34 ans	0	0.0	15	2.1	4	0.7	27	4.2	46	1.7
>=35 ans	0	0.0	13	1.8	3	0.5	8	1.3	24	0.9
<b>Chômeur</b>										
15-24 ans	0	0.0	1	0.1	2	0.3	12	1.9	15	0.5
25-34 ans	2	0.2	0	0.0	2	0.3	11	1.7	15	0.5
>=35 ans	7	0.9	0	0.0	0	0.0	1	0.2	9	0.3
<b>Total</b>	<b>823</b>	<b>100.0</b>	<b>716</b>	<b>100.0</b>	<b>575</b>	<b>100.0</b>	<b>636</b>	<b>100.0</b>	<b>2750</b>	<b>100</b>

Source : EBC 1986.

sont, respectivement, de 68.7% et 16% (tableau 25); cela signifie que l'incidence relative du travail indépendant masculin rural-urbain est presque trois fois plus élevée que celle qui prévaut

**Tableau 25 : Répartition de la population - 15 ans et plus - selon le sexe, le statut, l'âge et la localisation rurale-urbaine**

Statut familial	localisation						Total	
	Cotonou		petites villes		rural		N	%
Marché du travail/âge	N	%	N	%	N	%		

#### HOMMES



<b>Indépendant urbain</b>														
fem mariées (ép.)	50	36.5	36	35.3	14	30.4	-	-	-	-	-	-	100	14.2
autres femmes	8	5.8	1	1.0	1	2.2	-	-	-	-	-	-	10	1.4
autres hommes	3	2.2	3	2.9	0	0.0	-	-	-	-	-	-	6	0.9
<b>Salarié urbain</b>														
fem mariées (ép.)	0	0.0	12	11.8	1	2.2	-	-	-	-	-	-	13	1.9
autres femmes	1	0.7	0	0.0	1	2.2	-	-	-	-	-	-	2	0.3
autres hommes	4	2.9	4	3.9	0	0.0	-	-	-	-	-	-	8	1.1
<b>Inact/chôm/af urbain</b>														
fem mariées (ép.)	33	24.1	27	26.5	15	32.6	-	-	-	-	-	-	75	10.7
autres femmes	18	13.1	10	9.8	7	15.2	-	-	-	-	-	-	35	5.0
autres hommes	20	14.6	9	8.8	7	15.2	-	-	-	-	-	-	36	5.1
<b>Indépendant rural</b>														
fem mariées (ép.)	-	-	-	-	-	-	209	53.9	13	59.1	3	42.9	225	32.1
autres femmes	-	-	-	-	-	-	14	3.6	0	0.0	0	0.0	14	2.0
autres hommes	-	-	-	-	-	-	12	3.1	0	0.0	1	14.3	13	1.9
<b>Salarié rural</b>														
fem mariées (ép.)	-	-	-	-	-	-	2	0.5	2	9.1	0	0.0	4	0.6
autres femmes	-	-	-	-	-	-	2	0.5	1	4.5	1	14.3	4	0.6
<b>Inact/chôm/af rural</b>														
fem mariées (ép.)	-	-	-	-	-	-	112	28.9	5	22.7	1	14.3	118	16.8
autres femmes	-	-	-	-	-	-	20	5.2	1	4.5	1	14.3	22	3.1
autres hommes	-	-	-	-	-	-	17	4.4	0	0.0	0	0.0	17	2.4
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>100.0</b>	<b>102</b>	<b>100.0</b>	<b>46</b>	<b>100.0</b>	<b>388</b>	<b>100.0</b>	<b>22</b>	<b>100.0</b>	<b>7</b>	<b>100.0</b>	<b>702</b>	<b>100.0</b>

Source : EBC 1986.

pour le travail indépendant féminin<sup>90</sup>.

Troisièmement, les informations présentées au tableau 26 explicitent davantage les résultats précédents et mettent en évidence l'incidence du travail à propre compte féminin indépendamment du statut sur le marché du travail du chef de ménage - la plupart du temps de sexe masculin. Lorsque les chefs de ménage sont des indépendants urbains, 36.5% des femmes mariées - épouses - sont également employées à propre compte et très peu ont une activité salariale ; or, dans les ménages ayant à leur tête un salarié du secteur urbain, 35.3% des femmes mariées ont encore une activité indépendante, alors que 11.8% d'entre elles exercent une activité salariale. Une situation analogue prévaut dans le secteur rural.

Ces quelques observations suggèrent deux conclusions. D'une part, les femmes sont doublement défavorisées par rapport au marché du travail, non seulement parce que leur taux de participation est plus faible, mais également à cause de leur statut du travail plus précaire - travail indépendant. D'autre part, bien que la vulnérabilité des femmes sur le marché du travail soit liée en partie à leur plus faible niveau d'instruction, il semble que le statut d'emploi du chef de ménage influence leur points d'entrée sur le marché du travail, et par conséquent leur profil de carrière. Dans ces conditions, il importe de tenter d'explorer davantage les déterminants de l'offre de travail féminin.

#### 4.1.2. Les déterminants de l'offre de travail

L'analyse économétrique permet d'explicitier quelques caractéristiques de l'offre de travail des ménages. Examinons successivement l'offre de travail de l'ensemble des membres du ménage et l'offre de travail féminin.

<sup>90</sup> A l'aide du tableau 25 on montre que le rapport entre le pourcentage des travailleurs masculin du rural et ceux de Cotonou est de 4,3, alors que pour les femmes ce même pourcentage est de 1,6. De ce fait, le rapport de ces deux proportions s'élève à 2,7.

#### 4.1.2.1. L'offre de travail des membres du ménage

Compte tenu des incertitudes inhérentes à l'utilisation du modèle probabiliste linéaire dans le contexte de l'offre de travail, le modèle logit sera préféré. Néanmoins, la présente recherche est handicapée par l'impossibilité de prendre en considération les rémunérations des individus. De ce fait, les fonctions d'offre de travail ainsi déterminées ne résultent pas d'une estimation des équations structurelles d'offre de travail<sup>91</sup>.

Dans ces conditions, l'estimation de la participation au marché du travail de l'ensemble des membres du ménage implique l'estimation du modèle simplifié suivant - pour un niveau de vie donné  $v$ :

$$[9] \quad O_{vi} = h(E_{vi}, DE_{vi}, CF_{vi}, S_{vi}) \quad i = 1 \dots n; v = 1, 2$$

où :  $E_i$ ,  $DE_i$ ,  $CF_i$  et  $S_i$  représentent, respectivement, l'instruction - années - les facteurs démographiques - âge, âge au carré - le contexte familial - nombre de femmes de 15 ans et plus dans le ménage, nombre d'enfants de 7 ans et moins, nationalité et statut familial des membres du ménage - et la localisation spatiale - Cotonou, petites villes et rural.

Le tableau 27 affiche les résultats obtenus à la fois pour l'ensemble de l'échantillon et selon le niveau de vie des ménages. On observe que la qualité des estimations des modèles proposés sont acceptables. Toutes les distributions du Chi-carré étant significatives, l'hypothèse nulle peut-être rejetée. Les tables de classification indiquent que les trois quarts des cas environ sont correctement classés. En outre, le test du rapport de vraisemblance permet de rejeter l'hypothèse nulle et autorise les estimations selon le niveau de vie.

La statistique de Wald permet d'appréhender les coefficients qui sont statistiquement différents de zéro. A cet égard, il est possible de formuler plusieurs observations. Premièrement, lorsque l'on considère l'ensemble des individus, on constate que la probabilité de participer au marché du travail est corrélée positivement avec l'âge et les statuts de chef de ménage et de femme mariée (épouse). Ainsi, les membres secondaires des ménages - en particulier ceux qui sont célibataires, et, dans une moindre mesure, les femmes mariées - ont une plus faible propension à participer au marché du travail que les chefs de ménage. Par exemple, le fait de passer du statut de membre secondaire masculin au statut de chef de ménage accroît le log des chances - rapport de la probabilité de l'événement à la probabilité du non événement - de participer au marché du travail de 2,6<sup>92</sup>. Les explications de ce résultat - assez logique - sont à rechercher tant du côté de l'offre - faible niveau du capital humain, barrière sociale et culturelles - que du côté de la demande - rareté des emplois, discrimination. S'agissant de l'âge, il apparaît que, toutes choses égales par ailleurs, un accroissement de l'âge d'une année entraîne une élévation du log des chances de participation au marché du travail de 0,127; en outre, la valeur du coefficient de l'âge au carré implique que la probabilité de participer au marché du travail

Tableau 27 : Coefficients de régression des équations logistiques d'offre de travail des membres du ménage<sup>1</sup>, EBC 1986 Bénin

Niveau de vie	Ensemble		Pauvres		Non pauvres <sup>8</sup>	
	$\beta$	Sig T <sup>2</sup>	$\beta$	Sig T <sup>2</sup>	$\beta$	Sig T <sup>2</sup>
Variable indépendante						

<sup>91</sup> Voir Lachaud (1994a) sur ce point.

<sup>92</sup> Ce qui équivaut à une élévation des chances de  $e^{2,5595} = 12,929$ . Par ailleurs, on montre que  $\Delta P_i = \beta [P_i(1-P_i)]$ . Dans ce cas, il en résulte  $\Delta P_i = 0,634$ , si  $P_i = 0,5$ .

<b>Instruction<sup>3</sup></b>	-0.0582	<b>0.00</b>	-0.1050	<b>0.00</b>	-0.0356	0.11
<b>Démographie</b>						
Age	0.1267	<b>0.00</b>	0.0960	<b>0.00</b>	0.2103	<b>0.00</b>
(Age) <sup>2</sup>	-0.0013	<b>0.00</b>	-0.0010	<b>0.00</b>	-0.0023	<b>0.00</b>
Nationalité <sup>4</sup>	0.0115	0.94	0.3402	0.17	-0.2708	0.33
<b>Contexte familial</b>						
Nb femmes adultes	-0.0709	<b>0.03</b>	-0.0849	<b>0.04</b>	-0.0583	0.28
Nb enf. 7 ans	0.0051	0.80	0.0143	0.57	-0.0127	0.76
Chef de ménage <sup>5</sup>	2.5595	<b>0.00</b>	2.9729	<b>0.00</b>	2.3213	<b>0.00</b>
Femme mariées (épouses) <sup>5</sup>	0.4276	<b>0.00</b>	0.0114	0.94	0.7982	<b>0.00</b>
Autres femmes <sup>5</sup>	-0.2554	<b>0.06</b>	-0.5628	<b>0.00</b>	0.1570	0.48
<b>Localisation spatiale</b>						
Cotonou <sup>6</sup>	-0.6177	<b>0.00</b>	-0.2408	0.42	-1.1061	<b>0.00</b>
Petites villes <sup>6</sup>	-0.5796	<b>0.00</b>	-0.3342	<b>0.03</b>	-1.0781	<b>0.00</b>
<b>Constante</b>	-2.1125	<b>0.00</b>	-1.8406	<b>0.00</b>	-3.0792	<b>0.00</b>
<b>- 2 Log vraisemblance</b>	<b>2737.817</b>		<b>1476.995</b>		<b>1184.444</b>	
<b>CHI<sup>2</sup>/Sig CHI<sup>2</sup></b>	<b>1009.478</b>	<b>0.0000</b>	<b>502.029</b>	<b>0.0000</b>	<b>573.403</b>	<b>0.0000</b>
<b>Cas correctement classés/N</b>	<b>73.6%</b>	<b>2750</b>	<b>72.4%</b>	<b>1437</b>	<b>79.1%</b>	<b>1313</b>
<b>Rapport vraisemblance/sig<sup>7</sup></b>	<b>76.378</b>	<b>0.0000</b>				

(1) La variable dépendante est l'offre de travail (1 = oui; 0 = non); (2) Probabilité "two-tailed" que le coefficient soit égal à zéro; statistique de Wald; (3) Les années d'instruction ont été reconstituées; (4) béninois; (5) base = autres hommes; (6) base = rural; (7) Calculé avec :  $-2LLR - [(-2LLU1) + (-2LLU2)]$  avec k degrés de liberté; (8) Ce groupe comprend les intermédiaires et les non pauvres.

Source : EBC 1986 Bénin.

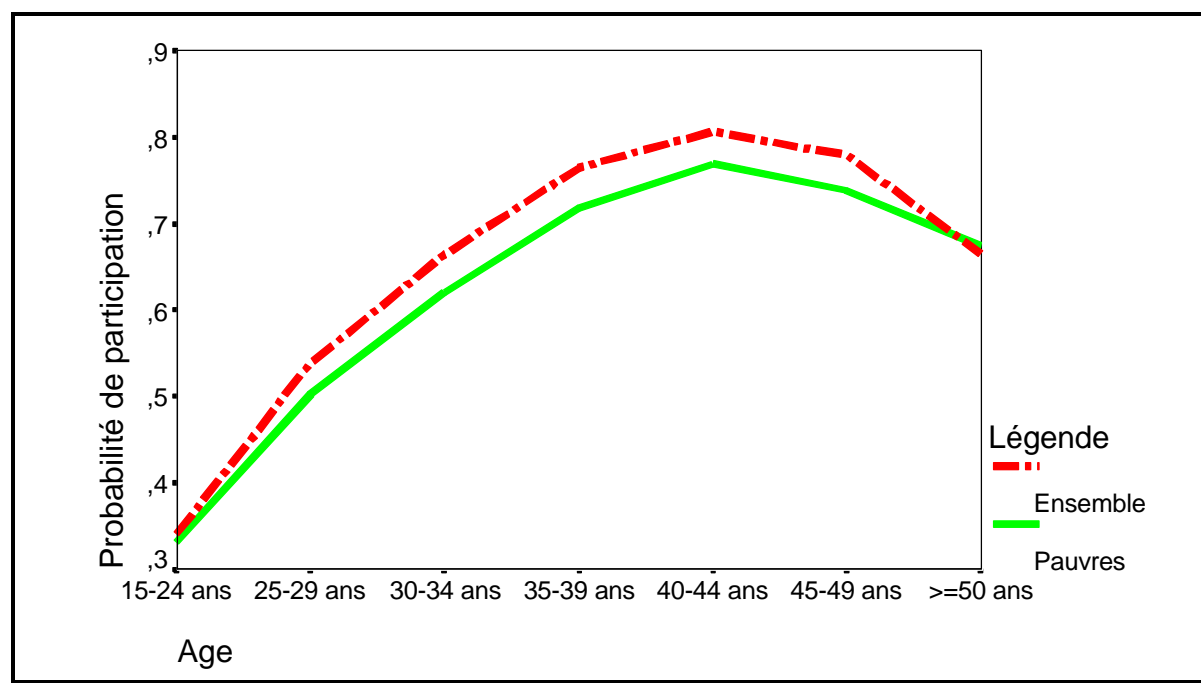


Figure 4 : Probabilité de participation au marché du travail selon l'âge de l'ensemble des membres du ménage, EBC 1986 Bénin

s'élève jusqu'à 48,7 ans (figure 4). Ce résultat semble conforme à la théorie économique : un âge plus élevé accroît les gains potentiels que les individus peuvent acquérir sur le marché du travail, ce qui induit une substitution du travail au loisir.

Deuxièmement, il apparaît que pour l'ensemble des membres du ménage, la participation au marché du travail est inversement liée à l'instruction, au nombre de femmes adultes par ménage et à la localisation urbaine. S'agissant de l'instruction, ce résultat peut en partie s'expliquer

ainsi. Le niveau d'instruction de la population totale de 15 ans et plus est assez faible - moins de 2 années en moyenne - mais maints membres secondaires jeunes ayant un certain niveau d'instruction sont encore inactifs<sup>93</sup>. L'existence d'une corrélation négative entre la participation au marché du travail et le nombre de femmes adultes dans le ménage s'explique par le fait que la présence de ces dernières est relativement plus répandue dans les ménages pauvres - 3,2 femmes - que dans les autres - 2,1 femmes. Or, c'est précisément dans les premiers que les taux d'offre sont les plus faibles ; d'ailleurs, l'analyse selon le niveau de vie montre que le coefficient relatif au nombre de femmes adulte par ménage est uniquement significatif pour le groupe des pauvres. Enfin, la propension à participer au marché du travail moins élevée dans les zones urbaines que dans les zones rurales a pour origine une différenciation nette des modes d'insertion sur le marché du travail. En effet, dans le secteur rural, le chômage est quasi inexistant, tandis que le travail indépendant et le statut d'aide familial est très répandu. A cet égard, le tableau 25 a mis en évidence la plus forte proportion relative des inactifs - hommes et femmes - dans les zones urbaines, comparativement au secteur rural.

Troisièmement, la prise en considération du différentiel de niveau de vie fait apparaître quelques résultats remarquables. Tout d'abord, l'existence d'une relation inverse entre, d'une part, la participation au marché du travail et, d'autre part, l'instruction et le nombre de femmes adultes, ne prévaut que pour les ménages pauvres. Dans ce contexte, on notera également que l'influence de l'âge sur la participation au marché du travail est moins forte pour les groupes les plus démunis que pour les ménages plus aisés (figure 4), ce qui suggère, toutes choses égales par ailleurs, une insertion plus tardive sur le marché du travail des individus appartenant aux premiers. A cet égard, les observations précédentes quant au différentiel spatial du mode d'insertion sur le marché du travail ont une certaine pertinence. Ensuite, la valeur des coefficients relatifs au statut dans le ménage suggère que, dans les ménages pauvres, le rôle stratégique de principal support économique est inhérent au chef de ménage, alors que dans les groupes non pauvres la participation des autres membres est beaucoup plus substantielle. L'absence d'informations relatives aux rémunérations individuelles ne permet pas de préciser ce point; mais, d'autres études ont montré que dans les zones urbaines de maints pays d'Afrique au sud du Sahara, la contribution relative du chef de ménage au revenu du groupe diminuait avec l'augmentation du niveau de vie<sup>94</sup>. Rappelons que les informations affichées au tableau 23 mettent en évidence dans les ménages non pauvres, à la fois des taux d'offre plus élevés pour les femmes mariées et des taux d'offre plus faibles pour les chefs de ménages ayant au moins 35 ans. Enfin, on observe que c'est surtout pour les urbains non pauvres que la probabilité de participer au marché du travail est plus faible, comparativement à ceux du même groupe qui vivent dans les zones rurales. La configuration de la pauvreté - essentiellement rurale - et de la structure de l'offre - taux d'offre plus faibles dans les groupes pauvres - expliquent ce résultat.

Quatrièmement, il importe de rappeler que les résultats précédents ont été obtenus à l'aide du modèle simplifié [9]. En particulier, le revenu imputé n'a pas été pris en compte. Or, certaines études tendent à montrer que le coefficient du salaire imputé est positif, ce qui signifie que l'offre de travail est croissante avec le revenu et que l'effet de substitution l'emporte sur l'effet de revenu.

#### 4.1.2.2. L'offre de travail des femmes mariées

---

<sup>93</sup> Voir le tableau 23. Dans chaque strate du niveau de vie, le niveau d'instruction des membres secondaires non mariés est beaucoup plus élevé que celui des autres membres du ménage.

<sup>94</sup> Lachaud (1994a).

Les résultats précédents suggèrent d'explorer davantage l'offre de travail des membres secondaires des ménages. Compte tenu de la structure de la base de données disponible, il a paru opportun d'analyser les déterminants de l'offre de travail des épouses. Le modèle logistique utilisé est comparable au précédent<sup>95</sup>, mais opère une simplification conceptuelle importante. En effet, on admet qu'à l'intérieur de chaque ménage, les décisions de participation à l'activité économique sont prises individuellement; néanmoins, la prise en compte du statut du travail du chef de ménage permet de limiter ce biais. Le tableau 28, présentant les résultats de ces estimations, suggère quelques commentaires.

Premièrement, l'équation relative à l'ensemble des épouses montre que l'offre de travail est positivement liée à l'âge et négativement au nombre de femmes adultes dans le ménage. Ce résultat ne concorde que partiellement avec les enseignements de la théorie traditionnelle. En effet, celle-ci enseigne que la décision de participer au marché du travail, de préférence au loisir ou au travail ménager, est positivement liée à l'âge et à l'instruction, mais négativement liée au revenu des autres membres si le loisir est un bien normal ayant une élasticité revenu positive. De même, on pense habituellement que le nombre de femmes adultes et le nombre d'enfants dans le ménage affectent la propension à participer au marché du travail. L'absence de relation entre l'éducation et l'offre de travail des épouses est imputable à leur très faible niveau d'instruction<sup>96</sup>. En outre, l'influence négative du nombre de femmes adultes dans le ménage sur l'offre de travail s'explique encore par la plus forte présence de ces dernières dans les ménages pauvres.

Deuxièmement, l'estimation des équations de régression selon le niveau de bien-être des ménages permet de compléter les observations précédentes. En effet, c'est seulement dans les ménages pauvres que la présence d'un nombre élevé de femmes adultes est associée à une plus faible participation au marché du travail. De même, la figure 5 montre, toutes choses égales par ailleurs, une insertion plus tardive sur le marché du travail des femmes issues de ménages pauvres, comparativement à celles qui appartiennent à des ménages non pauvres. Ce résultat était attendu compte tenu des plus faibles taux d'offre de travail des épouses pauvres à chaque tranche d'âge (tableau 24). Enfin, comme précédemment et pour les mêmes raisons, la propension à participer au marché du travail des femmes mariées est relativement moins élevée en milieu urbain qu'en milieu rural uniquement pour celles qui vivent dans des ménages aisés. Dans ce dernier, le travail indépendant et le statut d'aide familiale est beaucoup plus répandu que dans le secteur urbain.

Troisièmement, le fait que la participation des femmes au marché du travail ne soit pas influencée par le statut du chef de ménage<sup>97</sup> est a priori surprenant, compte tenu des résultats d'autres études<sup>98</sup>. En fait, de faibles taux de chômage et une simplification des statuts du travail expliquent ce résultat atypique.

**Tableau 28 :** Coefficients de régression des équations logistiques d'offre de travail des femmes mariées<sup>1</sup>, EBC 1986 Bénin

Niveau de vie	Ensemble		Pauvres		Non pauvres <sup>8</sup>	
	$\beta$	Sig T <sup>2</sup>	$\beta$	Sig T <sup>2</sup>	$\beta$	Sig T <sup>2</sup>
Variable indépendante						

<sup>95</sup> Le statut sur le marché du travail du chef de ménage remplace le statut familial.

<sup>96</sup> 0,3 années, 0,5 années et 1,8 années, respectivement, dans les ménages pauvres, intermédiaires et non pauvres.

<sup>97</sup> Même si le groupe socio-économique est substitué au statut sur le marché du travail et à la localisation spatiale.

<sup>98</sup> Notamment dans le milieu urbain. Lachaud (1994a).

<b>Instruction<sup>3</sup></b>	0.0588	0.19	0.0700	0.45	0.0429	0.42
<b>Démographie</b>						
Age	0.0952	<b>0.00</b>	0.0831	<b>0.00</b>	0.1972	<b>0.00</b>
(Age) <sup>2</sup>	-0.0009	<b>0.00</b>	-0.0006	<b>0.08</b>	-0.0023	<b>0.00</b>
Nationalité <sup>4</sup>	0.1650	0.62	0.0470	0.92	0.5140	0.30
<b>Contexte familial</b>						
Nb femmes adultes	-0.0709	<b>0.00</b>	-0.2090	<b>0.00</b>	-0.1429	0.20
Nb enf. 7 ans	0.0051	0.12	0.1563	<b>0.00</b>	-0.0919	0.19
Chef ménage inactif/chôm <sup>5</sup>	-0.5124	0.20	-1.3463	0.53	-0.3231	0.51
Chef ménage indépendant <sup>5</sup>	-0.2669	0.33	-0.4432	0.81	0.0611	0.87
<b>Localisation spatiale</b>						
Cotonou <sup>6</sup>	-0.2684	0.34	0.4024	0.53	-0.8863	<b>0.01</b>
Petites villes <sup>6</sup>	-0.1858	0.41	0.0674	0.81	-0.8273	<b>0.04</b>
<b>Constante</b>	-2.1535	0.10	-1.4899	0.10	-2.4554	<b>0.05</b>
<b>- 2 Log vraisemblance</b>	<b>916.881</b>		<b>504.487</b>		<b>371.828</b>	
<b>CHI<sup>2</sup>/Sig CHI<sup>2</sup></b>	<b>30.100</b>	<b>0.0008</b>	<b>22.884</b>	<b>0.0112</b>	<b>28.591</b>	<b>0.0015</b>
<b>Cas correctement classés/N</b>	<b>64.3%</b>	<b>714</b>	<b>59.0%</b>	<b>383</b>	<b>70.4%</b>	<b>331</b>
<b>Rapport vraisemblance/sig<sup>7</sup></b>	<b>40.566</b>	<b>0.0000</b>				

(1) La variable dépendante est l'offre de travail (1 = oui; 0 = non); (2) Probabilité "two-tailed" que le coefficient soit égal à zéro; statistique de Wald; (3) Les années d'instruction ont été reconstituées; (4) béninois; (5) base = salarié; (6) base = rural; (7) Calculé avec :  $-2LLR - [(-2LLU1) + (-2LLU2)]$  avec k degrés de liberté; (8) Ce groupe comprend les intermédiaires et les non pauvres.

Source : EBC 1986 Bénin.

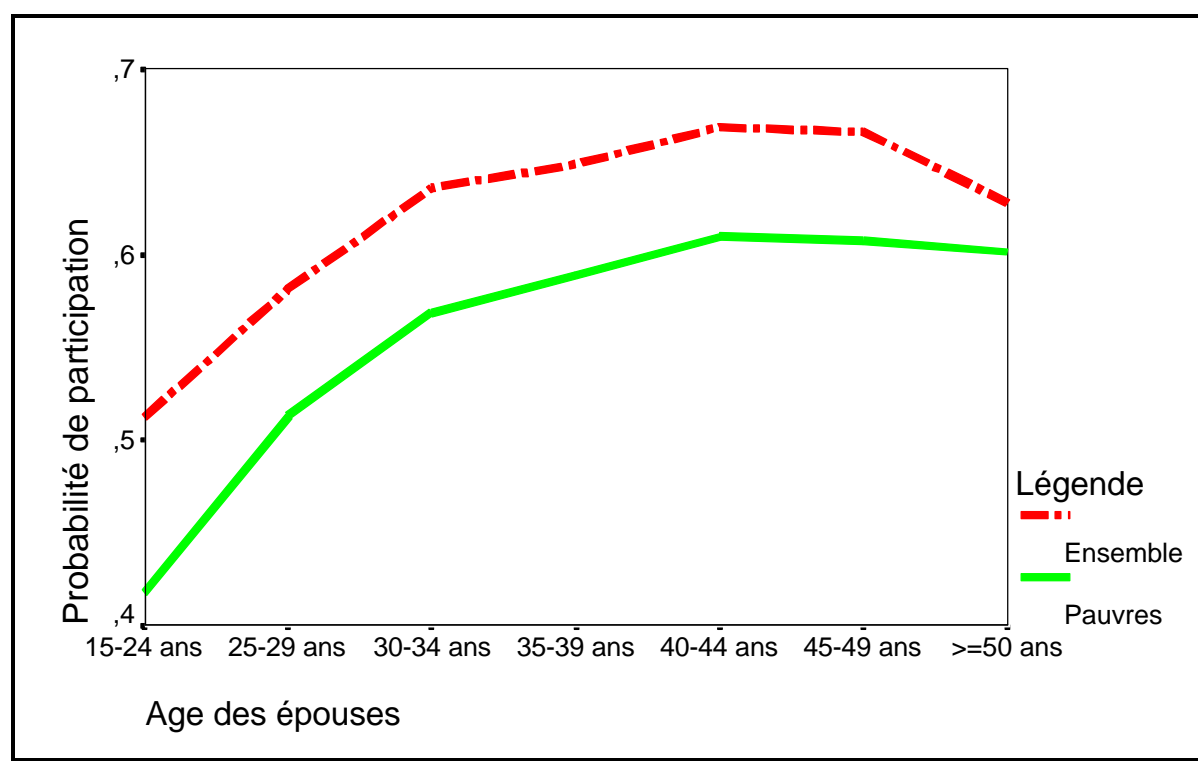


Figure 5 : Probabilité de participation au marché du travail des épouses selon l'âge, EBC 1986 Bénin

#### 4.2. Pauvreté et statut du travail

Les informations disponibles permettent d'explorer l'incidence du statut du travail et de la localisation sectorielle des activités indépendantes sur le bien-être des ménages.



#### 4.2.1. Niveau de vie et statut du travail

Afin de mieux spécifier la très forte dépendance du bien-être du ménage à l'égard du statut du chef de ménage, on se propose à présent de tester l'existence d'une relation entre le statut de travail de ce dernier et le niveau de vie des ménages. Ce dernier est appréhendé successivement à l'aide de la dépense réelle et du revenu réel ajustés. A cet égard, le modèle [10] suivant est estimé par les moindres carrés :

$$[10] N_i = h(E_i, DE1_i, DE2_i, S_i, AS_i) \quad i = 1 \dots n;$$

La variable dépendante  $N_i$  est le logarithme de l'indicateur de bien-être - dépense réelle et revenu réel ajustés - des ménages dont le chef exerce une activité économique. Les variables indépendantes suivantes se réfèrent au chef de ménage :  $E_i$  = instruction (années) ;  $DE1_i$  = démographie (âge, âge carré, nationalité) ;  $S_i$  = statut du travail ;  $AS_i$  = activité secondaire. Par ailleurs, deux autres variables indépendantes tentent de capter certaines caractéristiques des ménages :  $DE1_i$  (taille du ménage, nombre de personnes employées par ménage). Toutes les variables indépendantes sauf ces deux dernières, l'âge, l'âge au carré et l'instruction sont binaires<sup>99</sup>.

L'interprétation de l'estimation du modèle proposé appelle plusieurs commentaires (tableau 29). Premièrement, la qualité de l'estimation est médiocre, bien que le F soit significatif; en effet, les  $R^2$  ajustés - peu différents des  $R^2$  - sont de l'ordre de 0,13, ce qui signifie que les variables explicatives prises en compte expliquent 13% de la variance de l'indicateur de bien-être au Bénin. Toutefois, dans chaque cas, la colinéarité entre les variables ne semble pas affecter la validité du modèle. En effet, les statistiques relatives aux équations - non reproduites - montrent qu'il y a deux proches dépendances entre les variables, puisque les deux dernières valeurs du "eigenvalue" et de l'indice sont, respectivement, faibles et élevées. A cet égard, l'examen de la décomposition de la variance en une somme d'éléments associés à chaque "eigenvalue" confirme la faible colinéarité. En effet, l'existence d'une colinéarité implique qu'une forte proportion de la variance de deux ou plusieurs coefficients est associée à un même "eigenvalue". Or, cela ne se constate que pour l'âge et le carré de l'âge ; en fait, les autres variables indépendantes ont, pour ce même "eigenvalue", une faible proportion de la variance, ce qui signifie que ces coefficients ne semblent pas affectés. Les valeurs de la tolérance et du VIF s'inscrivent dans le prolongement des commentaires précédents. Enfin, il est à remarquer également que certaines hypothèses sous-jacentes au modèle ne semblent pas devoir être contestées. En particulier, la distribution des résidus est quasi-normale.

Deuxièmement, le pouvoir explicatif des variables indépendantes est relativement inégal. D'une manière générale, les variables significatives à 5% sont celles qui se réfèrent au statut d'emploi, à l'instruction, à la nationalité, à la dimension du ménage et au pourcentage de personnes employées par ménage. Les autres variables indépendantes ne sont pas significatives, mais on notera le seuil de signification proche de 0,1 pour la variable relative à l'exercice d'une

Tableau 29 : Coefficients des équations de régression : analyse multivariée de la pauvreté et du statut du travail - chefs de ménage, EBC 1986 Bénin

<sup>99</sup> On rappellera que lorsqu'il y a k variables dichotomiques dans un modèle, il faut spécifier seulement (k-1) variables dans le bloc. L'utilisation de variables dichotomiques présente certains avantages ; en particulier, en ce qui concerne l'instruction, il est possible de tenir compte des rendements différenciés du système éducatif.

Pays	Log dépense réelle ajustée <sup>1</sup>		Log revenu réel ajusté <sup>1</sup>	
	$\beta$	Sig T <sup>2</sup>	$\beta$	Sig T <sup>2</sup>
<b>Statut du travail<sup>3</sup></b>				
Indépendant Cotonou	0.00878	0.95	0.03235	0.83
Salarié rural	-0.47426	<b>0.00</b>	-0.42256	<b>0.01</b>
Indépendant rural	-0.45220	<b>0.00</b>	-0.43052	<b>0.00</b>
<b>Activité secondaire</b>	0.10974	0.12	0.11736	0.11
<b>Instruction (années)</b>	0.04008	<b>0.00</b>	0.04331	<b>0.00</b>
<b>Démographie 1</b>				
Age	0.01320	0.22	0.01351	0.23
(Age) <sup>2</sup>	-0.00013	0.20	-0.00013	0.20
Nationalité	0.22950	<b>0.04</b>	0.24535	<b>0.04</b>
<b>Démographie 2</b>				
Taille du ménage	-0.03168	<b>0.00</b>	-0.03020	<b>0.00</b>
% individus employés/ménage	0.00430	<b>0.00</b>	0.00470	<b>0.00</b>
<b>Constante</b>	10.59579	<b>0.00</b>	10.62878	<b>0.00</b>
<b>Variation : R<sup>2</sup> (Sig F)</b>				
<i>Satut du travail/activité sec.</i>	0.03117	<b>0.00</b>	0.02686	<b>0.00</b>
<i>Instruction</i>	0.04486	<b>0.00</b>	0.04501	<b>0.01</b>
<i>Démographie 1</i>	0.00914	<b>0.07</b>	0.00989	<b>0.05</b>
<i>Démographie 2</i>	0.06280	<b>0.00</b>	0.05726	<b>0.00</b>
<b>R<sup>2</sup></b>	0.14797		0.13902	
<b>R<sup>2</sup> ajusté</b>	0.13634		0.12726	
<b>F</b>	12.71297		11.81938	
<b>Sig F</b>	0.0000		0.0000	
<b>N</b>	743		743	

(1) Variable dépendante; (2) Probabilité «two-tailed» que le coefficient soit égal à zéro; (3) base = travail salarié à Cotonou; Sources : EBC 1986 Bénin.

activité secondaire. Dans ce contexte, l'examen des  $R^2_{\text{variation}}$  montre nettement que ce sont les variables inhérentes aux caractéristiques du ménage, et, dans une moindre mesure, au statut du travail du chef de ménage et à l'instruction qui contribuent le plus à la variation de la variable dépendante. En fait, le principal résultat qui émane du modèle est la forte dépendance du niveau de vie des ménages à l'égard du statut du travail du chef de ménage. Toutes choses égales par ailleurs, le fait pour le chef de ménage de passer de la situation de travailleur salarié à Cotonou à celle d'indépendant ou de salarié dans le secteur rural réduit la dépense réelle ajustée du groupe de, respectivement, 36.4% et 37.4%. Toutefois, le modèle montre, qu'à Cotonou, le statut du travail est sans incidence sur le bien-être des ménages. Ce dernier résultat, relativement atypique, est dû à l'insuffisante précision des statuts du travail. Lorsque le revenu réel ajusté est pris en compte, les effets du statut du travail sur le niveau de vie sont quasi similaires.

Par ailleurs, l'effet des variables démographiques significatives ne doit pas être négligé. D'une part, comme cela a déjà été mis en évidence, la taille du ménage semble exercer un effet négatif sur le niveau de vie. En effet, le modèle montre que, toutes choses égales par ailleurs, un accroissement de la dimension du ménage d'une unité réduit la dépense réelle ou le revenu réel ajustés de ce dernier de 3% environ. D'autre part, le pourcentage de personnes employées par ménage contribue sensiblement à l'élévation du bien-être du ménage ; ainsi, une augmentation de 10% du nombre de personnes employées par ménage induit, toutes choses égales par ailleurs, une

élévation du niveau de vie comprise entre 4.3% et 4.7% selon l'indicateur de bien-être choisi. A cet égard, il ne doit pas être oublié que dans le modèle, les variables démographiques sont celles qui contribuent le moins à la variation du niveau de vie.

#### 4.2.2. Niveau de vie et secteur informel

Un modèle similaire au précédent peut être proposé pour tester l'incidence de la localisation sectorielle du travail indépendant urbain sur le niveau de vie des ménages. En effet, l'hétérogénéité du secteur informel implique logiquement une analyse de ses potentialités différenciées. Le modèle [11] suivant est estimé par les moindres carrés :

$$[11] N_j = f(E_j, DE1_j, DE2_j, B_j) \quad j = 1 \dots n;$$

La variable dépendante  $N_j$  est le logarithme de l'indicateur de bien-être - dépense réelle et revenu réel ajustés - des ménages urbains dont le chef exerce un travail indépendant. Les variables suivantes se réfèrent au chef de ménage :  $E_j$  = instruction (années) ;  $DE1_j$  = démographie (âge, âge carré, nationalité);  $B_j$  = branche d'activité. Par ailleurs, une autre variable indépendante tente de capter certaines caractéristiques des ménages :  $DE1_j$  = taille du ménage.  $B_j$  est la seule variable binaire.

L'estimation du modèle [11] permet de formuler deux observations (tableau 30). Premièrement, la qualité de l'estimation est médiocre comme dans le précédent modèle. Les  $R^2$  ajustés ne sont que de 0,07-0,08, ce qui signifie que les variables explicatives prises en compte expliquent moins de 10% de la variance de l'indicateur de bien-être. Mais, dans chaque cas, la colinéarité entre les variables ne semble pas affecter la validité du modèle ; de même, certaines hypothèses sous-jacentes au modèle ne semblent pas devoir être contestées<sup>100</sup>.

Deuxièmement, les variables relatives à la branche sont les seules significatives à 5%, ce que confirme également l'examen des  $R^2_{\text{variation}}$ . Ainsi, les résultats semblent montrer que le niveau de vie des ménages est rehaussé lorsque le chef de ménage est localisé dans le secteur informel évolutif. En effet, toutes choses égales par ailleurs, le fait pour le chef de ménage de passer de la situation de travailleur indépendant agricole urbain à celle d'indépendant du secteur informel du bois, de la mécanique ou de l'électricité élève la dépense réelle ajustée ou le revenu réel ajusté du groupe, respectivement, de 210% de 208% ; un résultat analogue prévaut pour les autres services. Par contre, on notera la moindre performance des activités liées au textile, branche relativement saturée en Afrique. Par exemple, les gains relatifs en bien-être des ménages dont le chef exerce un emploi indépendant dans la branche textile ne sont que de l'ordre de 100% par rapport à ceux localisés dans l'agriculture, toutes choses égales par ailleurs.

Ce résultat n'est pas nouveau. Depuis longtemps, on sait que le secteur informel est très hétérogène et que ses potentialités en termes de revenu et d'emploi sont variées. Il a déjà été montré que, dans maints pays d'Afrique au sud du Sahara, les activités relatives au textile ou au petit commerce présentent un intérêt limité du point de vue économique, bien que la crise ait accentué leur utilité sociale. Par contre, d'autres activités, ayant un caractère évolutif - mécanique, réparation automobile, bois, métal - ont vraisemblablement la capacité de contribuer à rehausser les potentialités en termes d'emploi et de revenu, et à promouvoir une classe de petits

<sup>100</sup> Sur ce point, les commentaires sont les mêmes que pour le modèle [10].

entrepreneurs<sup>101</sup>. Mais ce qui peut apparaître plus intéressant - sans que cela soit réellement surprenant - est de montrer que la branche à laquelle appartient l'activité indépendante du chef

**Tableau 30 : Coefficients des équations de régression : analyse multivariée de la pauvreté et de la localisation sectorielle du travail indépendant - chefs de ménage, EBC 1986 Bénin**

Paramètre	Log dépense réelle ajustée <sup>1</sup>		Log revenu réel ajusté <sup>1</sup>	
	$\beta$	Sig T <sup>2</sup>	$\beta$	Sig T <sup>2</sup>
<b>Branche d'activité<sup>3</sup></b>				
Textile et autres	0.77824	<b>0.05</b>	0.79699	0.05
Bois, mécanique électricité	1.13110	<b>0.00</b>	1.23440	<b>0.06</b>
Bâtiment	0.54455	0.12	0.58704	0.11
Services	1.12497	<b>0.04</b>	1.14343	<b>0.05</b>
Commerce	0.97561	<b>0.00</b>	1.01632	<b>0.00</b>
Autres	0.27726	<b>0.40</b>	0.36388	0.28
Instruction (années)	-0.05457	0.18	-0.06051	0.15
<b>Démographie 1</b>				
Age	0.02424	0.40	0.02130	0.48
(Age) <sup>2</sup>	-0.00023	0.40	-0.00020	0.48
Nationalité	0.58211	0.12	0.59096	0.13
<b>Démographie 2</b>				
Taille du ménage	-0.01516	0.42	-0.01478	0.46
<b>Constante</b>	9.35822	<b>0.00</b>	9.48653	<b>0.00</b>
<b>Variation : R<sup>2</sup> (Sig F)</b>				
<b>Branche</b>	0.10579	<b>0.00</b>	0.10068	<b>0.00</b>
<b>Instruction</b>	0.04473	0.38	0.00573	0.33
<b>Démographie 1</b>	0.02268	0.30	0.01936	0.37
<b>Démographie 2</b>	0.01558	0.11	0.01292	0.14
<b>R<sup>2</sup></b>	0.14878		0.13869	
<b>R<sup>2</sup> ajusté</b>	0.08877		0.07795	
<b>F</b>	2.39939		2.21044	
<b>Sig F</b>	0.0090		0.0165	
<b>N</b>	163		163	

(1) Variable dépendante; (2) Probabilité «two-tailed» que le coefficient soit égal à zéro; (3) base = agriculture;  
Sources : EBC 1986 Bénin.

de ménage a une incidence sur le bien-être du groupe à la tête duquel il se trouve. La disponibilité de statistiques plus adaptées permettrait de mieux cerner cette question.

### 4.3. Pauvreté et chômage

Malgré le caractère très précaire des données de l'EBC de 1986 sur ce point<sup>102</sup>, quelques aspects du lien entre le chômage et la pauvreté peuvent être présentés.

#### 4.3.1. Chômage, instruction et âge

Le tableau 32 montre qu'en 1986 le taux de chômage au Bénin était de 2.4%. Néanmoins,

<sup>101</sup> Lachaud (1989).

<sup>102</sup> C'est sans doute sur ce point que les données sont les plus incertaines.

le tableau 33 indique une forte variabilité des taux de chômage dans l'espace. Ainsi, alors que le taux de chômage était de 7.7% à Cotonou, il ne s'élevait qu'à 2.9% dans les petites villes et à 0.7% dans le secteur rural.

Bien que le différentiel rural-urbain constaté des taux de chômage corresponde vraisemblablement à la réalité, le niveau du chômage affiché pour 1986, en particulier au niveau

**Tableau 31 : Taux de chômage par âge et niveau d'instruction - 15 ans et plus**

Instruction	Classe d'âge			total
	15-24 ans	25-34 ans	> = 35 ans	
sans instruction	0.0	0.3	0.3	0.3
primaire	5.5	1.2	3.9	3.4
secondaire et plus	35.3	16.9	3.3	18.4
<b>Total</b>	5.6	3.2	0.9	2.4

Source : EBC 1986.

**Tableau 32 : Taux de chômage selon le niveau de vie et la localisation rurale-urbaine - 15 ans et plus**

Localisation	Niveau de vie 1 <sup>1</sup>			total
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
Cotonou	15.1	4.6	6.7	7.7
petites villes	3.2	3.0	1.8	2.9
rural	0.9	0.7	0.0	0.7
<b>Total</b>	2.3	1.7	3.3	2.4

(1) Ligne de pauvreté : 53 366 F.CFA.

Source : EBC 1986.

urbain, paraît excessivement faible pour l'époque, même s'il était déjà six fois plus élevé qu'en 1982<sup>103</sup>. Il en est probablement ainsi pour deux raisons. D'une part, dans maintes capitales africaines, au milieu des années 1980, les taux de chômage étaient deux à trois fois plus élevés que ceux qui ont été mis en évidence par l'EBC de 1986<sup>104</sup>. D'autre part, au début des années 1980, la fragilité du contexte macroéconomique béninois<sup>105</sup> et la forte croissance de la population<sup>106</sup> accentuaient considérablement les tensions sur le marché du travail et réduisaient la capacité d'absorption de l'emploi. Dans ce contexte, comme dans beaucoup d'autres pays de la région, le chômage constituait un ajustement majeur sur le marché du travail. En l'absence d'informations supplémentaires, notamment quant aux concepts utilisés lors de l'enquête budget-consommation, il est difficile de discuter davantage ce point.

Le tableau 31 indique cependant des caractéristiques du chômage qui sont bien connues

<sup>103</sup> L'enquête sur l'emploi auprès des ménages de 1982 révèle un taux de chômage de 0.4% de la population active. Lachaud (1987).

<sup>104</sup> Voir Oit/Pecta (1991).

<sup>105</sup> Croissance négative du secteur industriel au cours de la période 1971-83 ; sous utilisation des capacités industrielles; fermeture de la frontière avec le Nigéria en 1984 ; désengagement de l'Etat dès 1982; déficit important de la balance des paiements; croissance rapide du service de la dette. Au cours de la période 1981-85, le PIB a augmenté annuellement de 3.1%, tandis qu'entre 1986 et 1989, sa croissance annuelle n'a été que de 0.2%. Banque mondiale (1992).

<sup>106</sup> La croissance de la population a été de 3.2% au cours de la période 1981-89. Banque mondiale (1992).

à présent dans la plupart des pays de la région. Premièrement, les taux de chômage sont les plus élevés pour les jeunes, notamment ceux qui ont moins de 25 ans. Ainsi, le rapport du taux de chômage de la classe des 15-24 ans au taux de chômage total est de 2,3, ce qui correspond à ce qui pouvait être observé dans beaucoup de pays africains au milieu des années 1980<sup>107</sup>. Deuxièmement, le chômage est corrélé positivement avec l'instruction et frappe surtout les jeunes ayant un niveau d'éducation secondaire. Par exemple, le taux de chômage des diplômés de moins de 25 ans ayant le niveau du secondaire était de 35,3%, alors qu'il ne s'élevait qu'à 5,5% et 3,3%, respectivement, pour les individus du niveau primaire appartenant à la même classe d'âge et ceux de plus de 35 ans ayant accédé au cycle secondaire. Même si le chômage décroît avec l'âge, le chômage des jeunes apparaît davantage comme un phénomène permanent plutôt que transitoire. La corrélation du chômage avec l'instruction confirme ce point de vue, tandis que d'autres études en Afrique explicitent davantage le fait que les jeunes sont au chômage non pas parce qu'ils sont jeunes, mais parce qu'ils sont instruits. Troisièmement, les tableaux 33 et 34 révèlent que ce sont surtout les membres secondaires du sexe masculin qui font l'expérience du chômage, surtout dans les zones urbaines. Ainsi, le taux de chômage des hommes jeunes était cinq fois plus élevé que celui des jeunes femmes. La plus grande inactivité des femmes et, probablement, leur plus grande expérience du chômage marginal, expliquent en partie cette situation. En Afrique subsaharienne, en général, et au Bénin, en particulier, la déstabilisation des systèmes économiques expliquent en partie seulement l'ampleur du non emploi. L'excédent de diplômés de l'enseignement supérieur, l'inadaptation et la pénurie des compétences techniques, et l'absence de dimension technique du système éducatif sont également des éléments à prendre en compte dans l'appréhension des facteurs du chômage urbain. Quatrièmement, les éléments précédents tendent à montrer que l'ampleur du chômage urbain est surtout due à l'inactivité des jeunes, notamment ceux qui recherchent un emploi pour la première fois. Bien que l'enquête budget-consommation de 1986 ne soit pas en mesure de préciser réellement ce point<sup>108</sup>, d'autres sources d'informations montrent qu'au début de 1990, les trois quarts du chômage urbain en Afrique s'expliquent par l'inactivité des individus qui s'insèrent pour la première fois sur le marché du travail<sup>109</sup>.

#### 4.3.2. *Chômage et niveau de vie*

Malgré leur précarité, les données de l'EBC de 1986 mettent en évidence une liaison positive entre la pauvreté et le chômage.

##### 4.3.2.1. Chômeurs et pauvreté

Le tableau 33 montre qu'en 1986, dans les zones urbaines du Bénin, l'incidence du chômage parmi les ménages pauvres était environ deux fois plus élevée que pour les non pauvres. Ainsi, à Cotonou, le rapport du taux de chômage moyen des ménages pauvres au taux de chômage moyen des ménages non pauvres est de 2,3 ; ce même rapport est de 1,8 pour les petites villes. Ce résultat est cohérent avec ce qui prévaut dans d'autres capitales africaines. En effet, une étude récente a montré qu'au début des années 1990, dans maintes capitales africaines, l'incidence du chômage était deux à trois fois plus importante dans les ménages pauvres que dans les ménages

---

<sup>107</sup> Côte d'Ivoire : 2,1; Nigéria : 2,9; Togo : 3,3. Voir : Standing, Tockman (1991).

<sup>108</sup> L'enquête de 1986 avait à l'origine prévu de distinguer les nouveaux chômeurs de ceux qui ont été licenciés. En fait, compte tenu du faible nombre de chômeurs recensés, cette information n'a pas pu être utilisée.

<sup>109</sup> Lachaud (1994a).

non pauvres<sup>110</sup>.

Toutefois, le tableau 34 indique que cette relation semble surtout prévaloir pour les hommes, notamment à Cotonou. Certes, cette tendance générale présente une certaine logique. Les hommes sont beaucoup plus souvent que les femmes les principaux soutiens économiques du ménage. Par ailleurs, dans les ménages pauvres, la proportion de femmes exerçant une activité à propre compte est plus importante que dans les ménages aisés ; en outre, dans ces derniers, la proportion de jeunes femmes instruites à la recherche d'un emploi est plus élevée. Néanmoins, la configuration des données relatives au Bénin suggère une certaine prudence. Le chômage des

**Tableau 33 : Taux de chômage selon le niveau de vie et le statut dans le ménage - 15 ans et plus**

Statut	Niveau de vie 1 <sup>1</sup>			total
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
chef	0.9	1.0	1.8	1.2
femmes mariées (épouses)	0.0	0.0	1.0	0.2
autres femmes	1.1	4.3	3.2	2.3
autres hommes	9.9	10.3	16.7	11.3
<b>Total</b>	2.3	1.7	3.3	2.4

(1) Ligne de pauvreté : 53 366 F.CFA.

Source : EBC 1986.

**Tableau 34 : Taux de chômage selon le niveau de vie, la localisation rurale-urbaine et le statut dans le ménage - 15 ans et plus**

Statut/localisation	Niveau de vie 1 <sup>1</sup>			total
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
<b>Cotonou</b>				
chef	6.7	3.1	2.9	3.6
femmes mariées (épouses)	0.0	0.0	2.7	1.5
autres femmes	0.0	10.0	7.1	8.0
autres hommes	54.5	20.0	30.4	35.9
<b>petites villes</b>				
chef	1.5	3.1	2.9	2.3
femmes mariées (épouses)	0.0	0.0	0.0	0.0
autres femmes	6.3	10.0	0.0	6.1
autres hommes	11.5	0.0	0.0	9.6
<b>rural</b>				
chef	0.0	0.0	0.0	0.0
femmes mariées (épouses)	0.0	0.0	0.0	0.0
autres femmes	0.0	0.0	0.0	0.0
autres hommes	4.8	10.5	0.0	5.0
<b>Total</b>	2.3	1.7	3.3	2.4

(1) Ligne de pauvreté : 53 366 F.CFA.

Source : EBC 1986.

femmes n'est pas absent des ménages pauvres localisés dans les zones urbaines. Cette observation permet d'évoquer une fois encore la précarité des informations inhérentes à l'enquête de 1986.

<sup>110</sup> Lachaud (1994a).

#### 4.3.2.2. Pauvreté, chômage et vulnérabilité

Malgré les éléments précédemment avancés montrant l'existence d'une liaison entre la pauvreté et le chômage urbain, il est possible de spécifier davantage cette relation à l'aide d'un modèle économétrique. Compte tenu du rôle essentiel - vraisemblable - du chef de ménage en termes de revenu, le modèle est fondé sur une relation entre, d'une part, le niveau de vie du ménage, et, d'autre part, certains paramètres inhérents au ménage ou au chef de ce dernier.

Ainsi, au niveau microéconomique, on peut tenter d'appréhender l'influence du chômage et du travail vulnérable sur la pauvreté à partir du modèle logistique suivant [12] :

$$[12] \quad NV_i = f(I_i, S_i, E_i, E_i^2, N_i, C_i, T_i, TC_i, DM_i) \quad i = 1 \dots n;$$

où  $NV_i$  est le niveau de vie des ménages. Les variables  $I_i$ ,  $S_i$ ,  $E_i$ ,  $E_i^2$ ,  $N_i$ ,  $C_i$ , et  $T_i$  sont relatives aux chefs de ménage et représentent, respectivement, l'instruction, le sexe, l'expérience générale, l'expérience générale au carré, la nationalité, le chômage et le statut du travail vulnérable ; quant aux variables  $TC_i$  et  $DM_i$ , elles expriment, respectivement, le taux de chômage du ménage et la dimension du ménage. De ce fait, le modèle prend en compte à la fois des éléments relatifs aux chefs de ménage et des éléments relatifs au ménage.

La variable dépendante  $NV_i$  de l'équation précédente, codée 1 pour les ménages pauvres et 0 pour les ménages intermédiaires et non pauvres, prend en compte successivement deux niveaux de vie. Les variables dépendantes utilisées sont formalisées comme suit. Premièrement, l'instruction ( $I_i$ ) et l'expérience professionnelle générale ( $E_i$ ,  $E_i^2$ ) du chef de ménage sont des variables continues exprimées en années<sup>111</sup>. Deuxièmement, le sexe ( $S_i$ ), la nationalité ( $N_i$ ), le chômage ( $C_i$ ) et le statut vulnérable sur le marché du travail ( $T_i$ ) du chef de ménage sont des variables dichotomiques, prenant la valeur 1 si ce dernier est, respectivement, de sexe masculin, béninois, chômeur et travailleur à propre compte. Troisièmement,  $TC_i$ , le taux de chômage du ménage, est exprimé en pourcentage, tandis que  $DM_i$  représente la taille de ce dernier. La forme logistique du modèle implique une estimation par le maximum de vraisemblance et la génération des tests afférents.

Les résultats de l'estimation sont présentés au tableau 35 et appellent plusieurs observations. En premier lieu, la qualité de l'estimation du modèle est relativement moyenne, quel que soit le niveau de vie pris en compte. Le modèle du  $\chi^2$  - différence entre -2LL lorsque le modèle prend en compte seulement la constante et -2LL pour le modèle complet - qui teste l'hypothèse nulle que tous les paramètres estimés du modèle - sauf la constante - sont nuls<sup>112</sup> est significativement différent de zéro. Quant au pourcentage de cas correctement classés, il est de l'ordre de 70%.

En second lieu, le modèle estimé met en évidence l'influence du chômage sur le niveau de vie du ménage. A cet égard, on rappelle que dans le modèle logistique la variable dépendante représente le log des chances des choix, et non la probabilité actuelle. Bien que la probabilité pour un ménage d'être pauvre ne soit pas directement reliée au statut de chômeur du chef de ménage, on observe qu'une variation de 1% du taux de chômage des ménages induit une élévation du log des chances de la pauvreté du ménage - avec le niveau de pauvreté 1 - de 0,01, ce qui implique une variation de  $P_i$  de 0,004, si  $P_i$  est égal à 0,5<sup>113</sup>. Certes, l'incidence du taux de chômage du

<sup>111</sup> L'expérience générale est obtenue en soustrayant de l'âge, 6 années et le nombre d'années d'instruction. Par ailleurs, l'expérience générale au carré est divisée par 100.

<sup>112</sup> Il y a 9 degrés de liberté : (n-x) - pour le modèle avec le terme constant - moins (n-p) - pour le modèle actuel.

<sup>113</sup> On montre que  $dP_i = b[P_i(1-P_i)]$ .



ménage sur le niveau de bien-être est très faible ; mais cela provient en partie de la nature des données utilisées. Dans ce contexte, la figure 6 affiche l'évolution de la probabilité de pauvreté en fonction du taux de chômage dans les ménages<sup>114</sup>. Le tableau 35 montre également un résultat attendu ; quel que soit le niveau de vie considéré, le statut de travail précaire du chef de ménage influence le niveau de vie des ménages. D'ailleurs, les coefficients relatifs à cette variable sont beaucoup plus élevés que précédemment. Par exemple, lorsque le seuil de pauvreté est de 53 366 F.CFA, toutes choses égales par ailleurs, le fait pour le chef de ménage d'être travailleur indépendant accroît le log des chances de la pauvreté du ménage de 0,69, ce qui implique une variation de  $P_i$  de 0,17, si  $P_i$  est encore égal à 0,5. Naturellement, lorsque la ligne de pauvreté est accrue, l'incidence du travail indépendant sur le niveau de vie des ménages est moindre. Ce résultat tend à montrer que dans les zones urbaines c'est surtout la

**Tableau 35 : Coefficients de régression : estimation logistique des déterminants de la pauvreté urbaine selon le chômage et le statut sur le marché du travail, EBC 1986 Bénin**

Paramètre	Niveau de vie 1 <sup>1</sup>		Niveau de vie 3 <sup>2</sup>	
	$\beta$	Sig T <sup>3</sup>	$\beta$	Sig T <sup>3</sup>
Instruction (années)	-0.1124	<b>0.01</b>	-0.1228	<b>0.00</b>
Expérience générale <sup>4</sup>	-0.0424	0.16	-0.0045	0.87
(Expérience générale) <sup>2</sup> /100	0.0479	0.15	0.0110	0.73
Sexe (1 = hommes)	0.9050	<b>0.00</b>	0.8141	<b>0.00</b>
Taille du ménage	0.0406	0.12	0.0826	<b>0.00</b>
Taux chômage ménage	0.0148	<b>0.07</b>	0.0115	0.18
Statut indépendant chef ménage (1 = oui)	0.6978	<b>0.01</b>	0.4338	<b>0.09</b>
Chômage chef ménage (1 =oui)	-0.4477	0.64	-0.5291	0.57
Nationalité (1 = Bénin)	-0.6786	<b>0.04</b>	-0.3524	0.30
Constante	-0.4547	0.57	-0.7467	0.31
<b>-2 log vraisemblance</b>	398.050		438.419	
<b>CHI<sup>2</sup></b>	41.279		54.130	
<b>Sig CHI<sup>2</sup></b>	0.000		0.000	
<b>% cas correctement classés</b>	70.3		68.9	
<b>N</b>	357		357	

(1) P1 = 53 366 F.CFA par équivalent adulte et par an; (1) P3 = 74 880 F.CFA par équivalent adulte et par an; (3) Probabilité «two-tailed» que le coefficient soit égal à zéro; (4) Age-6-instruction.

Sources : EBC 1986 Bénin.

<sup>114</sup> Ce graphique est élaboré à partir des résultats économétriques du tableau 35 pour le niveau de vie 1. Les variables autres que le taux de chômage des ménages sont identiques à la moyenne.

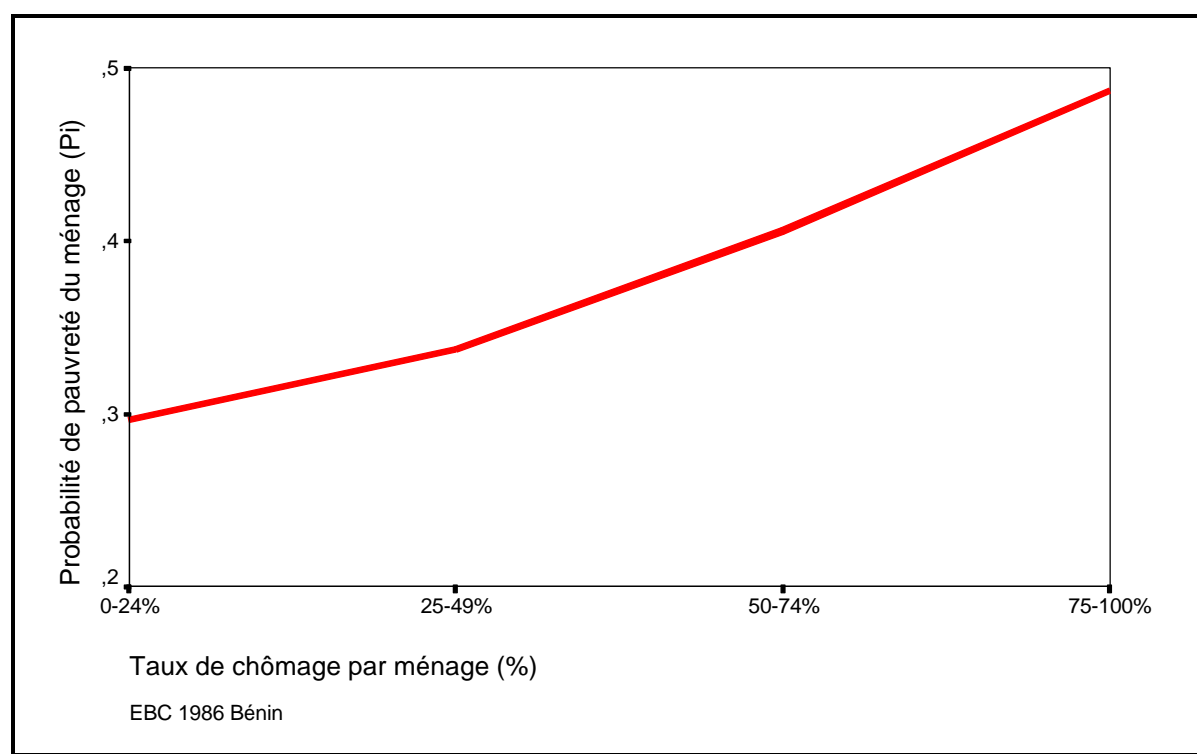


Figure 6 : Probabilité de pauvreté des ménages (Pi) selon l'évolution du taux de chômage des ménages, EBC 1986 Bénin

faible productivité des travailleurs indépendants qui est source de pauvreté des ménages.

En troisième lieu, contrairement aux enseignements d'études récentes<sup>115</sup>, le tableau 35 ne confirme pas la plus grande précarité des ménages urbains dont le chef est une femme. Ce résultat atypique, déjà mis en évidence au tableau 18, paraît imputable en partie à la nature des données utilisées. Par contre, le modèle confirme la relation inverse entre l'instruction du chef de ménage et la pauvreté de ce dernier, ainsi que le moindre bien-être des ménages béninois par rapport aux étrangers - notamment ceux qui sont localisés dans les ménages les plus pauvres<sup>116</sup>. En définitive, la relation entre, d'une part, le chômage urbain et la précarité du statut d'emploi, et d'autre part, la pauvreté ne peut être contestée, ce qui implique que les ajustements sur le marché du travail en termes de chômage ou d'emploi vulnérable contribuent à réduire le bien-être de maints groupes sociaux. Les transformations récentes du marché du travail urbain en Afrique, en général, et au Bénin, en particulier, s'inscrivent dans le cadre de cette évolution et appellent, compte tenu des contraintes macroéconomiques données, la mise en oeuvre de nouvelles politiques économiques et sociales.

## 5. Conclusion

1. Malgré l'ancienneté des données utilisées, les résultats précédemment exposés sont susceptibles de contribuer à mieux appréhender le profil de la pauvreté au Bénin et les relations

<sup>115</sup> Lachaud (1994a).

<sup>116</sup> En effet, ce résultat prévaut uniquement lorsque la ligne de pauvreté est de 53 366 F.CFA.

qui prévalent entre cette dernière et le marché du travail. En considérant que le niveau de bien-être matériel, correspondant à un minimum acceptable par les normes de la société béninoise, est équivalent aux deux tiers de la moyenne des dépenses totales annuelles réelles par équivalent adulte - 53 366 F.CFA - l'incidence de la pauvreté parmi les ménages était de 43.3% en 1986 ; par ailleurs, l'incidence de l'extrême pauvreté - avec une ligne de pauvreté équivalente à un tiers de la moyenne des dépenses totales ajustées - s'élevait à 11.4%. Naturellement, la pauvreté est inégalement distribuée dans l'espace. Quel que soit l'indicateur retenu, la vulnérabilité du Nord - rural ou urbain - en termes de pauvreté - en particulier l'extrême pauvreté - est la plus forte ; de même, sauf au Sud, l'incidence de la pauvreté est plus forte dans les campagnes que dans les villes. D'une manière générale, le Nord - rural et urbain - et le Centre rural sont les zones les plus touchées par l'incidence, l'intensité et l'irrégularité de la pauvreté. Dans ce contexte, l'accès à un niveau de vie différencié est associé à une structure différenciée de la consommation - relation inverse entre niveau de vie et proportion des dépenses alimentaires dans la consommation totale.

2. La robustesse des résultats précédents semble apparaître à plusieurs niveaux. Premièrement, bien qu'il soit nécessaire d'être vigilant quant au choix de l'indicateur de bien-être<sup>117</sup>, le test de dominance de premier ordre montre que les courbes d'incidence de la pauvreté selon les régions ne se coupent pas lorsque la ligne pauvreté précédemment définie varie de plus ou moins 10%. Deuxièmement, la ligne de pauvreté prend en compte les dépenses réelles, c'est-à-dire les dépenses nominales ajustées par un indice régional du coût de la vie ; malgré la grande imperfection de ce dernier dans le cas du Bénin, cette approche est préférable à la détermination de plusieurs lignes de pauvreté, trop agrégées et dont les fondements sont incertains<sup>118</sup>. Troisièmement, le fait qu'une telle incidence de la pauvreté soit comparable à ce qui prévalait à la même époque dans certains pays de la région - Ghana par exemple - constitue un contrôle externe des résultats présentés.

3. Conformément à la configuration des économies africaines, les zones rurales contribuent à plus des deux tiers de la pauvreté nationale, même si leur contribution relative a tendance à décroître avec l'élévation du coefficient d'aversion pour la pauvreté - ce qui signifie une plus grande inégalité des revenus dans les zones urbaines. Dans ce contexte, l'examen des indicateurs de ciblage de la pauvreté suggère que la recherche de politiques économiques efficaces en termes de réduction de la pauvreté nationale implique des actions de développement localisées essentiellement dans les zones rurales - particulièrement le Nord et, plus généralement, dans les quatre provinces de l'Attacora, du Borgou, du Zou et du Mono. Néanmoins, la forte incidence de la pauvreté en milieu urbain ne doit pas être négligée.

4. L'enquête budget-consommation de 1986 a permis de générer six groupes socio-économiques - indépendants urbains ; salariés urbains ; inactifs, chômeurs et aides familiaux urbains ; indépendants ruraux ; salariés ruraux ; inactifs, chômeurs et aides familiaux ruraux - à partir desquels une décomposition de la pauvreté peut être effectuée. Malgré la faible homogénéité de ces groupes socio-économiques - la proportion de la variance expliquée par la variation inter-groupes n'est que de l'ordre de 15% - on observe que les ménages dont le chef - de sexe masculin dans 78.2% des cas - est un travailleur indépendant du secteur rural sont les plus

---

<sup>117</sup> Par exemple, le ratio alimentaire conduit à des résultats différents par rapport à la dépense ou au revenu.

<sup>118</sup> Il semble que, lors d'un séminaire qui s'est tenu en mai 1994 à l'INFOSEC, plusieurs lignes de pauvreté aient été déterminées au Bénin : Cotonou : 73 500 F.CFA; autres villes : 40 000 F.CFA ; milieu rural : 30 500 F.CFA. Cela revient à considérer que si le coût de la vie vaut 100 à Cotonou, il est équivalent à 54,4 et 41,5, respectivement, dans les autres villes et le milieu rural. Or, la structure de l'indice des prix à la consommation du début des années 1990 ne semble pas montrer de tels écarts en milieu urbain. Par ailleurs, quelle est la robustesse de telles lignes de pauvreté ?

vulnérables en termes de pauvreté ; mais, le statut de travailleur urbain à propre compte génère également des situations de bien-être précaire. Ainsi, 54.4% des ménages ruraux ayant à leur tête un travailleur à propre compte - en général agriculteur de subsistance - sont pauvres, tandis que le pourcentage est de 38% pour ceux qui ont un statut identique dans le secteur urbain. A cet égard, la contribution relative des travailleurs indépendants ruraux à la pauvreté nationale est de 66.1%. Ce résultat est à rapprocher du fait que la proportion des chefs de ménage sans instruction est deux fois plus élevée dans les ménages pauvres que dans les ménages aisés. En outre, contrairement à ce qui prévaut dans maints pays africains, la proportion de femmes chefs de ménage décroît avec la baisse du niveau de vie. Bien que le niveau d'instruction des membres secondaires - les deux tiers sont des femmes - soit plus élevé - et croissant avec le niveau de vie - que celui du chef de ménage, ceux qui exercent une activité - la moitié environ - ont, dans la plupart des cas, le statut de travailleur indépendant, surtout dans les ménages pauvres. Le statut de membre secondaire salarié ne s'observe guère que dans les ménages aisés, alors que l'incidence du travail à propre compte est relativement indépendante du niveau de vie. Cette situation traduit la place considérable du travail indépendant dans l'équilibre du système social béninois.

5. La taille moyenne des ménages est de 6,5 personnes ; cependant, elle est plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural, ce qui explique en partie sa décroissance sensible avec l'augmentation du niveau de bien-être. De plus, l'existence d'une relation inverse entre la dimension des ménages et le niveau d'instruction des femmes mariées appelle une attention particulière en termes de politiques économiques, même si l'on montre que les différences entre les revenus individuels exercent une influence plus forte que la structure démographique des ménages pour expliquer leur niveau de vie. Ce résultat est d'autant plus important que les femmes au Bénin sont les plus défavorisées en termes d'instruction, comparativement aux hommes, quel que soit leur statut dans le ménage - ou lorsqu'elles occupent un emploi indépendant.

6. Il existe une relative différenciation quant à la participation effective au marché du travail selon le sexe. Au Bénin, comme dans maints pays africains, la participation des femmes au salariat est trois fois moins importante que pour les hommes. Le travail indépendant féminin demeure très répandu, même lorsque les femmes sont localisées dans le secteur urbain. Ainsi, on peut considérer que les femmes sont défavorisées par rapport au marché du travail à deux niveaux. D'une part, leur taux de participation est plus faible, surtout dans les groupes pauvres. D'autre part, bien que leur vulnérabilité soit liée en partie à leur faible niveau d'instruction, leur point d'entrée sur le marché du travail - et par conséquent leur carrière professionnelle - semble influencé par le statut d'emploi du chef de ménage - les femmes sont surtout des travailleuses indépendantes lorsque le chef de ménage exerce une activité ayant un statut similaire. Dans ce contexte, l'examen des déterminants de l'offre de travail des femmes mariées enseigne que la participation au marché du travail - notamment dans les ménages pauvres - est positivement liée à l'âge et négativement au nombre de femmes adultes par ménage ; en outre, la propension des femmes mariées à participer au marché du travail est moins élevée en milieu urbain qu'en milieu rural uniquement pour celles qui vivent dans les ménages aisés. Ces résultats sont à rapprocher du fait que, pour l'ensemble des membres des ménages, la participation au marché du travail est corrélée : (i) positivement avec l'âge et les statuts de chef de ménage et de femme mariée - les autres membres secondaires, et, dans une moindre mesure les épouses, ont une plus faible propension à participer au marché du travail ; (ii) négativement - surtout pour les ménages pauvres - à l'instruction, au nombre de femmes adultes par ménage et à la localisation urbaine.

7. On observe une étroite relation entre la pauvreté et le statut du travail du chef de ménage. L'analyse économétrique montre que, toutes choses égales par ailleurs, le fait pour le chef de ménage de passer de la situation de travailleur salarié à Cotonou à celle d'indépendant ou de

salarié dans le secteur rural réduit la dépense réelle ajustée du groupe de près de 40%. En outre, en milieu urbain, l'hétérogénéité du secteur informel a des implications en termes de bien-être des ménages. Ainsi, comparativement au statut de travailleur indépendant agricole urbain, le fait pour le chef de ménage d'exercer une activité dans le secteur informel du bois, de la mécanique ou de l'électricité - informel évolutif - rehausse la dépense ou le revenu réels du groupe de plus de 200%, toutes choses égales par ailleurs. L'existence d'écarts de productivité au sein du secteur informel est un phénomène bien connu ; mais, ce qui peut paraître intéressant est de montrer que le branche à laquelle appartient l'activité indépendante du chef de ménage a une incidence sur le bien-être du groupe à la tête duquel il se trouve. Dans la mesure où l'informalisation de l'emploi constitue une des dimensions de l'ajustement sur le marché du travail urbain, ce résultat revêt une certaine importance.

8. Le chômage est un autre type d'ajustement du marché du travail. En 1986, selon l'EBC, le taux de chômage était de 7.7%, 2.9% et 0.7%, respectivement, à Cotonou, dans les petites villes et dans le secteur rural. Malgré la probable sous-estimation de tels taux de chômage - surtout en milieu urbain - plusieurs éléments tendent à mettre en évidence des tensions sur le marché du travail urbain, déjà perceptibles dès le milieu des années 1980 et largement amplifiées au début des années 1990 : (i) forte incidence du chômage des jeunes ; (ii) corrélation positive du chômage avec l'instruction ; (iii) proportion élevée de membres secondaires de sexe masculin au chômage ; (iv) recherche du premier emploi quasiment responsable de l'ampleur du chômage urbain. Par ailleurs, ce type d'ajustement sur le marché du travail a une incidence sur le bien-être des ménages. En effet, dans les zones urbaines, l'incidence du chômage parmi les pauvres est environ deux fois plus élevée que pour les non pauvres. Dans ce contexte, l'analyse économétrique montre que la probabilité pour un ménage d'être pauvre est positivement corrélée avec le taux de chômage du ménage - bien que l'effet du chômage sur le bien-être du ménage soit moins important que la précarité de l'emploi.

9. En fait, les résultats précédents doivent être considérés comme des éléments préliminaires de recherche. La mise en oeuvre de politiques sociales efficaces appelle une connaissance plus approfondie des modalités d'insertion ou d'exclusion des individus dans le système social béninois. Il en est ainsi pour deux raisons majeures. Premièrement, l'EBC de 1986 semble comporter plusieurs limites internes<sup>119</sup> qui handicapent l'appréhension du profil de pauvreté. Quelques exemples permettront de fixer les idées. Tout d'abord, il existe une incertitude quant à l'évaluation des grandeurs réelles en l'absence d'indice régional fiable du coût de la vie ; de ce fait, la mesure de la pauvreté en est affectée, quel que soit l'indicateur retenu. Ensuite, des insuffisances conceptuelles conduisent à sous estimer l'ampleur du chômage déclaré, à ignorer le sous emploi et le chômage marginal et à générer des statuts du travail trop simplifiés. Enfin, la rareté des informations socio-économiques explique la faiblesse statistique et conceptuelle des groupes socio-économiques générés, l'absence d'informations sur le profil professionnel des individus, l'impossibilité d'appréhender les contributions individuelles au revenu du ménage en termes d'activité principale et/ou secondaire, l'incertitude méthodologique concernant l'estimation des fonctions d'offre de travail, etc. Certes, on ne peut pas demander à une enquête budget-consommation de se substituer à une enquête socio-économique ou sur l'emploi ; mais dans le cas présent, une réflexion conceptuelle préalable plus approfondie aurait probablement contribué à enrichir les résultats obtenus.

10. Deuxièmement, en vérité, la question de base est de savoir si l'analyse de la pauvreté,

---

<sup>119</sup> Il se peut que la mise en oeuvre de cette enquête suggère également quelques réserves.

même à l'aide d'une information statistique appropriée - enquête socio-économique ou sur l'emploi auprès des ménages - à la capacité d'appréhender les multiples dimensions de la participation des individus au système social. De ce point de vue, il semble que l'approche en termes d'exclusion sociale, récemment proposée dans le contexte des économies en développement, soit en mesure de mieux cerner cette question. Schématiquement, deux éléments tendent à justifier une telle argumentation. D'une part, le concept d'exclusion a un aspect scientifique multidimensionnel, met l'accent sur les processus et prend en considération les acteurs du développement. D'autre part, la participation des individus au système social est examinée en termes d'accès aux biens et services, privés et publics - pauvreté, par exemple - aux moyens d'existence - travail, terre, etc. - aux droits sociaux - liberté d'association et d'expression, participation, sécurité, identité, dignité, etc. - et en fonction de la structure du modèle de développement. En Afrique, au cours des prochaines années, l'un des défis auquel les responsables politiques pourraient être confrontés sera probablement la disponibilité de statistiques sociales permettant d'appréhender les processus d'exclusion sociale. A cet égard, bien que les informations disponibles puissent déjà contribuer à esquisser quelques aspects relatifs à cette question<sup>120</sup>, la collecte de nouvelles données devrait constituer une orientation majeure du développement des statistiques sociales.

## 6. Références bibliographiques

- Banque mondiale* (1990a) : SDA priority household survey. Pre-test of the questionnaire; interviewer's instruction manual, Washington, Banque mondiale, janvier.
- Banque mondiale* (1990b) : Analysis plans for understanding the social dimensions of adjustment, Washington, SDA unit, report n 8691-AFR, Banque mondiale, juin.
- Banque mondiale* (1990c) : Rapport sur le développement dans le monde 1990. La pauvreté, Washington, Banque mondiale.
- Banque mondiale* (1992) : Tendances économiques et sociales en Afrique, Washington, Banque mondiale.
- Banque mondiale* (1993a) : Rapport sur le développement dans le monde 1993. Investir dans la santé, Washington, Banque mondiale.
- Banque mondiale* (1993b) : Poverty reduction. Handbook, Washington, Banque mondiale.
- Banque mondiale* (1994) : Rapport sur le développement dans le monde 1994. Une infrastructure pour le développement, Washington, Banque mondiale.
- Boateng, E.O., Ewusi, K., Kanbur, R., McKay, A.* (1992) : Un profil de pauvreté au Ghana 1987-88, Washington, document de travail n 5, analyse socio-économique, DSA Banque mondiale.
- CDG* (1994) : Traitement des données de l'enquête. Manuel de formation, Munich.
- Figueiredo, J.B., Shaheed, Z.* (ed) (1995) : New approaches to poverty analysis and policy - II. Reducing poverty through labour market policies Genève, Institut international d'études sociales.
- Foster, J.* (1984) : "On economic poverty: a survey of aggregate measures", Advances in econometrics, vol.3.
- Foster, J., Greer, J., Thorbecke, E.* (1984) : "A class of decomposable poverty measures", Econometrica, vol.52.
- Glewwe, P.* (1987) : La répartition des niveaux de vie en Côte d'Ivoire en 1985, Washington, LSMS, n 29, Banque mondiale.
- Glewwe, P., van der Gaag* (1988) : Confronting poverty in developing countries. Definitions, information and policies, Washington, LSMS, n 48, Banque mondiale.

---

<sup>120</sup> Voir le graphique A en annexe. Sur l'exclusion, on consultera l'ouvrage novateur de Rodgers, Gore, Figueiredo (1995).

- Grootaert, C.* (1993): The evolution of welfare and poverty under structural change and economic recession in Côte d'Ivoire, 1985-88, Washington, poverty analysis and policy, working papers 1078, Banque mondiale.
- Insaé* (1989-1992) : Enquête budget consommation, Cotonou, Insaé.
- Kanbur, R.* (1990) : La pauvreté et les dimensions sociales de l'ajustement structurel en Côte d'Ivoire, Washington, document de travail n 2, analyse socio-économique, Banque mondiale.
- Lachaud, J.-P.* (1987) : Les activités informelles et l'emploi au Bénin. Analyse et stratégie de développement, Genève, WEP 2-19/WP 39, Organisation internationale du travail.
- Lachaud, J.P.* (1989) : Le marché du travail urbain en Côte d'Ivoire : structure et segmentation, Genève, série de recherche n°95, Institut international d'études sociales.
- Lachaud, J.P.* (1993) : Analyse de la pauvreté, Munich, séminaire sur les statistiques micro-économiques dans le contexte de l'ajustement structurel (15-19 novembre), CDG..
- Lachaud, J.P. (ed)* (1994a) : Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique au sud du Sahara: analyse comparative, Genève, Institut international d'études sociales.
- Lachaud, J.P.* (1994b) : The labour market in Africa, Genève, research series n°102, Institut international d'études sociales.
- Lachaud, J.P.* (1994c) : Exclusion sociale et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : quelques éléments d'analyse, Genève, papier présenté au séminaire sur l'exclusion sociale à Cambridge, 14-18 juillet, Institut international d'études sociales.
- Lipton, M.* (1994) : Growing points in poverty research : labour issues, Genève, DP/66, Institut international d'études sociales.
- Morris, D.M.* (1979) : Measuring the condition of the world's poor. The physical quality of life index, New York, Pergamon policy studies 42, Pergamon press.
- Maldonado, C.* (1994) : Analyse des résultats du recensement national des établissements économiques urbains du Bénin, Genève, S-INF 1-6, Bureau international du travail.
- Norusis, M.J.* (1990) : SPSS/PC+ 4.0 Base manuel for IBM PC/XT/AT and PS/2, Chicago, SPSS Inc.
- Oit/pecta* (1991) : Rapport sur l'emploi en Afrique 1990, Addis Abeba, Organisation internationale du travail.
- Pnud* (1993) : Rapport mondial sur le développement humain 1993, Paris, Economica.
- Ravallion, M., Datt, G.* (1991): Growth and redistribution components of changes in poverty measures. A decomposition with applications to Brazil and India in the 1990s, Washington, LSMS, working papers n 83, Banque mondiale.
- Ravallion, M.* (1992) : Poverty comparaisons. A guide to concepts and methods, Washington, LSMS, working papers n 88, Banque mondiale.
- Ravallion, M., Bidani, B.* (1994) : "How robust is the poverty profile?", The World Bank Economic Review, vol. 8, n°1.
- Rodgers, G.* (1984) : Poverty and population. Approches and evidence, Genève, Bureau international du travail.
- Rodgers, G. (ed)* (1989) : Urban poverty and the labour market. Access to jobs in Asian and Latin America, Genève, Organisation internationale du travail.
- Rodgers, G.* (1994) : Overcoming social exclusion, Genève, Institut international d'études sociales.
- Rodgers, G., Gore, Ch., Figuiredo, J.B.* (1995) : Exclusion: rhetoric, reality, responses, Genève, Institut international d'études sociales.
- Rodgers, G. (ed)* (1995) : New approaches to poverty analysis and policy - I. The poverty agenda and the ILO. Issues for research and action, Genève, Institut international d'études sociales.
- Rodgers, G., van der Hoeven, R. (ed)* (1995) : New approaches to poverty analysis and policy - III. The poverty agenda: trends and policy options, Genève, Institut international d'études sociales.
- Sen, A.* (1979): "Personal utilities and public judgements: or what's wrong with welfare economics?", The economic journal, vol.89.
- Sen, A.* (1992) : Inequality reexamined, Oxford, Clarendon press.

---

*Spss* (1990) : SPSS/PC+ Tables for IBM PC/XT/AT and PS/2, Chicago, SPSS inc.

*Standing, G., Tockman, V.* (eds) (1991) : Towards social adjustment, Genève, Organisation internationale du travail.

## **7. Annexe**



**Graphique A : Pauvreté et exclusion sociale : représentation polaire**

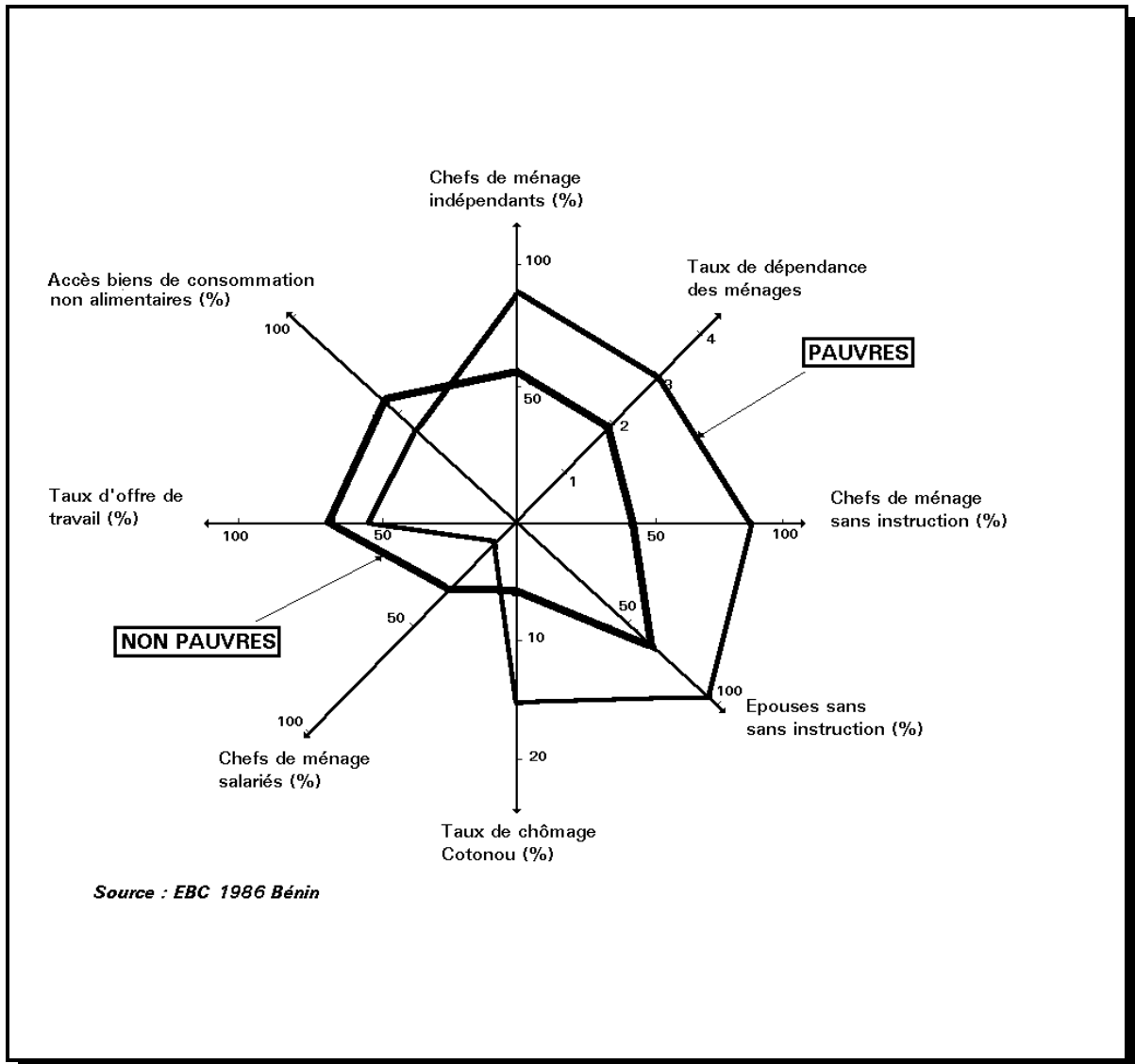


Figure A : Pauvreté et exclusion sociale au Bénin : éléments d'analyse, EBC 1986 Bénin